

Rapport sur l'Évaluation du Fonds à Effet Multiplicateur du GPE

27 mars 2023

Emilie Bagby, Nick Burnett, Gray Collins et Arjun Upadhyay

Soumis à :

Partenariat mondial pour l'éducation
La Banque Mondiale
1818 H Street, NW
Washington, DC 20433
Attention : Anne Guison-Dowdy

Soumis par :

Mathematica
505 14th Street, Suite 800
Oakland, CA 94612-1475
Téléphone : (510) 830-3700
Fax : (510) 830-3701

Sous-traitant :

Results for Development Institute (R4D)

Cette page a été laissée vierge pour permettre la copie recto-verso.

Contenu

Liste des acronymes	vii
Résumé analytique	1
I. Introduction	11
A. Contexte	11
B. Objectifs et structure du rapport.....	15
II. Analyse documentaire	16
III. Questions de recherche, conception de l'évaluation et sources de données	20
A. Questions de recherche.....	20
1. Additionnalité financière.....	20
2. Valeur ajoutée.....	21
3. Processus du fonds à effet multiplicateur du GPE	23
B. Conception de l'évaluation et sources de données	25
IV. Conclusions	28
A. Additionnalité financière.....	28
B. Valeur ajoutée.....	45
C. Processus	61
V. Limites de l'évaluation.....	76
VI. Conclusions et recommandations.....	78
A. Conclusions	78
Additionnalité financière.....	78
Additionnalité de la valeur.....	80
Processus	81
Le rôle fonds à effet multiplicateur dans le cadre du GPE 2025.....	83
B. Recommandations.....	83
Recommandations relatives au renforcement de l'additionnalité financière ou de la valeur ajoutée fonds à effet multiplicateur	83
Recommandations relatives à la clarté des orientations et des attentes	85
Recommandations relatives à des analyses, des données et des rapports supplémentaires	85
Références.....	87

Annexe A Evaluation Matrix..... 90

Annexe B Sources de données et échantillons d'analyse 105

Annexe C Les entretiens avec les informateurs clés et les taux de réponse..... 109

Annexe D Étude de cas du Kenya 113

Annexe E Étude de cas du Guatemala..... 118

Tableaux

Tableau 1. Échantillons d'évaluation et d'enquêtes d'opinion.....	26
Tableau 2. Pays dont la manifestation d'intérêt a été approuvée dans le cadre du GPE 2025	49
Tableau 3. Résumé du nombre moyen de jours par étape de candidature	67

Graphiques

Graphique 1. Contexte mondial du financement de l'éducation.....	13
Graphique 2. Processus de manifestation d'intérêt (EOI) et de requête de fonds à effet multiplicateur , GPE 2020 vs GPE 2025, basé sur la compréhension des évaluateurs.....	24
Graphique 3. Volume du cofinancement du fonds à effet multiplicateur, par type de co- financier	30
Graphique 4. Pourcentage de cofinancement, en volume, provenant de chacune des voies d'accès à l'additionnalité	33
Graphique 5. Force de l'additionnalité financière : Pourcentage de cofinancement, en volume, par force de l'additionnalité financière	35
Graphique 6. Volume du cofinancement du fonds à effet multiplicateur, par modalité de financement.....	40
Graphique 7. Nombre de prêts accordés par chaque prêteur	42
Graphique 8. Agents Partenaires du fonds à effet multiplicateur.....	59
Graphique 9. Calendrier des exigences en matière de manifestations d'intérêt et de facteurs favorables pour les pays du GPE 2025	65

Cette page a été laissée vierge pour permettre la copie recto-verso.

Liste des acronymes

AFD	Agence Française de Développement
CA	Agent de Coordination
COF	Co-financeur
SNPC	Système de Notification des Pays Créanciers
DFAT	Ministère des affaires étrangères et du commerce
DFM	Matrice des financements nationaux
EF	Facteurs Favorables
EOI	Manifestation d'Intérêt
PES	Plan Sectoriel de l'Éducation
ESPIG	Financement pour la mise en œuvre du programme du secteur de l'éducation
FMR	Exigence relative au mécanisme de financement [matrice]
AP	Agent Partenaire
GEA	Accélérateur pour l'éducation des filles
MFM	Mécanisme de Financement Mondiale
GOUVERNEMENT	Gouvernement
GPE	Partenariat Mondial pour l'Éducation
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
ICR	Rapport d'Achèvement
IDA	Association internationale de développement
BID	Banque islamique de développement
ISR	Rapport d'avancement et sur les résultats de la mise en œuvre
ITAP	Groupe consultatif technique indépendant
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
EIC	Entretien avec les Informateurs Clés
KOICA	Agence coréenne de coopération internationale
GLE	Groupe local des partenaires de l'éducation
MLT	Fonds à effet multiplicateur
MCA	Allocation Maximale par Pays
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PAD	Document d'évaluation du programme
PILC	Comité de la politique, de l'impact et de l'apprentissage
RAQ	Rapport d'assurance qualité
SCG	Financement pour le renforcement des capacités du système
STG	Financement pour la Transformation du Système
UNICEF	Fonds international d'urgence pour l'enfance des Nations unies
WHR	Fenêtre pour les communautés d'accueil et les réfugiés

Cette page a été laissée vierge pour permettre la copie recto-verso.

Résumé analytique

A. Contexte

Le Fonds à Effet Multiplicateur du GPE a été introduit en juin 2017 en tant que mécanisme visant à encourager les gouvernements des pays à revenu faible et intermédiaire et les co-financeurs externes à se regrouper et à catalyser des investissements accrus dans l'éducation. À l'origine, il fournissait un financement sous forme de dons pour égaler les dons et/ou les prêts reçus par un pays de la part de banques ou d'organisations multilatérales de développement, de donateurs bilatéraux et d'autres bailleurs de fonds selon un ratio de 3:1 (c'est-à-dire que pour chaque 3 dollars de cofinancement qu'un pays obtient auprès de ces sources, il débloque 1 dollar de dons provenant du Fonds à Effet Multiplicateur).

Le nouveau modèle GPE 2025, adopté en 2021, a rendu tous les pays du GPE éligibles au Fonds à Effet Multiplicateur et a modifié le ratio d'appariement au Fonds à Effet Multiplicateur, le processus de demande et les exigences de décaissement. Pour encourager les investissements supplémentaires dans l'éducation, le GPE a institué le programme GPE Match (qui était en phase de conception lorsque la présente évaluation a été lancée), qui a amélioré le ratio de cofinancement du Fonds à Effet Multiplicateur à 1:1 (100 %) pour la communauté des affaires et les fondations privées, alors qu'il est resté à 3:1 pour les autres codonateurs. Les pays sont désormais tenus d'effectuer une analyse des facteurs favorables et sont également encouragés, sans y être obligés, à conclure un Accord de partenariat pour accéder au Fonds à Effet Multiplicateur. Dans le cadre du GPE 2025, bien que le Fonds à Effet Multiplicateur n'ait pas officiellement modifié ses objectifs, il a plusieurs buts. En plus de mobiliser des cofinancements supplémentaires, le Fonds à Effet Multiplicateur a cherché à apporter de nouvelles sources de cofinancement (diversifier les codonateurs), à élargir les pays éligibles, à aligner le cofinancement sur les priorités sectorielles des pays et à promouvoir l'additionnalité de la valeur.

B. Objectifs

L'objectif de cette évaluation est d'éclairer l'approche du mécanisme de subvention à effet Multiplicateur dans le cadre du modèle GPE 2025. L'évaluation est guidée par des questions de recherche organisées autour de trois thèmes principaux : l'additionnalité financière, l'additionnalité en termes de valeur et les processus du Fonds à Effet Multiplicateur. Dans ce rapport, nous évaluons l'efficacité de l'effet multiplicateur dans la promotion de l'additionnalité financière et de l'additionnalité de la valeur en débloquent de nouveaux cofinancements supplémentaires ou plus rapides, en alignant les priorités des pays et du GPE, en harmonisant le cofinancement, en promouvant la viabilité de la dette, en améliorant le dialogue sectoriel et en donnant la priorité à l'inclusivité et à l'égalité des sexes. Nous examinons également les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de l'examen interne de 2021, en particulier en ce qui concerne les coûts de transaction et l'inclusivité, et nous formulons des recommandations en vue d'une amélioration potentielle.

C. Conception et limites de l'évaluation

Nous avons utilisé une approche mixte dans cette évaluation, en nous appuyant principalement sur une étude documentaire des documents du Fonds à Effet Multiplicateur et des données de suivi du GPE pour un échantillon de 27 pays ayant récemment obtenu des subventions du Fonds (afin de limiter les chevauchements avec une précédente évaluation interne datant de fin 2021), et sur des entretiens avec des informateurs clés (EICs) pour un sous-échantillon de 10 pays et un ensemble de personnes interrogées par le Secrétariat du GPE. Sur la base d'une analyse documentaire, nous avons procédé à une triangulation des sources de données, tout en tenant compte de la solidité des preuves, afin de répondre à chaque

question de recherche. À partir de ces résultats, nous avons tiré des conclusions générales sur l'additionnalité financière, l'additionnalité de la valeur et les processus Fonds à Effet Multiplicateur.

Il est toutefois important de noter les limites de la conception de l'évaluation, qui comprennent, entre autres, (1) l'absence de contrefactuel pour comparer les résultats lorsqu'un Fonds à Effet Multiplicateur n'était pas disponible, (2) la difficulté d'isoler les effets spécifiques du Fonds à Effet Multiplicateur des processus plus larges du GPE, (3) un biais en faveur du succès puisque tous les pays de l'échantillon ont débloqué le Fonds à Effet Multiplicateur, bien qu'il y ait des cas en dehors de l'échantillon de pays qui n'ont pas pu le faire, (4) un faible taux de réponse des fonctionnaires gouvernementaux pour les EIC, et (5) la nouveauté et la complexité relatives du modèle de fonctionnement de 2025.

D. Conclusions

Additionnalité financière

Le Fonds à Effet Multiplicateur est considéré comme très pertinent par les parties prenantes des pays. Les codonateurs et les pays apprécient sa capacité à catalyser les financements, à combler les déficits de financement et à étendre la portée des activités du programme. L'idée que l'aide des donateurs est coordonnée et qu'elle a eu un effet de levier sur le cofinancement, quelle que soit la direction de l'effet de levier, est attrayante pour les partenaires nationaux et les codonateurs.

D'un point de vue purement financier, l'effet multiplicateur est une réussite. Il a attiré plus de 1,5 milliard de dollars de fonds supplémentaires ou réorientés vers le secteur de l'éducation dans les pays de l'échantillon, ce qui a permis de débloquer 300 millions de dollars de subventions à effet multiplicateur. Le ratio moyen de cofinancement par rapport au financement multiplicateur pour l'ensemble des 27 subventions est de 4,7:1, ce qui est nettement supérieur au ratio minimum d'appariement des subventions à effet multiplicateur de 3:1 pour la plupart des donateurs et de 1:1 pour les fondations privées et le secteur privé. Le Fonds à Effet Multiplicateur a également permis aux pays à revenu intermédiaire auparavant inéligibles d'accéder aux fonds du GPE. Le ratio de 1:1 est considéré comme essentiel pour attirer le cofinancement des fondations ; cependant, il peut être moins souhaitable pour certains gouvernements car le montant total reçu est inférieur à celui du ratio de 3:1.

Sur le papier, tous les cofinancements sont considérés comme financièrement additionnels parce qu'ils ont passé l'évaluation du Secrétariat pour l'additionnalité financière. Il existe quatre voies pour que le cofinancement soit considéré comme financièrement additionnel pour le secteur de l'éducation dans le pays : nouveau cofinancement, cofinancement redistribué/réaffecté, cofinancement supplémentaire ou cofinancement plus rapide. La plupart (77 %) des cofinancements de notre échantillon ont été jugés financièrement additionnels par le Secrétariat parce qu'il s'agissait de cofinancements supplémentaires ou de cofinancements redistribués/réaffectés aux sous-secteurs prioritaires du GPE par des bailleurs de fonds investissant déjà dans le pays. Seuls trois pour cent des cofinancements étaient nouveaux. Les 20 % restants de tous les cofinancements ont été considérés comme financièrement additionnels parce qu'ils ont été mobilisés plus rapidement grâce au Fonds à Effet Multiplicateur et non parce qu'ils étaient nouveaux, additionnels ou redistribués/réaffectés.

Toutefois, la triangulation entre l'examen des documents et les entretiens avec les informateurs clés montre que la force de l'additionnalité financière, ou la mesure dans laquelle le cofinancement dépend du Fonds à Effet Multiplicateur, peut varier. Cinquante-cinq pour cent du cofinancement aurait probablement été mobilisé de toute façon, mais pas au même volume si le Fonds à Effet Multiplicateur n'existait pas. L'influence du Fonds à Effet Multiplicateur sur la mobilisation plus rapide du cofinancement a été citée comme preuve de l'additionnalité financière lorsque d'autres critères (nouveau, supplémentaire,

redistribué, réaffecté) n'étaient pas aussi forts. Cependant, le fait que la moitié du cofinancement dépende partiellement du Fonds à Effet Multiplicateur ne devrait pas être surprenant étant donné la fongibilité des fonds des donateurs et l'improbabilité que les décisions de cofinancement soient basées uniquement sur le Fonds à Effet Multiplicateur.

La question stratégique pour le GPE est de savoir s'il est nécessaire de revoir les critères d'additionnalité financière. Le succès du Fonds à Effet Multiplicateur, qui a permis de mobiliser 1,5 milliard de dollars US, indique que les critères actuels pour démontrer l'additionnalité financière sont adéquats pour certains codonateurs. Cependant, les coûts de transaction perçus comme élevés, y compris ceux liés à la preuve de l'additionnalité financière, pour divers types de codonateurs, associés au Fonds à Effet Multiplicateur ont également dissuadé les codonateurs potentiels, ce qui peut être considéré comme une opportunité manquée de mobiliser davantage de cofinancements (voir plus loin la section sur le processus). Si le GPE a l'intention de diversifier les codonateurs du Fonds à Effet Multiplicateur, le Secrétariat pourrait envisager de mettre à jour les critères d'additionnalité financière. Cette question est examinée plus en détail dans la section des recommandations.

Prévalence de la Banque Mondiale

La Banque Mondiale (IDA et BIRD) est le codonateur et l'Agent Partenaire (AP) le plus régulier de l'instrument multiplicateur. Dans notre échantillon, la Banque Mondiale est l'AP pour 19 subventions de l'instrument multiplicateur, y compris les 16 subventions pour lesquelles elle est le codonateur principal. Au total, la Banque Mondiale a fourni 70 % de tous les cofinancements de l'effet multiplicateur. La prévalence de la Banque Mondiale en tant que codonateur présente des avantages pour le GPE. La Banque Mondiale est rompue aux processus du GPE et peut produire des résultats dans de brefs délais, ce qui réduit les coûts de transaction. L'inconvénient est que la Banque Mondiale a le potentiel d'évincer les financements, comme le montre l'expérience au Rwanda où les codonateurs intéressés par le Fonds à Effet Multiplicateur ont été évincés par la capacité de la Banque Mondiale à débloquer l'intégralité de l'Allocation Minimale par Pays (AMP) et par le rythme des discussions avec le gouvernement qui était fixé par les procédures et le calendrier de la Banque Mondiale elle-même. La Banque Mondiale est également en mesure de débloquer plus régulièrement que les autres codonateurs le Fonds à Effet Multiplicateur en raison d'une meilleure compréhension des processus et des exigences du GPE, et donc d'une meilleure capacité à fournir la documentation pertinente pour prouver l'additionnalité financière.

Ces incitations et ces compromis sont essentiels pour déterminer comment le GPE souhaite répondre à cette conclusion. D'une part, la capacité de la Banque Mondiale à mobiliser l'intégralité de l'AMP et à fournir un financement supplémentaire pour l'éducation de base ne doit pas être considérée comme acquise. D'autre part, si la diversification des codonateurs est une priorité, le Secrétariat devrait examiner s'il existe d'autres codonateurs capables d'apporter un volume de cofinancement similaire.

Viabilité de la dette

Un pourcentage important (69 %) du cofinancement total est constitué de prêts, situations dans lesquelles l'utilisation du Fonds à Effet Multiplicateur améliore les conditions de crédit. Le pays partenaire peut utiliser la subvention du Fonds à Effet Multiplicateur pour payer une partie ou la totalité des intérêts et/ou du capital du prêt, ce qui rend les conditions du prêt plus favorables.

Le Secrétariat compte sur les codonateurs et les partenaires pour s'assurer que les prêts accordés par les pays sont conformes aux principes de viabilité de la dette du FMI et de la Banque Mondiale. Ceci est probablement approprié pour l'instant mais pourrait devoir être revu à l'avenir, en particulier lorsque Le Fonds à Effet Multiplicateur introduira des outils plus complexes tels que Debt4Ed. L'élargissement des

pays éligibles au Fonds à Effet Multiplicateur inclut les pays à revenu intermédiaire qui ont accès aux prêts de la BIRD, mais pas aux crédits concessionnels de l'IDA. Dans ces cas, une évaluation plus approfondie des conditions de prêt et de leur impact sur la viabilité de la dette peut s'avérer nécessaire.

Modalité de financement

La quasi-totalité des subventions et des cofinancements de l'instrument multiplicateur utilisent des modalités de financement groupé par secteur ou par projet. Quatre-vingt-onze pour cent du cofinancement multiplicateur en volume passe par une modalité de financement harmonisée. Les modalités de mise en commun des secteurs ou des projets sont plus souvent associées aux subventions multiplicatrices dont les banques multilatérales/régionales de développement (M/RDB) ou les institutions de financement du développement sont les principaux codonateurs ou AP. Une modalité autonome est associée aux subventions à effet multiplicateur avec des codonateurs bilatéraux. Même lorsqu'une modalité harmonisée n'est pas utilisée, l'effet multiplicateur et ses processus peuvent contribuer à l'alignement et à la complémentarité des programmes et des priorités des codonateurs.

Additionalité de la valeur

L'additionnalité de la valeur fait référence, de manière générale, aux impacts non financiers d'un investissement qui n'auraient pas eu lieu autrement. L'additionnalité de la valeur peut prendre de nombreuses formes. Par exemple, un investissement peut aligner les priorités de plusieurs bailleurs de fonds, ce qui augmente l'efficacité programmatique du financement et accélère la production de résultats clés. Ce résultat est optimal lorsque le cofinancement est accordé sous forme d'aide sectorielle ou budgétaire, plutôt qu'à un projet unique, parce qu'il s'harmonise avec les priorités politiques nationales et les activités en cours. Un investissement peut également réduire les coûts de transaction auxquels est confronté un gouvernement bénéficiaire lorsqu'il doit obtenir et recevoir l'approbation de plusieurs sources de financement. Dans le contexte du GPE, les avantages non financiers de l'effet multiplicateur ont été précédemment décrits comme l'additionnalité des politiques. Ce rapport s'éloigne de ce terme et utilise "l'additionnalité de la valeur" parce que l'additionnalité de la politique, dans son sens littéral, suggère que le Fonds à Effet Multiplicateur est censé avoir un impact sur la politique éducative d'un pays. Bien que cela puisse parfois être le cas, la capacité à mesurer l'impact de l'effet multiplicateur sur des résultats plus éloignés de sa théorie du changement dépasse le cadre de cette évaluation.

Alignement sur les priorités sectorielles

Le Fonds à Effet Multiplicateur est associé à l'additionnalité de la valeur en termes d'encouragement des investissements des codonateurs à s'aligner sur les priorités sectorielles. Toutes les subventions à effet multiplicateur et tous les cofinancements de l'échantillon de l'étude sont alignés sur les Plans Sectoriels de l'Éducation (PSE) ou les pactes de partenariat. Dans le cadre du GPE 2025, la subvention à effet multiplicateur et son cofinancement ciblent la politique prioritaire déclarée ou les domaines d'intervention pour la transformation du système et les nouveaux objectifs stratégiques du GPE. Cela est normal, car l'alignement sur les priorités énoncées dans les plans sectoriels de l'éducation ou les pactes de partenariat est évalué dans le cadre de l'examen initial de la Manifestation d'Intérêt (EOI) et du processus d'assurance qualité du Secrétariat avant l'approbation d'une subvention à effet multiplicateur.

Certains éléments suggèrent que les processus plus larges du GPE qui encouragent le dialogue sectoriel et l'approbation des EOI et des candidatures par les Groupes Locaux de partenaires de l'Éducation (GLE) peuvent compenser les défis spécifiques à l'effet multiplicateur et conduire à l'alignement des codonateurs sur les priorités stratégiques du GPE et à une programmation plus harmonisée et plus holistique.

Dialogue sectoriel

L'effet multiplicateur, principalement dû aux processus du GPE encouragés au niveau national, a permis d'accroître le dialogue, d'augmenter le nombre de membres des groupes d'experts et, dans certains cas, de créer des groupes d'experts. L'effet multiplicateur a permis d'intensifier le dialogue sectoriel entre les partenaires donateurs au sein du groupe d'experts dans cinq des dix pays échantillonnés pour l'entretien. Le Fonds à Effet Multiplicateur a permis d'intensifier le dialogue autour de sujets thématiques ou techniques spécifiques. Toutefois, l'expansion du Groupe d'experts ou l'intensification du dialogue sectoriel ne rendent pas nécessairement le Groupe d'experts plus efficace. Le Fonds à Effet Multiplicateur peut, et c'est parfois le cas, amplifier les défis existants dans le cadre du dialogue et de la coordination sectoriels. Les codonateurs du Fonds à Effet Multiplicateur peuvent subordonner la sélection de l'AP à leurs propres conditions, ce qui peut affaiblir la coordination et le dialogue sectoriels puisque la sélection de l'AP pour le Fonds à Effet Multiplicateur n'est pas soumise au même processus de sélection ouvert et transparent que celui associé aux autres subventions du GPE. Dans certains cas, cela a frustré les partenaires nationaux, en particulier lorsque le GLE considère déjà la sélection de l'AP pour d'autres subventions comme un exercice de vérification pour le GPE.

Pour certains codonateurs, le Fonds à Effet Multiplicateur les a rapprochés du gouvernement, leur a donné plus de visibilité et leur a permis de participer à des programmes plus importants ayant une plus grande portée.

Il n'est pas clair dans quelle mesure ces avantages non financiers sont liés spécifiquement au Fonds à Effet Multiplicateur, au nouveau modèle opérationnel 2025 (par exemple, l'analyse des facteurs favorables et l'examen de l'ITAP) ou au GPE en général. L'additionnalité de la valeur peut résulter de processus plus larges du GPE qui sont encouragés au niveau national et de la nécessité commune d'une plus grande coordination entre les instruments de cofinancement.

Égalité entre les hommes et les femmes

Le Fonds à Effet Multiplicateur, par le biais des processus d'octroi de subventions du GPE, attire l'attention sur l'équité et l'inclusion des genres lorsque cela est nécessaire, malgré une compréhension limitée, parmi les acteurs, du concept d'intégration de l'égalité des genres et de l'inclusion introduit dans le GPE 2025. Dans certains cas, l'intégration de la dimension genre dans l'ensemble du programme reflète davantage les priorités existantes du codonateur que l'influence du Fonds à Effet Multiplicateur (ou du GPE). Dans les cas où le gouvernement ou les codonateurs ne donnent pas la priorité à l'égalité des sexes et à l'inclusion, le Fonds à Effet Multiplicateur a permis de mettre l'accent sur ces questions. Au-delà de l'instrument multiplicateur lui-même, le concept d'intégration de l'égalité des sexes et de l'inclusion ne fait pas l'objet d'une définition complète et d'une compréhension commune parmi les acteurs, y compris au sein du Secrétariat ; le nouveau spécialiste des questions d'égalité des sexes du Secrétariat du GPE contribuera à relever ce défi.

Processus

Le processus du Fonds à Effet Multiplicateur a toujours été lourd en amont, en particulier l'exigence de démontrer l'additionnalité financière, mais il l'est encore plus aujourd'hui avec la nouvelle exigence du GPE 2025 d'une analyse des facteurs habilitants et de l'examen par le Groupe consultatif technique indépendant (ITAP). Avant la soumission de la Manifestation d'intérêt, le Secrétariat travaille avec les codonateurs potentiels et les pays partenaires pour s'assurer (1) d'une bonne compréhension des conditions requises pour débloquer le Fonds à Effet Multiplicateur et (2) d'une preuve solide de l'additionnalité financière. Bien que ce processus en amont ne soit pas bien documenté (il existe peu de

traces écrites du temps passé à comprendre l'additionnalité financière et à la justifier), les entretiens au niveau mondial indiquent que la démonstration de l'additionnalité financière entraîne des coûts de transaction élevés pour le codonateur et le Secrétariat du GPE en termes de temps et de ressources. Les personnes interrogées dans trois des dix pays de l'échantillon ont également expliqué que la démonstration de l'additionnalité était un processus long et fastidieux.

Examen des facteurs habilitants

L'exigence du nouveau modèle opérationnel de réaliser une analyse des facteurs favorables et un examen du Groupe Consultatif Technique Indépendant (ITAP) pour tous les pays s'engageant avec le GPE a suscité de la frustration parmi les partenaires nationaux. Cette frustration provient en partie d'un manque de compréhension de la raison d'être de l'analyse des facteurs favorables, de l'impression qu'il s'agit d'une approche descendante (modèles à remplir pour obtenir un financement du GPE) et du niveau élevé d'efforts requis pour effectuer l'analyse, ce qui est lourd pour les pays ayant de faibles capacités.

L'examen des documents montre que l'analyse des facteurs habilitants et l'examen de l'ITAP ont allongé les délais de demande du Fonds à Effet Multiplicateur dans notre échantillon de sept pays qui ont eu accès au Fonds à Effet Multiplicateur dans le cadre du GPE 2025. En moyenne, la soumission des facteurs habilitants à l'examen de l'ITAP varie de 49 à 173 jours. Un examen plus approfondi des délais montre que les subventions multiplicatrices combinées à une autre subvention du GPE, comme l'Accélérateur pour l'éducation des filles (GEA) ou la Subvention pour la transformation du système (STG), ont des périodes plus longues entre la soumission des facteurs habilitants et l'examen par l'ITAP. Que cette relation se maintienne ou non à mesure que de plus en plus de pays cherchent à obtenir le Fonds à Effet Multiplicateur dans le cadre du GPE 2025, l'exigence du Compact pour les subventions GEA et STG restera un défi pour les pays : sur les trois pays qui ont conclu un Compact à ce jour, 132 jours en moyenne se sont écoulés entre l'examen du paquet de facteurs habilitants par l'ITAP et l'assurance qualité finale du Compact. Il est important de noter que l'analyse présentée ici est prudente car elle n'inclut pas le temps passé à effectuer l'analyse des facteurs favorables, qui n'est pas suivi par le Secrétariat du GPE. La capacité limitée des pays à réaliser l'analyse des facteurs favorables augmentera probablement la difficulté d'accès au Fonds à Effet Multiplicateur dans le cadre du GPE 2025.

Coûts de transaction

En dehors des coûts de transaction en amont, les processus multiplicateurs semblent s'être améliorés, bien qu'il soit trop tôt pour en être certain. Les lignes directrices sont considérées comme relativement claires et les partenaires nationaux apprécient la flexibilité de la subvention du Fonds à effet multiplicateur. Les personnes interrogées dans six pays sur dix ont trouvé les lignes directrices du programme du Fonds (pour la manifestation d'intérêt, la demande de subvention, le processus d'examen de l'évaluation de la qualité QAR) raisonnablement claires. Cependant, les personnes interrogées ont également déclaré qu'il y avait matière à amélioration, en particulier pour les pays non anglophones et les nouveaux codonateurs. En dehors des tâches en amont liées à la détermination de l'additionnalité et au processus des facteurs habilitants, les processus du Fonds à Effet Multiplicateur dans le cadre du GPE 2025 semblent s'être améliorés. La flexibilité du Fonds à Effet Multiplicateur, qui inclut l'éligibilité pré -compact et une procédure révisée du QAR dans le cadre du GPE 2025, a été appréciée et peut avoir contribué à accélérer les processus. Étant donné que le déploiement du modèle GPE 2025 est toujours en cours et que seul un nombre limité de pays ayant une expérience du Fonds à Effet Multiplicateur dans le cadre de ce nouveau modèle a pu être inclus dans l'échantillon de cette évaluation, il reste encore à voir tous les avantages potentiels des processus améliorés.

Suivi des décaissements au titre du cofinancement

Les codonateurs et les AP apprécient la faiblesse des coûts de transaction lors de la mise en œuvre des subventions à effet multiplicateur. Cependant, le Secrétariat du GPE ne suit pas les décaissements du cofinancement. Il n'est donc pas possible actuellement d'évaluer si le cofinancement a été déboursé en termes de volume, de modalités, d'objectifs, de bénéficiaires et de délais initialement prévus. Cette vision incomplète des flux de cofinancement au-delà des engagements limite la capacité du GPE à comprendre pleinement l'additionnalité financière du Fonds à Effet Multiplicateur ainsi que son additionnalité de la valeur et son impact réel sur la transformation du système.

Sélection de l'Agent Partenaire

Nous avons vu que les codonateurs peuvent se constituer en Agent Partenaire (AP), bien que l'approbation finale de l'AP revienne au GLE. Est-il possible de concilier les efforts plus larges du GPE pour promouvoir la diversité des AP et avoir un processus de sélection des AP ouvert avec le Fonds à Effet Multiplicateur qui permet aux codonateurs de déterminer l'AP ?

Le rôle du Fonds à Effet Multiplicateur au sein du GPE 2025

Il existe une tension inhérente entre les processus du Fonds à Effet Multiplicateur et du GPE dans le cadre du modèle opérationnel 2025. Au cœur de cette tension se trouve la capacité des pays à accéder au Fonds à Effet Multiplicateur sans le pacte de partenariat, l'élément fondamental de GPE 2025. À ce stade précoce du déploiement du nouveau modèle opérationnel, certains pays partenaires remettent en question la valeur du pacte. La question stratégique pour le GPE est de savoir si l'objectif de transformation du système du GPE est menacé si Le Fonds à Effet Multiplicateur est accessible sans le pacte de partenariat, qui est un levier clé dans la stratégie du GPE pour rendre opérationnelle la transformation du système. En outre, le GPE devrait-il exiger une analyse des facteurs habilitants pour les seuls pays éligibles au Fonds à Effet Multiplicateur, étant donné que cette analyse pourrait ne pas déboucher sur un pacte de partenariat dans les pays qui n'ont pas accès au STG, ce qui remettrait en question son utilité ?

L'intention initiale Fonds à Effet Multiplicateur était de catalyser davantage de financement, mais Le Fonds à Effet Multiplicateur a maintenant plusieurs objectifs qui ne sont pas nécessairement tous cohérents les uns avec les autres. Des décisions stratégiques sont nécessaires pour définir les priorités du Fonds à Effet Multiplicateur. Plus précisément, s'agit-il d'accroître le cofinancement, d'augmenter les sources de cofinancement, d'élargir le nombre de pays éligibles, de s'aligner sur les priorités sectorielles des pays ou d'accroître l'additionnalité de la valeur?

E. Recommandations

Les recommandations ci-dessous découlent des résultats et des conclusions. Elles sont classées par type et par priorité au sein de chaque type.

Recommandations relatives au renforcement de l'additionnalité financière ou de l'additionnalité de la valeur du Fonds à Effet Multiplicateur

1. Envisager de cibler explicitement les objectifs du Fonds à Effet Multiplicateur afin que son objectif prioritaire soit de mobiliser des cofinancements pour des activités destinées à soutenir la transformation du système, un objectif essentiel du modèle GPE 2025. L'additionnalité de la valeur qui découle de l'existence d'un multiplicateur est importante mais pourrait être considérée comme secondaire car elle est si étroitement liée à un pays qui s'engage avec le GPE. Cependant, il est essentiel que le Secrétariat et le Conseil d'administration du GPE examinent attentivement cette recommandation et prennent ces décisions stratégiques en interne.

2. Envisager de fournir des incitations plus nombreuses ou meilleures aux nouveaux codonateurs sans s'aliéner la Banque Mondiale si l'objectif du GPE est de diversifier les sources de cofinancement à effet multiplicateur. Les options possibles sont les suivantes :
 - a. Révision des critères d'additionnalité financière afin de permettre aux nouveaux codonateurs de démontrer plus facilement l'additionnalité.
 - b. Ajuster le ratio de cofinancement en fonction du contexte du pays sur la base de facteurs tels que la taille de la population d'âge scolaire, la force du groupe de donateurs et le PIB par habitant. Comme pour le MCA, les ratios de cofinancement pourraient être organisés en groupes sur la base de ces facteurs, les pays ayant une population d'âge scolaire plus importante, un groupe de donateurs plus fort ou un PIB par habitant plus élevé ayant un ratio de cofinancement plus élevé.
 - c. Développer un processus spécialisé, ou accéléré, pour déterminer l'additionnalité du financement de la Banque Mondiale, étant donné qu'elle apporte la majorité du cofinancement et qu'elle est bien au fait des processus du GPE.
3. Rechercher les possibilités d'alléger l'analyse des facteurs habilitants et l'examen de l'ITAP. Les options sont les suivantes :
 - a. Suppression de la nécessité de fournir des preuves documentaires supplémentaires pour l'analyse des facteurs d'habilitation.
 - b. Réduire le délai entre l'examen de l'ITAP et l'Assurance Qualité du Compact afin que les pays candidats au Fonds à effet multiplicateur puissent mobiliser plus efficacement un financement plus important du GPE parallèlement au Fonds à Effet Multiplicateur.
 - c. Envisager de rendre facultatif l'examen de l'ITAP pour les montants inférieurs à l'AMP.

Ces considérations devraient être alignées sur les efforts plus larges du Secrétariat pour rationaliser l'analyse des facteurs favorables et le processus d'examen de l'ITAP.

4. Examiner les moyens d'améliorer le processus de sélection de l'AP du Fonds à effet multiplicateur. Les options possibles sont les suivantes :
 - a. Combiner la sélection de l'AP et l'approbation de la manifestation d'intérêt par le GLE, bien que cela puisse être difficile à réaliser car les paramètres programmatiques, qui sont des facteurs clés dans la sélection de l'AP, n'auront pas été finalisés au stade de la manifestation d'intérêt.
 - b. Supprimer la possibilité pour les codonateurs d'influencer fortement la sélection de l'AP pour le Fonds à Effet Multiplicateur lorsque le Fonds à Effet Multiplicateur est combiné avec une autre subvention du GPE. Bien que le GLE sélectionne formellement l'AP par approbation, le codonateur peut conditionner le cofinancement au rôle de l'AP s'il le souhaite. Afin d'atténuer le risque de fragmentation entre les subventions du GPE, le Secrétariat peut promouvoir l'existence d'un AP pour le financement de subventions conjointes, le cas échéant.

Recommandations relatives à la clarté des orientations et des attentes

1. Clarifier les exigences et le niveau d'effort requis pour parvenir à des accords de partenariat. Dans certains pays, la différence d'exigences entre l'obtention DU Fonds à Effet Multiplicateur et la

création d'un accord de partenariat n'était pas claire ou a dissuadé les pays d'accéder à un STG en même temps qu'au Fonds à effet multiplicateur.

2. Mettre en place un mécanisme permettant au Secrétariat de suivre les flux de cofinancement dans le cadre du Fonds à Effet Multiplicateur, et pas seulement les engagements de cofinancement comme c'est le cas actuellement (des travaux supplémentaires pourraient être nécessaires pour déterminer la meilleure façon de procéder, voir la section "Analyse complémentaire" ci-dessous). La Banque Mondiale étant le plus grand codonateur, il pourrait être utile de profiter de l'accès du GPE à ses informations de mise en œuvre et de décaissement à court terme, tout en déterminant comment procéder pour les autres codonateurs.
3. Améliorer les orientations et les documents du GPE pour (1) les pays non anglophones et (2) les nouveaux codonateurs. Un document de processus et une liste de contrôle des rôles, des responsabilités et des processus nationaux peuvent aider les nouveaux codonateurs ou les partenaires du GPE à s'orienter dans les processus nationaux plus larges du GPE, y compris Le Fonds à Effet Multiplicateur. Le document définirait le rôle, les tâches et les résultats attendus du codonateur à chaque étape du processus du Fonds à Effet Multiplicateur, de la manifestation d'intérêt à la mise en œuvre.
4. Établir une définition claire de l'intégration de la dimension genre (également en termes d'efforts plus larges du Secrétariat et pas seulement pour le Fonds à Effet Multiplicateur). Nous comprenons que le nouveau spécialiste du genre au Secrétariat poursuivra le travail qu'il a récemment commencé.

Recommandations relatives à des analyses, des données et des rapports supplémentaires

1. Envisager d'effectuer des analyses supplémentaires sur les sujets suivants afin d'améliorer la prise de décision :
 - a. L'adéquation des montants des AMP pour les grands et les petits pays, ainsi que pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.
 - b. La question de savoir si un ratio standard de 3:1 ou de 1:1 en fonction du type de codonateur est optimal dans tous les pays, ou s'il est préférable de modifier le ratio d'appariement en fonction du contexte national et de ce qui apportera le plus de valeur, de sorte que les codonateurs puissent s'engager et que le pays puisse en tirer profit.
 - c. Déterminer si la dépendance du Secrétariat à l'égard de l'analyse de viabilité de la dette des partenaires/codonateurs est adaptée à l'objectif visé. La première étape consiste à effectuer une analyse supplémentaire des prêts hors Banque Mondiale afin de mieux comprendre les conditions du prêt et leur impact sur la viabilité de la dette. La seconde est de discuter avec les ministères des finances des pays au sujet du cofinancement des prêts et de la prise de décision. Si le Secrétariat doit jouer un rôle plus central, il convient d'examiner les options possibles, par exemple en interne, en faisant appel à une institution ou à une société d'analyse de la dette, etc.
 - d. Disposer d'une procédure et de lignes directrices claires pour les contributions en nature et non monétaires en tant que sources valables de cofinancement car cela est actuellement à l'étude en Ukraine (voir Constatation 2.) Il est probable que le Secrétariat ait déjà amélioré les lignes directrices pour les contributions non monétaires.

- e. Déterminer les exigences appropriées en matière d'établissement de rapports pour suivre les décaissements des codonateurs, en tenant compte de l'accès du GPE aux mécanismes d'établissement de rapports sur les décaissements et la mise en œuvre de la Banque Mondiale.
2. Envisager d'introduire ou d'étendre les systèmes existants de collecte, de communication et d'analyse des données. Les domaines d'intervention sont les suivants :
 - a. Collecter des données pour comparer la réserve de projets du Fonds à effet multiplicateur avec les approbations réelles, et documenter formellement les opportunités de cofinancement qui ont été abandonnées. Le fait de ne suivre que les pays et les codonateurs qui ont atteint le stade de la manifestation d'intérêt approuvée peut limiter la compréhension des incitations/obstacles d'un échantillon plus large de codonateurs intéressés/potentiels.
 - b. Collecter les décaissements au titre du cofinancement afin de mieux suivre le volume et le flux des financements et de s'assurer que les décaissements au titre du cofinancement sont conformes aux engagements.
 - c. Préciser dans les orientations comment les priorités politiques et les domaines d'intervention du GPE 2025 seront suivis au niveau national. Suivre l'utilisation du cofinancement par rapport aux domaines et sous-priorités prioritaires du GPE.

I. Introduction

A. Contexte

Le GPE occupe un créneau unique dans le contexte du financement mondial de l'éducation. Entre 2017 et 2019, 12 % de l'ensemble de l'aide bilatérale à l'éducation de base a été acheminée par l'intermédiaire du Partenariat Mondial pour l'Éducation (GPE), soit plus que les 8 % acheminés par les gouvernements bénéficiaires eux-mêmes (UNESCO 2021). Outre Education Cannot Wait, un fonds mondial consacré à l'éducation dans les situations d'urgence, le GPE est le seul fonds et partenariat multilatéral consacré exclusivement à l'éducation. En outre, l'aide multilatérale gagne en importance dans le financement mondial de l'éducation, car les effets persistants de la pandémie de COVID-19 continuent de réduire l'aide bilatérale et les dépenses nationales, et les donateurs bilatéraux se tournent de plus en plus vers d'autres domaines tels que le changement climatique, la santé et la guerre en Ukraine (Banque Mondiale et UNESCO 2022).

Le GPE se distingue des autres agences multilatérales par l'accent unique qu'il met sur l'éducation (au moins une année d'enseignement pré-primaire et 12 années d'éducation et de formation), l'importance qu'il accorde au dialogue inclusif, l'alignement des priorités entre les donateurs et les bénéficiaires, et le soutien qu'il apporte par le biais de financements et d'un appui non financier. Comparé à d'autres partenaires multilatéraux importants de l'éducation, tels que l'Association Internationale de Développement (IDA) et le Fonds International des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le GPE accorde une plus grande part de ses fonds aux pays à faible revenu, investit davantage dans l'éducation de base et obtient des engagements plus importants de la part de donateurs bilatéraux qui, autrement, ne donneraient pas la priorité à l'investissement dans l'éducation de base (Akmal et al. 2021). Le GPE met également l'accent sur une large appropriation et un dialogue inclusif. Son conseil d'administration comprend plus d'acteurs issus des gouvernements des pays en développement, des organisations de la société civile et du secteur privé que les conseils d'administration des autres bailleurs de fonds multilatéraux (Akmal et al. 2021). Le GPE joue également un rôle unique dans l'alignement des priorités entre les différents bailleurs de fonds, ce qui favorise l'obtention de meilleurs résultats programmatiques et améliore l'efficacité des financements. Les processus d'octroi de financements du GPE mettent l'accent sur l'inclusion des groupes éducatifs locaux dans la planification et la politique sectorielles. Le GPE lui-même met également l'accent sur des domaines prioritaires spécifiques¹. En plus

¹ Selon le Partenariat Mondial pour l'Éducation (2021c), son objectif est "d'accélérer l'accès, les résultats de l'apprentissage et l'égalité des sexes grâce à des systèmes éducatifs équitables, inclusifs et résilients", et le modèle opérationnel du GPE 2025 identifie six domaines prioritaires :

- (1) l'accès à l'éducation, y compris "l'inscription et la progression à un âge approprié, l'assiduité, l'apprentissage conforme aux normes nationales de réussite, un environnement d'apprentissage suffisamment sûr pour permettre l'apprentissage, et des possibilités d'apprentissage équitablement réparties ;".
- (2) l'apprentissage, qui comprend "à la fois le processus d'acquisition ou de développement de connaissances, de compétences et d'attitudes, étayé par des valeurs, et le résultat de ce processus" ; (3) l'éducation et la formation, qui comprend "l'éducation et la formation des adultes".
- (3) un enseignement de qualité, qui "implique un enseignement qui transforme les perceptions des étudiants et leur capacité à appliquer leurs connaissances à des problèmes du monde réel".
- (4) l'égalité entre les femmes et les hommes, qui "implique l'égalité des droits, des responsabilités et des chances pour les filles et les garçons. L'égalité signifie que les droits, les responsabilités et les opportunités des femmes et

de fournir un soutien financier par le biais de financements, le GPE soutient également les pays par le biais d'autres mécanismes tels que l'Éducation à Haute Voix (EOL) et le Partage de Connaissances et d'Innovations (KIX).

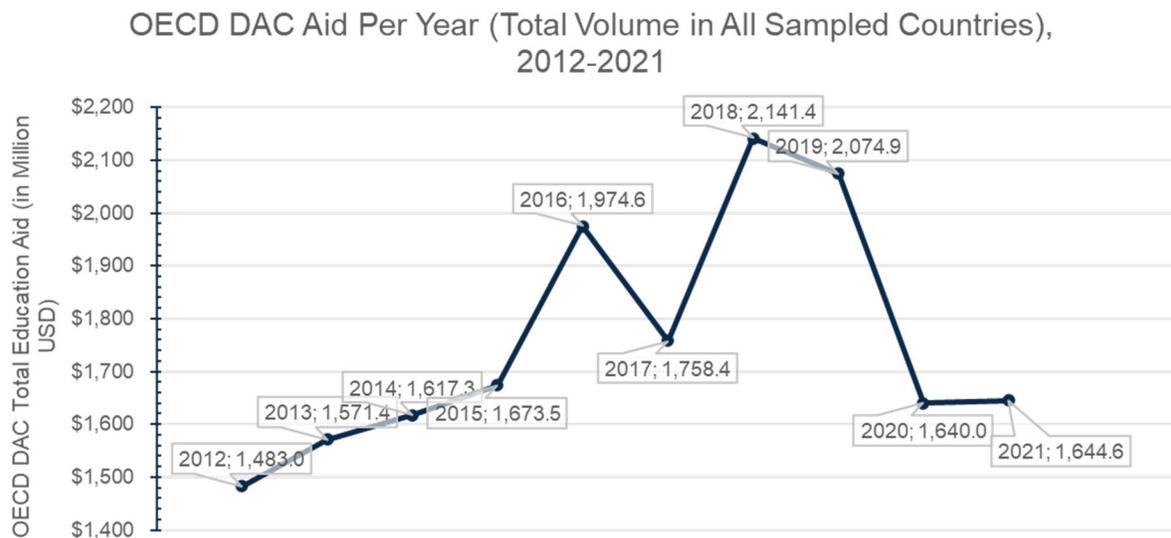
Le fonds à effet multiplicateur (Fonds à Effet Multiplicateur) du GPE est une modalité de financements innovant qui vise à rassembler et à harmoniser le financement de l'éducation - l'un des seuls exemples de ce type dans le secteur de l'éducation. Le fonds à effet multiplicateur a été introduit en juin 2017 en tant que mécanisme visant à encourager les gouvernements des pays à revenu faible et intermédiaire et les co-financeurs externes à accroître les investissements dans l'éducation (Khanduja et Pandey 2021). Il fournit des financements sous forme de financements pour égaler les financements et/ou les enveloppes de prêts concessionnels et mixtes reçus par un pays de la part de banques ou d'organisations multilatérales de développement, de donateurs bilatéraux et d'autres bailleurs de fonds selon un ratio de 3:1 (c'est-à-dire que pour chaque 3 dollars de cofinancement qu'un pays obtient auprès de ces sources, il débloque 1 dollar fonds à effet multiplicateur). Le fonds à effet multiplicateur étant destiné à attirer des sources supplémentaires de cofinancement externe, le financement des dépenses publiques nationales n'est pas une source viable de cofinancement pour le fonds à effet multiplicateur. Les pays éligibles au GPE peuvent accéder aux fonds selon le principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'à concurrence des Allocations Maximales par Pays (AMP) pour le fonds à effet multiplicateur fixées par le GPE pour chaque pays. Les AMP varient de 5 à 50 millions de dollars en fonction de la taille de la population d'âge scolaire du pays (Partenariat Mondial pour l'Éducation 2022a).

des hommes ne dépendent pas du fait qu'ils soient nés hommes ou femmes. L'égalité entre les femmes et les hommes est considérée à la fois comme une question de droits de l'homme et comme une condition préalable et un indicateur d'un développement durable et centré sur l'être humain.

(5) l'équité et l'inclusion, qui "impliquent des défis liés au désavantage, à la marginalisation, aux disparités, aux inégalités, au traitement injuste ou à la discrimination ; et de nouvelles politiques ou réformes du système qui visent à modifier la répartition des ressources et/ou à inclure et améliorer les résultats scolaires des groupes marginalisés et défavorisés tels que les filles, les enfants issus de ménages pauvres et/ou vivant dans des zones reculées et les enfants handicapés ;" et

(6) l'éducation à l'accueil de la petite enfance, qui "vise le développement holistique des besoins sociaux, émotionnels, cognitifs et physiques de l'enfant afin de construire une base solide et large pour l'apprentissage et le bien-être tout au long de la vie. L'éducation à la petite enfance peut former de futurs citoyens bienveillants, capables et responsables".

Graphique 1. Contexte mondial du financement de l'éducation



Source : SNPC de l'OCDE : OCDE SNPC, données extraites le 13 décembre 2022

Remarque : Le SNPC de l'OCDE² suit les versements de l'APD par tous les canaux au secteur de l'éducation (en dollars américains).

Depuis que le fonds à effet multiplicateur a commencé à fonctionner, le GPE a accordé 458 millions de dollars de financement du fonds à effet multiplicateur, associé à un crowding de plus de 1,9 milliard de dollars de cofinancement, à 39 pays (Partenariat Mondial pour l'Éducation 2022b). Les décaissements DU FONDS À EFFET MULTIPLICATEUR GPE du GPE représentent environ 4 % du total annuel de l'aide publique au développement (APD) à l'éducation, tel qu'indiqué par le Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour 2017-2021, pour les 27 pays échantillonnés dans cette étude (voir Graphique 1).³

² L'aide directe à l'éducation est rapportée dans le SNPC par l'OCDE en tant qu'allocations directes au secteur de l'éducation. Quatre niveaux d'éducation sont distingués : l'éducation de base qui couvre l'enseignement primaire et l'éducation de la petite enfance, l'enseignement secondaire, l'enseignement postsecondaire et le niveau non spécifié (qui se réfère à toute activité qui ne peut être attribuée uniquement au développement d'un niveau d'éducation particulier). L'utilisation des données du SNPC sur l'éducation pour cette analyse est limitée par le fait que les données du SNPC n'incluent pas d'estimation de l'aide budgétaire accordée au secteur de l'éducation. Le Rapport mondial de suivi sur l'éducation ajoute 20 % de l'appui budgétaire général à l'aide directe à l'éducation pour compenser cette limitation. La principale implication de ces limitations est que l'aide directe à l'éducation telle que rapportée par le SNPC est sous-évaluée.

³ Afin d'obtenir un point de comparaison raisonnablement précis, le décaissement annuel prévu fonds à effet multiplicateur a été calculé pour chaque pays en divisant le montant total du financement du fonds à effet multiplicateur accordée par la durée moyenne des financements de l'échantillon (4,1 ans). Les décaissements estimés fonds à effet multiplicateur ne sont pas ajustés à l'inflation. Il convient de noter que l'estimation de 4 % est probablement une sous-estimation de la part du fonds à effet multiplicateur dans le financement de l'éducation dans les pays bénéficiaires. Puisque le fonds à effet multiplicateur mobilise des cofinancements en plus de lui-même, on peut dire que le volume réel du financement de l'éducation lié au fonds à effet multiplicateur est beaucoup plus important. Cependant, il est impossible de déterminer si tous les cofinancements fonds à effet multiplicateur ont été déclarés dans la base de données du SNPC de l'OCDE, et les chiffres ne peuvent donc pas être comparés.

Dans le cadre du modèle opérationnel actuel du GPE, pour obtenir une allocation DU FONDS À EFFET MULTIPLICATEUR GPE, les pays soumettent une manifestation d'intérêt (EOI) fournissant des détails sur le cofinancement obtenu et son alignement sur les domaines d'intervention identifiés dans le Pacte de Partenariat (élaboré dans le cadre de l'engagement avec le GPE pour obtenir un financement pour la Transformation du Système [STG]) qui indique comment les pays vont transformer leur système éducatif.) Pour les pays qui ne disposent pas d'un Pacte de Partenariat, l'alignement peut être basé sur un document de planification national tel que le Plan Sectoriel de l'Éducation (PSE) du pays. Dans tous les cas, le processus de manifestation d'intérêt doit être transparent et ouvert, mené par les gouvernements des pays en étroite consultation avec les groupes locaux de partenaires de l'éducation (GLE). En particulier, la manifestation d'intérêt doit montrer que le cofinancement est *additionnel* (le cofinancement n'aurait probablement pas été investi dans l'éducation ou mobilisé aussi rapidement en l'absence de fonds à effet multiplicateur), expliquer les *engagements de cofinancement* en place (le cofinancement doit utiliser la même modalité et cibler les mêmes programmes et priorités que le financement du GPE) et, si le cofinancement prend la forme de prêts, expliquer comment le cofinancement favorise la *viabilité de la dette* du pays (le cofinancement doit répondre aux critères de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International) (Partenariat mondial pour l'éducation, 2021a).

Le modèle GPE 2025, qui a remplacé le modèle GPE 2020 en 2021, a rendu le fonds à effet multiplicateur éligible à tous les pays du GPE, a abaissé le ratio de cofinancement pour les entreprises et les fondations privées, et a introduit d'autres changements dans le processus de candidature et les exigences de décaissement (Partenariat Mondial pour l'Éducation 2022b). Pour encourager les entreprises et les fondations privées à investir davantage dans l'éducation, le GPE a mis en place le programme GPE Match, qui a abaissé le ratio de cofinancement fonds à effet multiplicateur à 1:1 (100 %) pour les entreprises et les fondations privées. Pour les autres co-financeurs, le ratio reste à 3:1. En outre, afin de fournir un cadre plus "nuancé et spécifique au contexte" pour l'évaluation des manifestations d'intérêt, le GPE a institué une nouvelle condition préalable selon laquelle tous les pays ayant accès au fonds à effet multiplicateur et à toutes les autres financements du GPE doivent effectuer une analyse de quatre domaines de facteurs favorables : (1) l'équité, l'efficacité et le volume du financement national ; (2) la planification, la politique et le suivi sectoriels ; (3) les données et les preuves ; et (4) la coordination sectorielle.⁴ Ces facteurs favorables au changement systémique reflètent et développent les exigences du modèle de financement GPE 2020 (qui comprenait (1) un PSE crédible et approuvé ; (2) la preuve de l'engagement à financer le PSE approuvé ; et (3) des données et des preuves essentielles). En outre, dans le cadre du nouveau modèle opérationnel, le GPE exige désormais que tous les pays participants qui sollicitent des financements autres que le fonds à effet multiplicateur établissent un Pacte de Partenariat (ce qui est encouragé mais non exigé lorsque les pays ne sollicitent que le fonds à effet multiplicateur), qui articule les objectifs partagés entre les partenaires de l'éducation dans le pays, les priorités politiques pour la transformation du système et fournit une analyse importante du contexte éducatif local. Un autre changement a été apporté au décaissement des financements basé sur les résultats : Le GPE 2020 exigeait qu'un maximum de 70 % du financement du fonds à effet multiplicateur soit fixe (basé sur les exigences) et qu'un minimum de 30 % soit variable (exigeant des déclencheurs basés sur les résultats dans les trois domaines clés de l'efficacité, de l'équité et de l'apprentissage) pour toute financement du fonds à effet multiplicateur dépassant 5 millions de dollars américains et pour toute

⁴ Le formulaire d'EOI demande désormais aux pays candidats de préciser les domaines d'intervention programmatiques du Pacte de Partenariat que le financement du fonds à effet multiplicateur et le cofinancement soutiendront, ainsi que les sous-secteurs prioritaires du GPE (pré-primaire, primaire, secondaire inférieur et secondaire) qui recevront des investissements ("Expression d'intérêt pour l'accès au fonds à effet multiplicateur du GPE - Projet").

allocation combinée DU FONDS À EFFET MULTIPLICATEUR GPE-ESPIG avec un montant de financement combiné dépassant 5 millions de dollars (Partenariat Mondial pour l'Éducation 2021f). Dans le cadre du GPE 2025, une partie variable n'est requise que pour les financements supérieures à 15 millions de dollars, et la partie variable des financements comprenant une composante GEA (Accélérateur de l'Éducation des Filles) doit inclure au moins un indicateur lié à l'éducation des filles (Partenariat Mondial pour l'Éducation 2020, 2022c).

B. Objectifs et structure du rapport

L'objectif principal de cette évaluation est d'éclairer l'approche du mécanisme de financement du fonds à effet multiplicateur dans le cadre du modèle GPE 2025. Dans ce rapport, nous évaluons l'efficacité fonds à effet multiplicateur à promouvoir l'additionnalité financière et politique en débloquent de nouveaux cofinancements supplémentaires ou plus rapides, en alignant les priorités du pays et du GPE, en harmonisant le cofinancement, en promouvant la viabilité de la dette, en améliorant le dialogue sectoriel et en donnant la priorité à l'égalité entre les hommes et les femmes. Nous évaluons également le processus du fonds à effet multiplicateur afin de déterminer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations présentées dans l'examen interne de 2021, en particulier en ce qui concerne les coûts de transaction et l'inclusivité, et nous formulons des recommandations en vue d'améliorations potentielles. Le présent rapport s'adresse principalement au Secrétariat et au Conseil d'Administration du GPE.

Nous présentons les résultats d'une analyse documentaire sur des mécanismes de financement similaires dans la section II, après quoi nous résumons les questions de recherche, la conception et les sources de données pour l'évaluation dans la section III. Dans la section IV, nous présentons les résultats de l'évaluation pour chaque question de recherche. Nous discutons des limites de l'évaluation dans la section V et partageons nos conclusions et recommandations dans la section VI.

II. Analyse documentaire

Les mécanismes de financement mixte, tels que les financements de contrepartie et les multiplicateurs de financement, peuvent produire des financements supplémentaires en " attirant " des investissements supplémentaires des banques multilatérales de développement, des donateurs privés et parfois des dépenses nationales, maximisant ainsi l'investissement dans un secteur cible.

Le fonds à effet multiplicateur du GPE est unique, car les financements de contrepartie ont rarement été utilisés dans le secteur de l'éducation ; cependant, des exemples pertinents de financements de contrepartie et de multiplicateurs de financement dans d'autres secteurs peuvent éclairer la valeur de cet instrument. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme est un exemple de mécanisme de financement international assorti d'une obligation de financement national, exigeant des gouvernements des pays bénéficiaires qu'ils apportent un cofinancement minimum de 15 % pour obtenir une allocation (Fonds Mondial 2023).

De nombreux modèles de financement mixte impliquent le "rachat" des intérêts sur les prêts des banques de développement afin de rendre plus abordable et plus attrayant pour les pays d'emprunter et d'investir dans les secteurs cibles, un facteur particulièrement important pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Le Mécanisme de Financement Mondial (MFM) propose des rachats de prêts et note que cela a été important pour encourager l'investissement dans les pays en transition de l'IDA vers le financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), où les ministères des finances hésitent à utiliser le financement relativement plus coûteux de la BIRD pour investir dans les secteurs sociaux (MFM 2017). Le Mécanisme de Financement International de l'Éducation (IFFEd) propose deux instruments pour réduire les coûts d'emprunt pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure : des financements utilisés directement pour le rachat de prêts et des garanties utilisées pour fournir des "quasi-fonds propres" aux banques, ce qui leur permet de mettre davantage de fonds à disposition. Le Fonds mondial utilise également des instruments de financement mixte pour racheter les conditions des prêts proposés par les institutions de financement du développement (Fonds mondial 2023).

De nombreuses financements de contrepartie efficaces lient les décaissements à la performance.

Pour certains décaissements, le Fonds mondial utilise un financement basé sur les résultats, où les décaissements sont effectués après que des étapes prédéterminées ont été franchies dans les résultats du programme, un système qui permet aux bénéficiaires de répondre rapidement à l'évolution des besoins et de réorienter les ressources vers les domaines les plus prioritaires (le Fonds Mondial 2023). De même, le MFM lie les décaissements à des indicateurs de couverture et d'impact ; par conséquent, les fonds sont liés à la fois à la réalisation des résultats et au renforcement des systèmes de gestion financière, de suivi des résultats, de gouvernance et de reddition de comptes (MFM 2022). Tout en encourageant des performances élevées et une utilisation constructive des fonds, les deux modèles permettent également d'accélérer les décaissements lorsque les performances sont élevées, ce qui stimule l'impact.

L'additionnalité fait référence de manière générale à la valeur unique, à la fois financière et non financière, qu'un investissement apporte à ses bénéficiaires. Les investissements doivent compléter, et non remplacer, ce que le cadre institutionnel existant fournit (Groupe d'évaluation indépendant 2008). Un cadre d'additionnalité qui prend en compte les effets financiers et non financiers est couramment utilisé par les institutions de financement du développement, telles que la Banque Mondiale, la FMO (la banque néerlandaise de développement entrepreneurial) et la Plateforme Canadienne de Développement international.

- *L'additionnalité financière* est présente lorsqu'un investissement mobilise un financement accru qui n'aurait pas été disponible en l'absence de l'investissement. L'investissement peut mobiliser des fonds en plus grande quantité et/ou à des conditions plus favorables que celles que le bénéficiaire aurait pu obtenir sur le marché. Un investissement peut également mobiliser un financement "plus rapide" en apportant des fonds dans un secteur pour garantir des résultats essentiels qui n'auraient pas pu être atteints aussi rapidement autrement. Les investissements qui n'apportent pas d'additionnalité financière peuvent être source d'inefficacité, soit en subventionnant des investissements qui auraient été réalisés de toute façon (Sberro-Kessler 2019), soit en évinçant les investisseurs privés qui auraient pu apporter une solution efficace sur le marché aux problèmes de développement (Hollinger et Marx 2012).
- *L'additionnalité de la valeur* fait référence, de manière générale, aux impacts non financiers d'un investissement qui n'auraient pas eu lieu autrement. Cette famille d'impacts a été définie de différentes manières. Winckler et al. (2021) utilisent le terme "additionnalité du développement" pour englober une grande partie de ce qui est caractérisé comme additionnalité "de valeur" ou "comportementale" dans la littérature financière internationale. L'additionnalité en termes de valeur peut prendre de nombreuses formes. Par exemple, un investissement peut aligner les priorités de plusieurs bailleurs à la fois, ce qui augmente l'efficacité programmatique du financement et accélère la production de résultats clés. Ce résultat est optimal lorsque le cofinancement va à l'appui sectoriel ou budgétaire, plutôt qu'à un projet unique, car il s'harmonise avec les priorités politiques nationales et les activités en cours. Un investissement peut également réduire les coûts de transaction auxquels un gouvernement bénéficiaire devrait faire face pour obtenir et recevoir l'approbation de multiples sources de financement. Dans le contexte du GPE, les avantages non financiers du fonds à effet multiplicateur ont été décrits précédemment comme l'additionnalité des politiques. Ce rapport s'éloigne de ce terme car l'additionnalité politique, dans son sens littéral, suggère que le fonds à effet multiplicateur est censé avoir un impact sur la politique éducative d'un pays. Bien que cela puisse être le cas, la capacité à mesurer l'impact du fonds à effet multiplicateur sur des résultats plus éloignés de sa théorie du changement dépasse la portée de l'évaluation. Au lieu de cela, ce rapport adopte le terme de *valeur ajoutée* pour explorer les avantages non financiers du processus du fonds à effet multiplicateur.

L'évaluation de l'additionnalité nécessite une stratégie d'identification des causes qui tiennent compte de ce qui aurait pu ou aurait dû se produire en l'absence de l'investissement, mais cela peut s'avérer difficile à réaliser. En principe, un évaluateur peut construire un contrefactuel et comparer les résultats à ceux obtenus sans l'investissement, mais un contrefactuel précis est rarement disponible. En l'absence de contrefactuel, les techniques d'évaluation basées sur les processus peuvent identifier les avantages uniques d'un investissement. Selon Carter et al. (2018), le "suivi des processus" consiste à spécifier les éléments de preuve qui appuieraient ou contrediraient l'hypothèse selon laquelle l'additionnalité est présente, à attribuer des poids à chaque facteur et à évaluer des cas individuels pour déterminer la probabilité que l'additionnalité soit présente. Winckler et al. (2021) suggèrent qu'une perspective basée sur le processus peut être particulièrement utile pour évaluer l'additionnalité dans des échantillons plus petits ou dans des études de cas nécessitant une analyse qualitative.

Les méthodes *ex ante* et *ex post* peuvent et doivent être utilisées pour évaluer l'additionnalité (Winckler et al. 2021). Par exemple, les meilleures pratiques du Groupe de coopération pour l'évaluation des banques multilatérales de développement (BMD) pour évaluer l'additionnalité comprennent la question de savoir si le financement privé aurait pu être obtenu à des conditions appropriées et l'efficacité de l'aide de la BMD pour réduire le risque pour les autres investisseurs, améliorer la fonctionnalité du programme

recevant l'investissement et répartir le risque et la responsabilité de manière équitable et efficace entre les parties prenantes publiques et privées (Groupe d'évaluation indépendant 2008). En ce qui concerne la question de savoir si l'additionnalité est présente, Carter et al. (2018) ont fait valoir que les institutions de financement du développement devraient se contenter de la détermination qu'elle est " 'simplement' susceptible d'être ", étant donné qu'une preuve définitive est presque impossible à obtenir, et que l'investissement est susceptible d'avoir un impact plus positif que l'absence d'investissement.

Entre 2020 et 2021, une évaluation interne fonds à effet multiplicateur a été réalisée et comprenait plusieurs recommandations importantes en vue d'une amélioration. Suite à la demande formulée par le Conseil d'Administration du GPE en septembre 2020 au Comité des Finances et des Risques "de procéder à une évaluation objective des preuves du succès fonds à effet multiplicateur à ce jour", l'évaluation interne réalisée par Khanduja et Pandey (2021) a cherché à évaluer l'additionnalité fonds à effet multiplicateur sur le plan financier (son succès dans la mobilisation d'investissements éducatifs plus importants ou plus rapides) et politique (son "impact sur le développement" des projets qu'il a soutenus). Elle a également évalué la clarté des directives fonds à effet multiplicateur, la faisabilité de ses exigences et le niveau des coûts de transaction supportés par les pays partenaires. Cette évaluation interne s'est appuyée sur une analyse rapide du déploiement fonds à effet multiplicateur réalisée en interne par le GPE en 2018 (Partenariat Mondial pour l'Éducation 2018), qui a d'abord abordé l'additionnalité des politiques dans le contexte fonds à effet multiplicateur.

S'appuyant sur des données provenant d'une étude documentaire des documents relatifs aux financements et des évaluations du Secrétariat, ainsi que sur les commentaires recueillis lors d'entretiens avec les principales parties prenantes, l'évaluation interne a conclu que le fonds à effet multiplicateur entraînait une additionnalité financière et politique, mais qu'il pouvait également imposer des coûts de transaction importants (bien que variables d'un pays à l'autre) à ses candidats, sous la forme de temps d'attente plus longs que la moyenne et d'exigences difficiles à prouver, en particulier l'exigence d'additionnalité financière pour les pays plus petits et/ou saturés de donateurs. Plusieurs recommandations clés ont été formulées, notamment (1) simplifier et clarifier les exigences relatives à la manifestation d'intérêt et à la candidature ; (2) étudier les moyens d'aider les pays à remplir les conditions d'accès au fonds à effet multiplicateur en tenant compte du potentiel d'additionnalité politique, en particulier dans les cas où il est difficile de prouver l'additionnalité financière ; et (3) réduire les délais de traitement et renforcer l'inclusivité et l'équité dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes locales.

Cette page a été laissée vierge pour permettre la copie recto-verso.

III. Questions de recherche, conception de l'évaluation et sources de données

A. Questions de recherche

Cette évaluation est guidée par des questions de recherche organisées autour de trois thèmes principaux : l'additionnalité financière, l'additionnalité en termes de valeur et les processus du fonds à effet multiplicateur du GPE.

1. Additionnalité financière

Un critère clé pour accéder au financement du fonds à effet multiplicateur est que le cofinancement soit nouveau et additionnel, ou plus rapide. Selon les directives fonds à effet multiplicateur, l'additionnalité est interprétée comme un cofinancement qui n'aurait probablement pas été mobilisé pour l'éducation ou mobilisé aussi rapidement si le fonds à effet multiplicateur n'avait pas été disponible (Partenariat Mondial pour l'Éducation 2021d).⁵ La définition de l'additionnalité financière du Secrétariat est basée sur une définition négative car il n'y a pas de contrefactuel (ce qui se serait passé si le fonds à effet multiplicateur du GPE n'avait pas été disponible). Selon les lignes directrices au fonds à effet multiplicateur, le cofinancement ne peut être considéré comme additionnel s'il est censé être annoncé, convenu, engagé ou décaissé indépendamment du fonds à effet multiplicateur du GPE (Partenariat Mondial pour l'Éducation 2021e).⁶ Les orientations du GPE sur la détermination de l'additionnalité financière n'incluent pas de critères précis pour déterminer un cofinancement plus rapide. On suppose qu'un cofinancement plus rapide ne s'applique qu'à un "traitement" plus rapide ou à des "décisions de financement" accélérées et non à des décaissements de cofinancement plus rapides. Le thème de l'additionnalité financière est guidé par trois questions de recherche.

Questions de recherche	Sous questions
1. Le fonds à effet multiplicateur du GPE débloque-t-il des financements nouveaux, supplémentaires ou plus rapides ?	<ul style="list-style-type: none">• Dans quelle mesure le cofinancement provient-il de nouveaux bailleurs de fonds qui n'opéraient pas dans le secteur de l'éducation ou dans le pays avant le financement du fonds à effet multiplicateur du GPE ?• Dans quelle mesure le cofinancement des donateurs dépend-il du fonds à effet multiplicateur du GPE (quelle est la probabilité que le financement ait été annoncé, convenu et engagé indépendamment du fonds à effet multiplicateur) ?• Si le donateur opère dans le pays, dans quelle mesure le cofinancement est-il redistribué d'un secteur autre que l'éducation vers le secteur de l'éducation dans les pays bénéficiant d'un financement en raison du fonds à effet multiplicateur du GPE ?• Si le donateur opère dans le pays, dans quelle mesure le cofinancement est-il réaffecté de l'enseignement supérieur au sous-secteur primaire et secondaire dans les pays bénéficiant d'un financement en raison du fonds à effet multiplicateur du GPE ?• Dans quelle mesure le cofinancement des donateurs existants est-il nouveau ?

⁵ Directives pour le fonctionnement fonds à effet multiplicateur GPE, 2022

⁶ GPE Guidance on reviewing EOI to secure an AMP for the GPE Multiplier, 2022 (en anglais)

Questions de recherche	Sous questions
	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le cofinancement (engagements) est-il mobilisé plus rapidement grâce au fonds à effet multiplicateur DU GPE ? • Quelle est la direction de l'effet de levier ? En d'autres termes, le fonds à effet multiplicateur du GPE a-t-il eu un effet de levier sur "des financements nouveaux et supplémentaires/plus rapides" ou les financeurs ont-ils eu un effet de levier sur le fonds à effet multiplicateur du GPE dans tous les cas ?
<p>2. Quel est le volume de cofinancement mobilisé et dans quelle mesure est-il harmonisé avec le programme financé par le fonds à effet multiplicateur et la modalité de financement ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quel est le volume du nouveau cofinancement et du cofinancement supplémentaire/plus rapide ? • Dans quelle mesure le cofinancement est-il harmonisé avec le programme et la modalité de financement soutenus par le fonds à effet multiplicateur du GPE ? • Quelle proportion du cofinancement a été décaissée comme prévu (en termes de modalités, d'objectifs, de bénéficiaires et de délais convenus) ?
<p>3. Les processus du fonds à effet multiplicateur du GPE, en particulier dans le cadre du modèle opérationnel 2025, semblent-ils de nature à garantir que le niveau de la dette encourue par le cofinancement (le cas échéant) est gérable pour le pays ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la part du cofinancement du fonds à effet multiplicateur du GPE sous forme de prêts concessionnels ? Quelle est la part des autres prêts ? • Dans quelle mesure les prêts de cofinancement sont-ils compatibles avec les conditions de la politique de limitation de la dette du FMI et de la politique d'emprunt non concessionnel du groupe de la Banque mondiale ?⁷

2. Valeur ajoutée

Trois domaines de la valeur ajoutée sont explorés sous ce thème : l'alignement sur les priorités sectorielles, le dialogue et la coordination sectoriels, et l'intégration de la dimension de genre, qui s'applique aux financements du fonds à effet multiplicateur dans le cadre du GPE 2025. Il est important de noter qu'il est difficile d'isoler les effets spécifiques au fonds à effet multiplicateur sur la valeur ajoutée du processus global d'octroi de financements du GPE qui s'appliquent également au fonds à effet multiplicateur. Les résultats présentés dans cette section doivent donc être interprétés en gardant cette considération à l'esprit. L'additionnalité de la valeur fonds à effet multiplicateur est probablement le résultat du processus plus large du GPE, plutôt que fonds à effet multiplicateur lui-même. Cependant, la caractéristique distinctive fonds à effet multiplicateur, qui le différencie des autres financements du GPE, est l'inclusion de co-financeurs et de cofinancements. En plus d'une discussion sur les trois domaines de la valeur ajoutée, cette section soulignera également la valeur ajoutée spécifique aux co-financeurs, comme l'amélioration de la visibilité et de la reconnaissance institutionnelles et le fait d'avoir un siège à la table des négociations, ce qui se traduit par un engagement plus étroit avec le gouvernement.

Le premier thème exploré dans le cadre de l'additionnalité de la valeur est l'influence fonds à effet multiplicateur sur la manière et le lieu d'utilisation du financement ou du cofinancement supplémentaire par rapport aux domaines prioritaires du GPE et aux priorités des pays en matière de transformation du système dans le cadre du GPE 2025. La manière dont les pays identifient les politiques prioritaires ou les domaines d'intervention qui, s'ils sont soutenus, conduiront à un changement transformationnel dans le

⁷ Ces politiques limitent les emprunts concessionnels et non concessionnels en fonction, entre autres, du contexte macroéconomique du pays, de sa capacité de gestion et de suivi de la dette, ainsi que du niveau et de la composition actuels de la dette.

système éducatif d'un pays, est le Pacte de Partenariat, un élément nouveau et essentiel de la stratégie GPE 2025. Cependant, les pays peuvent accéder au fonds à effet multiplicateur sans Pacte de Partenariat, car la capacité à débloquer le fonds à effet multiplicateur est liée à la disponibilité du cofinancement, et le moment de l'élaboration d'un Pacte de Partenariat et la disponibilité du financement externe ne coïncident pas toujours. Les pays éligibles uniquement au fonds à effet multiplicateur peuvent également débloquer le financement fonds à effet multiplicateur sans Pacte de Partenariat, bien que le GPE encourage vivement la conclusion d'un tel contrat. En l'absence d'un Pacte de Partenariat, les pays doivent toujours identifier une politique ou un axe prioritaire pour la transformation du système sur la base d'un document de planification nationale de haut niveau, tel qu'un ESP ou un document équivalent.⁸

Le deuxième aspect de la valeur ajoutée fonds à effet multiplicateur, par le biais des processus d'octroi de financements du GPE, est son influence sur le dialogue et la coordination sectoriels, ainsi que sur la transformation du système dans le cadre du GPE 2025. L'un des objectifs fondamentaux du GPE est de soutenir un dialogue politique inclusif, fondé sur des données probantes, à l'appui des systèmes éducatifs nationaux au niveau des pays. Le dialogue peut avoir lieu par l'intermédiaire d'un GLE, défini dans la Charte du GPE comme "un forum de collaboration pour le dialogue sur la politique du secteur de l'éducation sous la direction du gouvernement, où la principale consultation sur le développement du secteur de l'éducation a lieu entre un gouvernement et ses partenaires".⁹

Le troisième aspect est l'influence fonds à effet multiplicateur, à travers le processus plus large d'octroi de financements du GPE, sur l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes. S'appuyant sur la stratégie et la politique de genre 2020, le GPE vise à intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les voies de la transformation du système dans le cadre de la stratégie GPE 2025. L'égalité entre les femmes et les hommes sera intégrée dans le dialogue au niveau des pays, par le biais d'évaluations et de diagnostics nationaux, d'analyses des facteurs favorables, et sera considérée comme une priorité dans les accords de partenariat. Le thème de la valeur ajoutée est guidé par trois questions de recherche.

Questions de recherche	Sous questions
<p>4. Les financements du fonds à effet multiplicateur du GPE et leur cofinancement s'alignent-ils sur les priorités sectorielles définies dans le cadre du Pacte de Partenariat (pour les pays qui en ont créé un) et du PSE (pour les autres pays) ? Le financement contribue-t-il à la transformation du système ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le financement du fonds à effet multiplicateur du GPE et le cofinancement sont-ils alignés sur les priorités sectorielles définies (Pacte de Partenariat et/ou PSE) ? • Le financement porte-t-il sur les facteurs favorables (tels que définis par le GPE2025) à la transformation du système ? • Dans quelle mesure le cofinancement cible-t-il les sous-secteurs prioritaires du GPE conformément à ses anciens et actuels plans stratégiques (GPE 2020 et GPE 2025) ? • Quelles sont les manières pertinentes de définir l'"additionnalité politique" dans le contexte du fonds à effet multiplicateur du GPE? Sur cette base, quelle a été l'additionnalité politique fonds à effet multiplicateur du GPE depuis sa création ? • Le fonds à effet multiplicateur du GPE apporte-t-il une autre valeur ajoutée ? Dans quelle mesure les co-financeurs bénéficient-ils d'avantages non financiers directs ou indirects (par exemple, un siège à la table, une meilleure mise en réseau, une plus grande influence dans le pays) grâce au fonds à effet multiplicateur du GPE ?

⁸ Directives pour le fonctionnement fonds à effet multiplicateur DU GPE 2020

⁹ Principes du GPE pour des groupes locaux de partenaires de l'éducation efficaces, 2019

Questions de recherche	Sous questions
5. Le processus de financement du fonds à effet multiplicateur du GPE soutient-il un dialogue sectoriel inclusif concernant les priorités au niveau national ?	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le fonds à effet multiplicateur du GPE a-t-il facilité la participation aux mécanismes de coordination nationaux (tels que le GLE) du co-financeur, du secteur privé, des OSC, des ONG ou d'autres partenaires ? • Dans quelle mesure le financement du fonds à effet multiplicateur du GPE a-t-il permis d'améliorer la coordination et le dialogue autour du financement de l'éducation ? • Dans quelle mesure les priorités sectorielles ont-elles été renforcées, non affectées ou affaiblies par le fonds à effet multiplicateur du GPE ? • Dans quelle mesure l'état du dialogue sectoriel (comme la force ou la maturité du GLE) a-t-il affecté le processus du fonds à effet multiplicateur du GPE ?
6. Les financements du fonds à effet multiplicateur du GPE répondent-elles aux priorités en matière d'égalité et d'inclusion des femmes et des hommes ?	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le processus du fonds à effet multiplicateur du GPE influence-t-il le dialogue sectoriel et la programmation financés par le fonds à effet multiplicateur et le cofinancement du GPE en ce qui concerne l'égalité et l'inclusion de genre ? Le processus dans le cadre du modèle GPE 2025 semble-t-il mieux fonctionner pour intégrer l'égalité des sexes et l'inclusion que dans le cadre du modèle précédent ? • Quels sont les liens en matière de politique et d'équité entre le fonds à effet multiplicateur du GPE et le GEA ?

3. Processus du fonds à effet multiplicateur du GPE

Le cadre stratégique et le modèle opérationnel du GPE 2025 sont fondés sur une approche de transformation du système visant à soutenir les réformes transformatrices (Partenariat Mondial pour l'Éducation 2020).¹⁰ Le modèle opérationnel peut être organisé dans un cadre comprenant trois changements stratégiques :

1. Renforcer la responsabilité mutuelle pour la transformation du système. Le Pacte de Partenariat servira de cadre stratégique pour l'engagement du GPE dans chaque pays. Les pactes décriront les priorités de transformation, dans le cadre des politiques et des plans sectoriels, qui seront soutenues par l'engagement du GPE et d'autres donateurs alignés.
2. Affiner le financement du GPE pour la transformation des systèmes. Le GPE a réorienté l'ESPDG et l'ESPIG existants vers la Capacité des systèmes et le financement pour la transformation des systèmes afin de se concentrer davantage sur le développement des capacités et d'aider les pays à transformer les systèmes par des investissements ciblés dans les priorités politiques.
3. Mobiliser les capacités stratégiques pour renforcer la capacité des pays à transformer les systèmes.

a. Principaux changements liés au fonds à effet multiplicateur

Le GPE 2025 a entraîné plusieurs changements distincts concernant le fonds à effet multiplicateur (Graphique 2). Outre les adaptations décrites dans l'introduction, les changements clés suivants ont également été apportés :

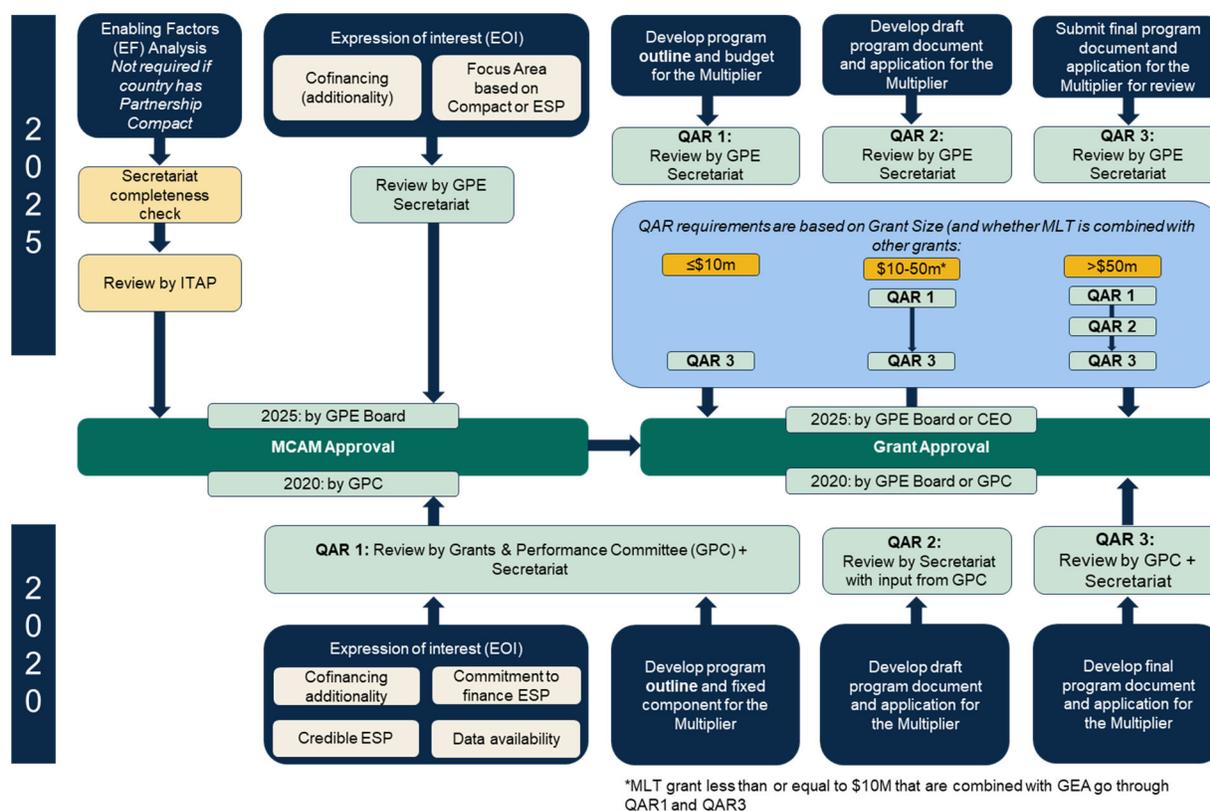
1. Les pays peuvent accéder à une allocation du fonds à effet multiplicateur du GPE sans avoir mis en place un Pacte de Partenariat. En l'absence d'un accord, un pays peut identifier un domaine

¹⁰ Cadre du modèle opérationnel du GPE 2025, réunion du conseil d'administration du GPE, 2020

d'intervention soutenu par le fonds à effet multiplicateur et le cofinancement sur la base d'un document de planification nationale de haut niveau, tel qu'un ESP ou un document équivalent.

2. Les pays doivent effectuer une analyse des facteurs favorables pour comprendre les conditions qui doivent être en place pour permettre, ou du moins augmenter la probabilité d'une mise en œuvre réussie de la réforme des systèmes clés. L'analyse des facteurs favorables a pour but d'éclairer la conception du programme du fonds à effet multiplicateur du GPE. Une partie du processus comprend l'examen de l'analyse des facteurs favorables par un groupe consultatif technique indépendant (ITAP).
3. Révision de l'examen d'assurance qualité (RAQ) afin de rationaliser le processus. Le processus révisé de RAQ comprend une période d'examen plus courte et la possibilité de contourner certaines phases de RAQ en fonction de la taille du le financement du fonds à effet multiplicateur. Les révisions permettent également de faire la synthèse avec le processus de RAQ pour d'autres financements du GPE liées au fonds à effet multiplicateur (telles que les financements de type fonds à effet multiplicateur gpe-stg).

Graphique 2. Processus de manifestation d'intérêt (EOI) et de requête de fonds à effet multiplicateur , GPE 2020 vs GPE 2025, basé sur la compréhension des évaluateurs



Ce thème est guidé par une question de recherche.

Questions de recherche	Sous questions
7. Le processus du fonds à effet multiplicateur du GPE est-il pertinent, efficace et souple ? Est-il perçu	<ul style="list-style-type: none"> Les directives et les processus (critères d'éligibilité, facilité du processus, critères d'élaboration des propositions, etc.) pour accéder au fonds à effet multiplicateur du GPE sont-ils clairs ? Sont-ils

Questions de recherche	Sous questions
<p>comme générant des coûts de transaction comparables/supplémentaires, etc., par rapport aux financements du GPE sans effet du fonds à effet multiplicateur ?</p>	<p>améliorés par rapport au modèle 2020 ? Existe-t-il des synergies ou des liens avec l'AGE ou d'autres financements du GPE sans fonds à effet multiplicateur ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence : La valeur perçue fonds à effet multiplicateur du GPE (c'est-à-dire les considérations relatives à la mise en œuvre d'un processus de multiplication par rapport aux avantages financiers et politiques fonds à effet multiplicateur) encourage-t-elle ou décourage-t-elle l'intérêt et l'adhésion des parties prenantes ? • L'efficacité : Le processus du fonds à effet multiplicateur est-il économique en termes de temps et de ressources pour toutes les parties concernées ? Le fonds à effet multiplicateur du GPE génère-t-il des coûts de transaction comparables/supplémentaires, etc., par rapport aux financements du GPE sans fonds à effet multiplicateur ? • Agilité : Dans le modèle opérationnel 2025, le processus et les exigences fonds à effet multiplicateur du GPE ont-ils été adaptés avec succès ? Permettent-ils d'apporter aux pays un soutien plus personnalisé que dans le modèle 2020, en fonction des besoins et de la situation spécifiques des pays ?

B. Conception de l'évaluation et sources de données

Nous avons utilisé une approche mixte dans cette évaluation, en nous appuyant principalement sur une étude documentaire des documents fonds à effet multiplicateur et des données de suivi du GPE pour un échantillon de 27 pays qui ont reçu ou obtenu des financements fonds à effet multiplicateur et sur des entretiens avec des informateurs clés pour un sous-échantillon de 10 pays et un ensemble de répondants du Secrétariat mondial du GPE (Tableau 1). L'échantillon de 27 pays comprend les 7 pays dont les manifestations d'intérêt ont été soumises dans le cadre de GPE 2025 au moment de la conception de l'évaluation à l'automne 2022 et les 20 pays dont les financements du fonds à effet multiplicateur ont été approuvés dans le cadre de GPE2020 au cours des années fiscales 2020 et 2021. Cet échantillon a été sélectionné parce que l'analyse des pays qui ont le plus récemment fait l'objet d'un processus GPE est susceptible de produire les informations les plus pertinentes. Sur la base d'une analyse documentaire, nous avons procédé à une triangulation des sources de données, tout en tenant compte de la solidité des preuves, afin de répondre à chaque question de recherche. À partir de ces résultats, nous avons tiré des conclusions générales sur l'additionnalité financière fonds à effet multiplicateur, son additionnalité en termes de valeur et son processus. Nous avons également formulé des recommandations à l'intention du Secrétariat et du Conseil d'administration du GPE pour que le fonds à effet multiplicateur du GPE puisse aller de l'avant dans le cadre du modèle opérationnel 2025. L'annexe A comprend une matrice d'évaluation qui résume la source des données et l'approche analytique pour chaque question de recherche. Voir le rapport initial (Bagby et al. 2022) pour plus de détails sur la conception de l'étude et l'approche de la collecte de données.

Tableau 1. Échantillons d'évaluation et d'enquêtes d'opinion

Modèle de fonctionnement au titre duquel le financement du fonds à effet multiplicateur a été approuvée	Pays de l'échantillon d'évaluation - examen documentaire uniquement	Pays faisant partie de l'échantillon d'évaluation - étude documentaire et enquêtes EIC
GPE 2020	Cambodge, Cameroun, Côte d'Ivoire, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Guyana, République démocratique populaire lao, Moldavie, Mozambique, Pakistan - Sindh, Soudan, Vanuatu, Viêt Nam, République du Yémen	Djibouti, Guatemala, Malawi, Mongolie, Nigeria - État de Kaduna
GPE 2025	Lesotho, Tadjikistan	Bhoutan, El Salvador, Kenya, Rwanda, Sénégal

Examen documentaire. Nous avons examiné plusieurs documents pour chacun des 27 pays échantillonnés pour l'examen sur dossier (parmi les 31 qui ont reçu ou obtenu le financement du fonds à effet multiplicateur du GPE depuis l'exercice 2019, ou l'année civile, juillet 2018).¹¹ Les documents comprennent les dossiers EOI initiaux (y compris les documents justificatifs reçus, tels que les informations sur le financement national, la correspondance entre le Secrétariat du GPE, les gouvernements des pays, les agents de financement et les agents de coordination), la note de synthèse/liste de contrôle pour l'approbation de l'EOI, les dossiers de requête de financement du fonds à effet multiplicateur (y compris les documents justificatifs reçus, tels que les notes de programme, les cadres de résultats et les budgets), l'évaluation par le Secrétariat du GPE des exigences du mécanisme de financement (FMR) et tous les rapports d'assurance qualité (RAQ). Nous avons également examiné les PSE des pays et les pactes de partenariat (en fonction du modèle opérationnel du GPE dans le cadre duquel le financement a été octroyé, ainsi que du statut de détenteur de contrat des pays du GPE 2025), les rapports sur l'état de la mise en œuvre (ISR) et les documents d'évaluation de projet (PAD) (disponibles pour les nombreux pays dont l'agent partenaire est la Banque mondiale), ainsi que les rapports du Groupe consultatif technique indépendant (ITAP) (lorsqu'ils sont disponibles dans les pays du GPE 2025).

Nous analysons également des données provenant de bases de données partagées avec nous par le GPE. Nous utilisons des données de suivi du GPE de différents types, notamment les données de codage, d'évaluation des coûts et d'évaluation des coûts par sexe des financements du GPE, les données des indicateurs du cadre de résultats du GPE, les tableaux de suivi de la mise en œuvre et de la révision des financements du GPE, les données de cofinancement du fonds à effet multiplicateur du GPE, les données de suivi des pays du GPE avec bénéficiaire du fonds à effet multiple et les données de suivi du calendrier du fonds à effet multiplicateur du GPE (pour plus d'informations sur chacun de ces éléments, voir

¹¹ Nous avons procédé à un échantillonnage raisonné parmi les 31 pays de la base de sondage fournie par le GPE, en conservant principalement les financements du fonds à effet multiplicateur les plus récents du GPE, mais en veillant également à inclure les pays qui fournissent des informations spécifiques pertinentes.

l'annexe B). Nous limitons toutes les analyses de ces données aux 27 financements du fonds à effet multiplicateur de l'échantillon d'évaluation.

La portée de l'évaluation est limitée par l'absence d'une base de données centrale pour le suivi des informations relatives aux financements du fonds à effet multiplicateur. Il n'existe pas de système central de suivi des décaissements des co-financeurs. Certains co-financeurs soumettent des rapports d'avancement, dont l'état d'avancement est suivi par le Secrétariat du GPE en même temps que les décaissements des financements du fonds à effet multiplicateur. Toutefois, cela ne permet pas d'évaluer si le cofinancement est déboursé selon le montant, les modalités et le calendrier prévus.

Entretiens avec des informateurs clés. Nous avons mené des entretiens virtuels approfondis avec jusqu'à 5 acteurs différents (y compris le représentant du ministère de l'éducation du pays partenaire, l'agence de financement, l'agence de coordination, le(s) co-financeur (s) et le membre du GLE) dans chacun des 10 pays échantillonnés, ainsi qu'avec plusieurs acteurs du GPE au niveau mondial. Les protocoles d'entretien ont été adaptés au type de répondant, ainsi qu'au contexte fonds à effet multiplicateur du GPE de chaque pays. Pour l'ensemble des répondants, le taux de réponse est de 70 %, allant de 40 % à 100 % selon le type de répondant (voir l'annexe C pour plus d'informations).

IV. Conclusions

A. Additionnalité financière

Cette section aborde les questions de recherche 1, 2 et 3.

1. Le fonds à effet multiplicateur du GPE débloque-t-il des financements nouveaux, supplémentaires ou plus rapides ?
2. Quel est le volume de cofinancement mobilisé et dans quelle mesure est-il harmonisé avec le programme financé par le fonds à effet multiplicateur et la modalité de financement ?
3. Les processus du fonds à effet multiplicateur du GPE, en particulier dans le cadre du modèle opérationnel 2025, semblent-ils de nature à garantir que le niveau de la dette encourue par le cofinancement (le cas échéant) est gérable pour le pays ?

Cette section examine les types de cofinancement (nouveau, redistribué/réaffecté ou supplémentaire), l'effet fonds à effet multiplicateur sur l'accélération des décisions de cofinancement, la probabilité que le cofinancement n'aurait pas été mobilisé sans le fonds à effet multiplicateur, le volume du cofinancement et la modalité de financement, l'harmonisation du financement et la viabilité de la dette du cofinancement fonds à effet multiplicateur.

Dans ce rapport, le cofinancement est considéré comme nouveau lorsqu'il est fourni par un bailleur de fonds qui n'était pas actif dans le secteur de l'éducation du pays avant le fonds à effet multiplicateur. On parle de cofinancement redistribué lorsqu'un bailleur de fonds existant redistribue des fonds d'un autre secteur (par exemple, la santé) au secteur de l'éducation. Les fonds redistribués comprennent également le cofinancement provenant à l'origine d'allocations sectorielles non utilisées telles que les allocations pays de l'IDA, le guichet de financement de l'IDA pour les communautés d'accueil et les réfugiés (WHR) ou le financement de l'appui budgétaire général planifié qui a été spécifié ultérieurement pour le secteur de l'éducation. On parle de cofinancement réaffecté lorsqu'un bailleur de fonds existant réaffecte des fonds dans le secteur de l'éducation vers les sous-secteurs prioritaires du GPE. Le cofinancement est considéré comme un financement supplémentaire lorsqu'il est engagé par un co-financeur existant dans le secteur de l'éducation du pays pour accéder au fonds à effet multiplicateur.

Le degré d'harmonisation du financement du fonds à effet multiplicateur et de son cofinancement est défini par la mesure dans laquelle ils utilisent la même modalité de financement. Selon les directives relatives à la requête de financement du fonds à effet multiplicateur, le choix de la modalité de financement pour le financement du fonds à effet multiplicateur doit être étayé par les principes d'efficacité de l'aide et informé par le Pacte de Partenariat. Il existe trois principales modalités de financement pour accéder au financement du fonds à effet multiplicateur : (1) le financement sectoriel commun fait référence à un groupe diversifié de modalités de financement ou de crédit avec différents instruments/mécanismes pour soutenir la mise en œuvre d'un plan sectoriel de l'éducation approuvé, ou des parties spécifiques de celui-ci. L'appui budgétaire est un exemple de financement sectoriel commun ; (2) le financement de projet commun, également appelé cofinancement, est une modalité où le financement provient de différents co-financeurs pour soutenir un projet commun ; (3) le financement autonome est unilatéral et n'est pas mis en commun avec d'autres sources de financement.

Les projets et les financements sectoriels communs sont deux moyens d'assurer une plus grande harmonisation de l'aide extérieure entre les partenaires en ce qui concerne les priorités définies dans les

plans sectoriels nationaux. Parmi les trois modalités de financement, la mise en commun sectorielle/l'appui budgétaire est la modalité préférée lorsque les conditions permettent d'utiliser pleinement les systèmes nationaux. Il est prévu que le fonds à effet multiplicateur et le cofinancement soient fournis par la même modalité dans le cadre d'un programme unique ou d'un mécanisme de financement commun tel qu'un fonds commun, généralement avec le même Agent Partenaire (AG).¹² Les modalités autonomes sont les moins souhaitables mais peuvent être l'option appropriée dans les cas où une modalité plus alignée n'est pas considérée comme viable.

Dans certains cas, le cofinancement pour débloquer le fonds à effet multiplicateur peut prendre la forme d'un prêt concessionnel ou non concessionnel. Les prêts concessionnels sont assortis d'une charge d'intérêt nulle ou très faible, et les remboursements peuvent s'étendre sur 30 à 40 ans, y compris une période de grâce de 5 à 10 ans. Ces caractéristiques permettent aux prêts concessionnels d'avoir des conditions plus favorables que les prêts du marché. Le cofinancement des prêts doit être conforme aux conditions de la politique de limitation de la dette (DLP) du FMI et de la politique d'emprunt non concessionnel (NCBP) du Groupe de la Banque mondiale, selon le cas. Ces politiques limitent les emprunts concessionnels et non concessionnels en fonction, entre autres, du contexte macroéconomique du pays, de sa capacité de gestion et de suivi de la dette, ainsi que du niveau et de la composition actuels de la dette. Les pays sont tenus de confirmer, dans la manifestation d'intérêt qu'ils soumettent, que tout cofinancement fondé sur un crédit est compatible avec les cadres stratégiques du FMI et de la Banque mondiale. Dans le cadre du processus d'examen, le Secrétariat examine et confirme que le cofinancement sous forme de crédit est compatible avec les politiques d'endettement du FMI et de la Banque mondiale.

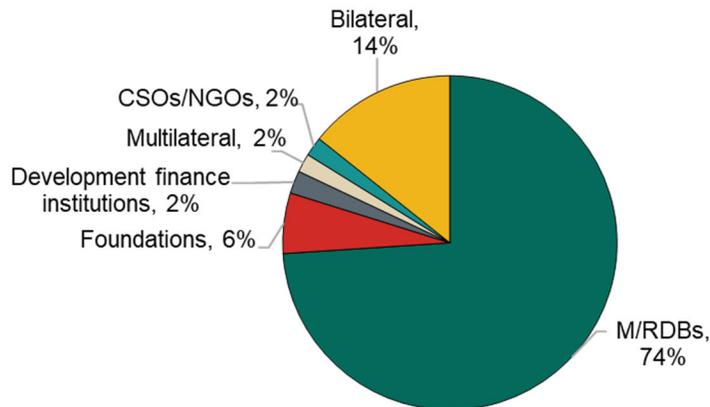
Conclusion 1. Les co-financeurs fournissent plus de fonds que nécessaire pour débloquer l'AMC. La Banque mondiale est le principal co-financeur, avec 70 % des 1,5 milliard de dollars de cofinancement total dans les 27 pays de notre échantillon.¹³

Les contributions du M/RDB, menées par la Banque mondiale, représentent 74 % de l'ensemble du cofinancement (contre 14 % pour les contributions bilatérales, 8 % pour les fondations, 2 % pour les autres institutions de financement du développement et 2 % pour les autres institutions multilatérales) (Graphique 3). Les financements de la Banque mondiale (IDA, IDA Refugee Sub-Window, BIRD) représentent à eux seuls 70 pour cent du cofinancement du fonds à effet multiplicateur en volume. Seize pays sur 27 ont mobilisé un cofinancement provenant d'une source de la Banque mondiale. L'IDA est la source de cofinancement la plus courante, utilisée par 13 pays (en comptant le sous-compte de l'IDA pour les réfugiés). Dans notre échantillon, la seule autre source de cofinancement de la M/RDB en dehors de la Banque mondiale est la Banque islamique de développement, qui a fourni deux contributions. La contribution moyenne de la Banque mondiale (55,6 millions de dollars) est supérieure à la contribution moyenne de la Banque islamique de développement (27,5 millions de dollars) et à la moyenne de toutes les sources autres que la Banque multilatérale de développement (10,9 millions de dollars). La contribution individuelle moyenne du M/RDB est de 53,3 millions de dollars, et les M/RDB sont le co-financeur principal (le co-financeur qui, par rapport aux autres co-financeurs pour un financement du fonds à effet multiplicateur donnée, a fourni le volume de financement le plus élevé à partir d'un seul instrument) pour 17 des 27 financements du fonds à effet multiplicateur de l'échantillon.

¹² Processus de sélection des agents partenaire du GPE, juin 2022

¹³ Dans cette sous-section, nous décrivons tout d'abord le volume total de cofinancement mobilisé par le fonds à effet multiplicateur au sein de notre échantillon de 27 pays dont les manifestations d'intérêt ont été approuvées entre 2019 et 2022. Nous présentons le cofinancement total par type de co-financeur et par pays bénéficiaire.

Graphique 3. Volume du cofinancement du fonds à effet multiplicateur, par type de co-financeur



Source : Suivi du co-financement fonds à effet multiplicateur du GPE pour les 27 pays de l'étude

Par rapport aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure mobilisent en moyenne des volumes de cofinancement plus faibles par financement du fonds à effet multiplicateur. Le volume total moyen de cofinancement par financement est de 66,4 millions de dollars dans les pays à faible revenu, de 55,7 millions de dollars dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et de 26,3 millions de dollars dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Plusieurs facteurs contribuent probablement à la relation à peu près inverse entre le niveau de revenu et le volume total de cofinancement. Tout d'abord, l'allocation maximale moyenne par pays pour le fonds à effet multiplicateur est la plus élevée dans les pays à faible revenu et la plus faible dans les pays à revenu intermédiaire supérieur (les moyennes sont de 20 millions de dollars dans les pays à faible revenu, de 13,7 millions de dollars dans les pays à revenu intermédiaire inférieur et de 6,7 millions de dollars dans les pays à revenu intermédiaire supérieur). Le volume relativement plus important des financements du fonds à effet multiplicateur destinés aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure peut constituer une incitation plus forte à la collecte de fonds dans ces pays. Deuxièmement, l'éligibilité à l'IDA étant basée sur le niveau de revenu, il peut être relativement plus facile et moins coûteux pour les pays à faible revenu et certains pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure de mobiliser d'importants montants de ressources concessionnelles en tant que cofinancement pour accéder au fonds à effet multiplicateur.

Les co-financeurs fournissent plus de fonds que nécessaire pour débloquer le fonds à effet multiplicateur. Le ratio moyen de financement réel entre le montant du cofinancement et le montant fonds à effet multiplicateur pour l'ensemble des 27 financements est de 4,7:1, ce qui est supérieur au ratio d'appariement des financements fonds à effet multiplicateur de 3:1 pour la plupart des donateurs et de 1:1 pour le secteur privé et les fondations. Cependant, si l'on exclut l'exemple aberrant du Salvador, le ratio de financement moyen tombe à 3,8:1, avec peu de variation entre les groupes de revenus.

En termes de volume total, les cofinancements mobilisés dans le cadre du GPE 2020 et du GPE 2025 se répartissent équitablement dans notre échantillon. 49 % des cofinancements de notre

échantillon ont été mobilisés par les 20 pays du GPE2020, tandis que 51 % ont été mobilisés par les 7 pays du GPE 2025, ces derniers étant menés par des contributions de cofinancement très importantes dans des pays tels que le Kenya et le Salvador.

Conclusion 2. Les pays donateurs existants représentent la quasi-totalité des sources de cofinancement supplémentaire, réorienté, réaffecté ou plus rapide.

Sur le papier, tous les cofinancements de notre échantillon sont considérés comme " financièrement additionnels " puisqu'ils ont été approuvés par le Secrétariat du GPE et qu'ils ont satisfait aux critères d'additionnalité financière. Sur la base des preuves fournies par les co-financeurs (courriels, lettres officielles indiquant l'influence fonds à effet multiplicateur sur les engagements de cofinancement, etc.), le Secrétariat a déterminé que le cofinancement dans notre échantillon de manifestations d'intérêt approuvées n'aurait probablement pas été mobilisé ou mobilisé aussi rapidement pour l'éducation si le financement fonds à effet multiplicateur n'avait pas été disponible. Il existe quatre voies pour que le cofinancement soit considéré comme financièrement additionnel : nouveau cofinancement, cofinancement redistribué/réaffecté, cofinancement supplémentaire ou cofinancement plus rapide. L'analyse des documents et les entretiens montrent que la plupart des cofinancements de notre échantillon ont été considérés comme financièrement additionnels parce qu'il s'agissait de cofinancements supplémentaires ou de cofinancements redistribués/réaffectés aux sous-secteurs prioritaires du GPE par les pays donateurs existants.

Le cofinancement peut prendre l'une des formes suivantes :

- **Nouveau** : Le cofinancement est fourni par un donateur qui n'était pas actif auparavant dans le secteur de l'éducation du pays afin d'accéder au fonds à effet multiplicateur.
ou
- **Redistribué/réaffecté** : Le cofinancement est fourni par un donateur existant qui redistribue ses fonds d'un autre secteur vers le secteur de l'éducation ou réaffecte ses fonds au sein du secteur de l'éducation vers les sous-secteurs prioritaires du GPE, afin d'accéder au fonds à effet multiplicateur. (Cela inclut le cofinancement provenant à l'origine d'allocations sectorielles non utilisées, telles que les allocations nationales de l'IDA, le WHR de financement de l'IDA ou le financement de l'appui budgétaire général planifié qui a été spécifié ultérieurement pour le secteur de l'éducation).
ou
- **Supplémentaire** : Des fonds supplémentaires ont été engagés par un co-financeur déjà actif dans le secteur de l'éducation du pays afin d'accéder au fonds à effet multiplicateur.
- En plus de l'un des éléments ci-dessus, le cofinancement peut également être :
 - **Mobilisation plus rapide grâce au fonds à effet multiplicateur** : Le cofinancement a été mobilisé plus rapidement grâce au fonds à effet multiplicateur, notamment en accélérant les discussions entre le co-financeur et le pays.

Presque tous les cofinancements proviennent de donateurs existants.¹⁴ Seuls deux des 27 pays avaient de nouveaux co-financeurs qui n'avaient jamais financé un projet dans le secteur de l'éducation dans ce

¹⁴ L'équipe d'évaluation note que le GPE a eu des discussions récentes avec des donateurs du secteur privé en Ukraine pour fournir un soutien en nature au secteur de l'éducation. Ces exemples récents de nouveaux co-financeurs, bien que notés lors des entretiens, ne font pas partie de l'analyse formelle de l'équipe d'évaluation en raison des limites de la période d'examen.

pays : L'Esuatini (cofinancé par la Banque mondiale via le BIRD) et le Nigeria (cofinancé par le Fonds koweïtien). En volume, ces nouveaux financements représentent 3 % du total des cofinancements. Par exemple, le cofinancement du secteur de l'éducation de l'Esuatini par le BIRD était le premier du genre. Les discussions visant à débloquer 5 millions de dollars fonds à effet multiplicateur par le biais d'un prêt de cofinancement de 35 millions de dollars ont débuté en 2019. L'évaluation initiale du Secrétariat pour l'additionnalité était un "drapeau jaune" parce que le financement BIRD aurait probablement été approuvé pour le secteur de l'éducation indépendamment fonds à effet multiplicateur.¹⁵ Le Secrétariat a finalement déterminé que le cofinancement BIRD était additionnel, car d'autres communications de la Banque mondiale et du ministère des Finances en mars 2021 ont révélé que la disponibilité fonds à effet multiplicateur a accéléré les discussions concernant le prêt BIRD pour l'éducation. Au Nigeria, le gouvernement fédéral a directement demandé au Fonds koweïtien de débloquer des ressources supplémentaires fonds à effet multiplicateur pour compléter le cofinancement de la Banque islamique de développement (BID). L'alignement des intérêts stratégiques avec la BID en ce qui concerne les enfants non scolarisés dans l'État de Kaduna, ainsi que les relations étroites avec le gouvernement, ont également facilité les discussions avec le Fonds koweïtien sur le cofinancement.

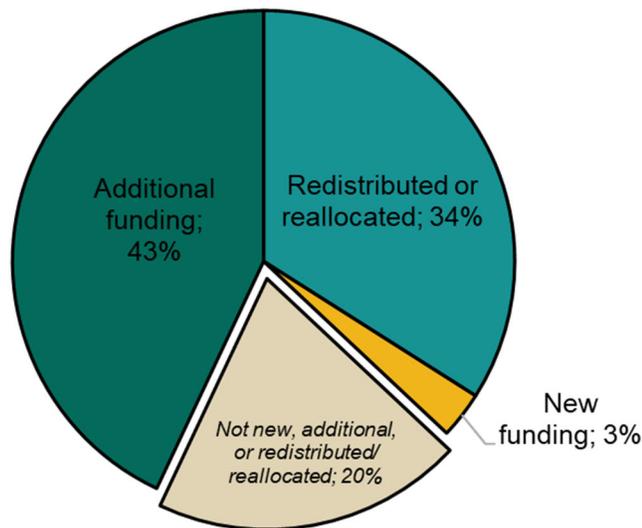
Trente-quatre pour cent du cofinancement total a été soit redistribué au secteur de l'éducation, soit réaffecté au sein du secteur de l'éducation vers les sous-secteurs prioritaires du GPE (Graphique 4). Dans 21 pays sur 27, au moins un bailleur de fonds a redistribué ou réaffecté des fonds. Parmi les exemples de redistribution, on peut citer le Sénégal, où deux co-financeurs (l'UE et Affaires Mondiales Canada) ont redistribué des fonds de l'aide budgétaire générale au secteur de l'éducation en raison du fonds à effet multiplicateur. Une redistribution a également eu lieu au Kenya et à Djibouti, où la Banque mondiale a dirigé des fonds du WHR vers le secteur de l'éducation pour débloquer le fonds à effet multiplicateur. Au Rwanda, les allocations nationales de l'IDA non utilisées ont été redirigées vers le secteur de l'éducation afin d'exploiter le fonds à effet multiplicateur. Le Laos est un exemple de réaffectation de fonds. La note de synthèse de l'EOI explique que le fonds à effet multiplicateur a généré de l'additionnalité en "catalysant les investissements de l'IDA dans les sous-secteurs prioritaires plutôt que dans le secteur dans son ensemble", notant que le Laos représentait le premier cas vu par le GPE où la "réaffectation de financements théoriquement alloués au sein du secteur de l'éducation" devait être considérée comme additionnelle.

Quarante-trois pour cent du cofinancement provient de donateurs existants qui ont engagé des fonds supplémentaires dans le secteur de l'éducation pour accéder au fonds à effet multiplicateur. Seize pays sur 27 ont au moins un donateur qui a fourni un cofinancement supplémentaire. L'Agence Française de Développement (AFD), par exemple, a mobilisé des fonds pour le secteur de l'éducation au Sénégal pour son deuxième fonds à effet multiplicateur seulement après que le pays ait informé les partenaires donateurs de son intention de demander le fonds à effet multiplicateur. Les entretiens avec les représentants du gouvernement ont confirmé que le financement de l'AFD dépendait fortement fonds à effet multiplicateur et n'a été annoncé qu'après l'appel au cofinancement fonds à effet multiplicateur lancé par le gouvernement. Un autre co-financeur au Sénégal, l'Agence japonaise de

¹⁵ L'évaluation d'une manifestation d'intérêt par le Secrétariat du GPE est présentée dans une note de synthèse qui fournit une évaluation globale et une recommandation sur l'approbation de la manifestation d'intérêt au conseil d'administration. La solidité des preuves pour un critère particulier est représentée par des drapeaux de couleur. Un drapeau vert indique des preuves solides, tandis qu'un drapeau jaune représente une incertitude quant à la solidité des preuves. Un drapeau rouge indique un risque et un manque de preuves.

coopération internationale (JICA), a engagé des fonds supplémentaires pour l'appui budgétaire sectoriel seulement après l'appel à cofinancement.

Graphique 4. Pourcentage de cofinancement, en volume, provenant de chacune des voies d'accès à l'additionnalité



Source : Suivi du cofinancement fonds à effet multiplicateur du GPE et soumission de Manifestation d'intérêts pour les 27 pays de l'étude.

Conclusion 3. Le fonds à effet multiplicateur a contribué à accélérer les décisions de cofinancement dans la plupart des cas, même si, dans certains cas, le calendrier du co-financeur a influencé celui du GPE.

Dans trois pays sur 27, soit 20 % de l'ensemble des cofinancements, le cofinancement est considéré comme financièrement additionnel parce qu'il a été mobilisé plus rapidement grâce au fonds à effet multiplicateur et non parce qu'il était nouveau, supplémentaire ou redistribué/réaffecté. En outre, le cofinancement accéléré n'est pas mutuellement exclusif du cofinancement nouveau, supplémentaire ou réorienté/réaffecté. Les entretiens avec les informateurs clés et la revue documentaire indiquent que dans 10 pays sur 27, soit 44,6 % de tous les cofinancements de l'échantillon considéré, le fonds à effet multiplicateur a accéléré les cofinancements nouveaux, supplémentaires ou redistribués/réalloués. Cette conclusion est étayée par les données issues des entretiens. Les informateurs de huit pays sur dix ont expliqué que le fonds à effet multiplicateur a permis d'accélérer les engagements des co-financeurs, souvent parce que ces derniers devaient respecter les échéances du GPE, en particulier lorsque le fonds à effet multiplicateur était combiné à l'ESPIG/STG. Parmi les exemples de pays, citons le Salvador et le cofinancement de l'AFD au Sénégal.

Dans 6 des 10 pays de l'échantillon, des facteurs externes au GPE ont également influencé les décisions de cofinancement, notamment les calendriers des donateurs.

La pandémie de COVID-19, par exemple, a pu contribuer à des engagements de financement plus rapides, les donateurs cherchant à répondre rapidement aux appels urgents à l'aide lancés par les gouvernements. Les informateurs clés au Sénégal et au Rwanda ont également expliqué que les décisions de cofinancement accéléré dépendaient davantage des calendriers des donateurs que du GPE.

Au Sénégal, les co-financeurs ont expliqué que les

échéances internes pour l'allocation de l'aide par pays déterminaient la rapidité de l'engagement plutôt que le GPE. Au Rwanda, les allocations nationales de l'IDA non utilisées l'année précédente auraient été perdues si la manifestation d'intérêt et la demande de programme n'avaient pas été approuvées à une date précise. Dans un cas similaire, le co-financeur au Kenya a dû réaffecter des fonds de l'appui budgétaire général au secteur de l'éducation à une date précise, sous peine de perdre cette source potentielle de financement. Dans ces cas, la direction de l'effet d'accélération est inversée car la date limite des co-financeurs a contribué à accélérer les processus du GPE (par exemple, l'approbation des manifestations d'intérêt).



"La directionnalité a fonctionné dans les deux sens. Lorsque la Banque mondiale s'est intéressée au fonds à effet multiplicateur, elle a commencé à le traiter avec beaucoup de diligence. Il y a eu un problème de traitement du côté du GPE, et à ce moment-là, la Banque mondiale avait déjà engagé des fonds et il y avait un risque que le cofinancement aille de l'avant et que les fonds du GPE doivent être

Dans certains cas, le fonds à effet multiplicateur a ralenti les approbations de cofinancement et le processus de requête de financement.

Bien que le GPE puisse accélérer les engagements de cofinancement, l'inverse est également vrai, car les processus du GPE peuvent ralentir le cofinancement.

La preuve en est apportée par les données des entretiens, car il existe peu de documentation écrite sur ces cas. Au Nigeria, les processus du fonds à effet multiplicateur qui encouragent l'alignement du cofinancement sur les priorités sectorielles et favorisent le dialogue sectoriel au sein du GPE ont entraîné des retards dans la conception du programme et l'approbation du cofinancement. Bien que la manifestation d'intérêt ait été approuvée, les engagements de cofinancement étaient toujours en attente de l'approbation des conseils d'administration des co-financeurs respectifs. Les autres raisons de ce retard sont, entre autres, les suivantes : (1) un nouvel Agent Partenaire (AP) peu familiarisé avec les exigences du GPE en matière de conception de programme, (2) la coordination étendue requise entre les multiples co-financeurs et partenaires donateurs au sein du GPE, et (3) le manque de familiarité de l'AP dans l'élaboration d'indicateurs liés aux décaissements (DLI) pertinents. En dehors de ces raisons liées au fonds à effet multiplicateur et au GPE, le contexte unique et difficile du travail dans l'État de Kaduna au Nigeria et les retards dans l'acceptation par le Ministère Fédéral des Finances du Nigeria des conditions générales du prêt du Fonds Koweïtien ont également été cités comme des facteurs contribuant aux retards.

À Djibouti, les engagements de cofinancement auraient été pris plus rapidement sans le fonds à effet multiplicateur. L'obligation de démontrer l'additionnalité, généralement en développant un nouveau programme au lieu de soutenir un programme existant, et de passer par les processus d'examen et d'approbation du GPE, a prolongé le délai d'approbation du cofinancement par le Conseil d'Administration. Selon un informateur clé, qui a compris que le moyen le plus facile de démontrer l'additionnalité financière était de développer un nouveau programme, le cofinancement pourrait être mobilisé beaucoup plus rapidement si le GPE autorisait le financement complémentaire (ou de suivi) des programmes existants par le biais fonds à effet multiplicateur au lieu d'avoir à développer un nouveau programme. Les évaluateurs notent que le développement d'un nouveau programme n'est pas nécessaire pour démontrer l'additionnalité.

Conclusion 4. Dans la plupart des cas, le cofinancement aurait probablement été mobilisé sans le fonds à effet multiplicateur, mais pas au même niveau.

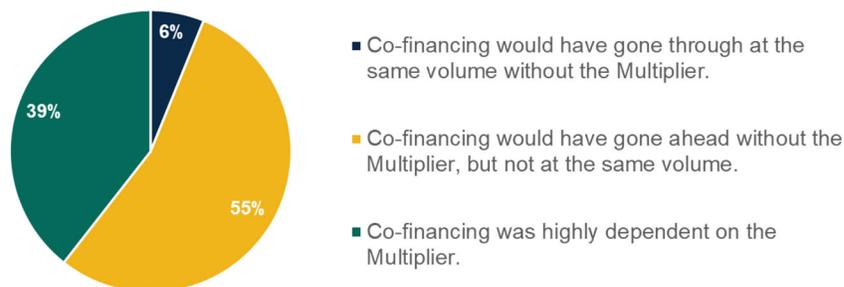
Bien que tous les cofinancements de notre échantillon soient considérés comme financièrement additionnels par le Secrétariat, la revue documentaire des 27 pays et la triangulation avec les entretiens avec les informateurs clés dans les 10 pays de l'échantillon montrent que la force de l'additionnalité financière, ou la mesure dans laquelle le volume de cofinancement dépend fonds à effet multiplicateur, peut varier (Graphique 5).

Pour étudier la force de l'additionnalité financière, nous avons exploré la question suivante : "le cofinancement aurait-il été mobilisé au même volume en l'absence fonds à effet multiplicateur". Cette question ne porte que sur l'influence fonds à effet multiplicateur sur le *volume de* cofinancement considéré comme nouveau, supplémentaire, redistribué, réaffecté ou plus rapide. Nous trouvons trois catégories :

1. Additionnalité financière faible : cofinancement peu dépendant fonds à effet multiplicateur en termes de montant mobilisé,
2. Additionnalité financière moyenne : cofinancement qui aurait été mobilisé sans le fonds à effet multiplicateur, mais probablement pas au même volume.
3. Forte additionnalité financière : les cofinancements qui dépendent fortement fonds à effet multiplicateur et qui n'auraient pas été mobilisés en son absence sont considérés comme fortement contingents.

Il est important de noter que cette analyse représente un certain degré de subjectivité de la part des évaluateurs sur la base des preuves disponibles. Sans contrefactuel valable, il est impossible de déterminer avec certitude que le cofinancement aurait été mobilisé au même niveau sans le fonds à effet multiplicateur. Les résultats présentés ci-dessous doivent être interprétés en gardant cette considération à l'esprit.

Graphique 5. Force de l'additionnalité financière : Pourcentage de cofinancement, en volume, par force de l'additionnalité financière



Source : Outil de suivi du co-financement du fonds à effet multiplicateur du GPE et soumission de manifestation d'intérêt pour les 27 pays de l'étude.

Trente-neuf pour cent des cofinancements dépendent fortement fonds à effet multiplicateur. Dans ces cas, le cofinancement n'aurait pas été mobilisé du tout sans le fonds à effet multiplicateur. Les cas les plus probants d'additionnalité sont, entre autres, les suivants : (1) la Banque mondiale au Malawi, qui a répondu à un appel du gouvernement pour plus de fonds généraux (sans distinction de secteur) et a utilisé le fonds à effet multiplicateur comme incitation à réorienter l'allocation IDA inutilisée du pays vers l'éducation, sans quoi les fonds généraux inutilisés auraient été alloués à un autre secteur ; (2) le Fonds koweïtien au Nigeria/État de Kaduna, qui a répondu à une demande directe du gouvernement fédéral du Nigeria pour mobiliser des fonds pour le fonds à effet multiplicateur ; (3) la Fondation LEGO au Kenya, qui a mobilisé des fonds pour le fonds à effet multiplicateur en faveur de l'éducation ; (3) la Fondation LEGO au Kenya, où le fonds à effet multiplicateur a été un moteur essentiel des engagements de partenariat mondial annoncés en juillet 2021 par le GPE et la Fondation LEGO, le Kenya étant la première occasion de concrétiser ces engagements sur la base d'évaluations mutuelles et d'une facilitation active par le Secrétariat du GPE ; et (4) la Banque mondiale au Bhoutan, qui a eu des difficultés internes à mobiliser les 10 millions de dollars nécessaires pour une composante de projet que le fonds à effet multiplicateur a contribué à fournir. Le cofinancement de 10 millions de dollars de la Banque mondiale n'aurait pas été mobilisé du tout sans le fonds à effet multiplicateur et l'intérêt du gouvernement.



"Le projet n'aurait pas avancé sans les fonds du programme fonds à effet multiplicateur".

- Co-financer/GA

D'après la revue documentaire et les entretiens, 55 % du cofinancement total aurait été réalisé sans le fonds à effet multiplicateur, mais pas au même volume. En Mongolie, le fonds à effet multiplicateur est utilisé comme substitut au financement de contrepartie du gouvernement dans trois projets d'éducation distincts mis en œuvre par la JICA, l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA) et Save the Children Japan. La manifestation d'intérêt explique que le Ministère de l'Éducation et des Sciences (MEDS) devait fournir un financement de contrepartie pour les trois projets et, en raison des contraintes fiscales causées par la pandémie de COVID-19, s'est tourné vers le fonds à effet multiplicateur pour s'acquitter de ses obligations. Le Secrétariat estime que le cofinancement de la JICA a été mobilisé indépendamment fonds à effet multiplicateur, étant entendu que le MEDS - et non le fonds à effet multiplicateur - fournirait le financement de contrepartie. Lors des entretiens, la JICA a confirmé que le cofinancement du secteur de l'éducation était déjà mobilisé et qu'il aurait trouvé un moyen d'avancer indépendamment fonds à effet multiplicateur, mais que la portée du programme (et le montant global du financement) aurait probablement été réduite en son absence. Les cas de la KOICA et de Save Children Japan sont similaires. La manifestation d'intérêt indique que "fonds à effet multiplicateur du GPE jouera un rôle essentiel dans l'approbation du projet de la KOICA (par son conseil d'administration)". Elle poursuit en disant que "si le financement fonds à effet multiplicateur du GPE pouvait couvrir [les coûts de contrepartie du gouvernement], les fonds complets (2 millions de dollars) et le potentiel du projet de Save the Children pourraient être débloqués". Au Sénégal, il est probable que la JICA aurait mobilisé des cofinancements pour l'appui budgétaire au secteur de l'éducation, mais que sa contribution aurait été moindre sans le fonds à effet multiplicateur. Selon le Ministère de l'Éducation, la JICA a augmenté son cofinancement après avoir appris l'intention du Sénégal de solliciter le financement fonds à effet multiplicateur. Alors que l'intention de mobiliser des fonds de la JICA existait déjà, le fonds à effet multiplicateur a augmenté le montant total obtenu de la JICA.

La revue documentaire suggère que le cofinancement de la Banque mondiale utilisé pour débloquer le fonds à effet multiplicateur avait déjà été approuvé dans le cadre des allocations nationales de la Banque dans au moins quatre pays, à savoir le Salvador, la Guyane, le Cambodge et la RDP lao. Dans ces pays, la preuve d'additionnalité citée était que le fonds à effet multiplicateur incitait à la redistribution des fonds vers l'éducation (Guyana), à la réaffectation des fonds déjà alloués à l'éducation vers les sous-secteurs prioritaires du GPE (RDP Lao) ou que le fonds à effet multiplicateur augmentait les chances que les responsables du pays approuvent le prêt de la Banque mondiale (Cambodge, El Salvador). Dans deux autres pays, dont le Bhoutan et l'Eswatini, les notes de synthèse de l'EOI indiquent que la Banque mondiale aurait dû approuver les prêts au niveau national même sans le fonds à effet multiplicateur. Cette information est corroborée par au moins cinq répondants au niveau mondial qui ont suggéré que le financement de la Banque mondiale aurait probablement progressé sans le fonds à effet multiplicateur. De multiples raisons ont été invoquées, notamment le fait que la Banque mondiale fournit des allocations nationales indépendamment fonds à effet multiplicateur et qu'elle dispose de ses propres arguments stratégiques pour investir dans l'éducation dans certains pays. En outre, les entretiens avec les informateurs clés de trois autres pays (Kenya, Rwanda et Djibouti) suggèrent que le cofinancement aurait probablement progressé sans le fonds à effet multiplicateur, mais que le résultat d'un tel scénario serait une réduction de la portée ou de l'échelle, ce qui impliquerait une réduction du volume total de cofinancement.



"Oui, il (le cofinancement) aurait progressé avec le même montant, mais le programme n'aurait pas eu la même ampleur. La portée et les compétences dont nous disposons actuellement pour au moins couvrir les régions en retard et les problèmes critiques auraient été réduites".

Co financeur

Les décisions de cofinancement des fondations privées ont été, dans la plupart des cas, affectées par le fonds à effet multiplicateur. L'analyse montre que tous les cofinancements engagés par les fondations privées et mobilisés auprès d'elles dépendent en partie ou en grande partie fonds à effet multiplicateur : 77 % (68,6 millions de dollars) et 23 % (20 millions de dollars), respectivement. Ces chiffres sont basés à la fois sur la revue documentaire et sur les données des entretiens. Six fonds à effet multiplicateur de l'échantillon ont mobilisé des engagements de cofinancement de la part d'au moins une fondation, et les fondations ont fourni 6 % du cofinancement total de l'échantillon.

Au Kenya, une lettre de la Fondation LEGO indiquait expressément que la Fondation souhaitait utiliser la possibilité de fonds de contrepartie offerte par le fonds à effet multiplicateur. Cependant, au Guatemala, où des fondations privées, des ONG et l'UNICEF ont contribué à l'enveloppe de cofinancement fonds à effet multiplicateur, les preuves issues de la revue documentaire suggèrent que le fonds à effet multiplicateur a aidé les donateurs à s'aligner sur le plan sectoriel, mais seul le financement de l'UNICEF est entièrement "subordonné" au fonds à effet multiplicateur, car seul l'UNICEF a fourni la confirmation que ses fonds ont été mobilisés par le fonds à effet multiplicateur. En Gambie, l'EOI a noté que le cofinancement était prêt à engager davantage de fonds dans le pays, mais seulement si ses préoccupations concernant la capacité logistique du pays et la qualité de l'enseignement pouvaient être résolues. Le programme fonds à effet multiplicateur cofinancé par la fondation avait pour but de répondre à ces préoccupations. Au Lesotho, la Fondation Roger Federer s'est engagée à cofinancer l'extension d'un programme existant. La Fondation ne finance généralement pas les mises à l'échelle, mais la disponibilité fonds à effet multiplicateur a rendu cet investissement intéressant. Cependant, pour financer une extension, il faudrait remédier au manque de salles de classe au Lesotho, ce que la Fondation ne peut pas faire à elle seule, mais que le fonds à effet multiplicateur peut aider à réaliser. La Gambie et le Lesotho ont chacun un seul co-financeur qui est une fondation privée, et représentent donc des expériences

uniques au sein des pays échantillonnés de l'engagement de la communauté philanthropique avec le fonds à effet multiplicateur.¹⁶ (Au Guatemala et en Côte d'Ivoire, où la contribution la plus importante provient d'une fondation, il y a au moins un autre co-financeur qui n'est pas une fondation).

Les fondations privées interrogées ont souligné que le soutien qu'elles ont reçu du Secrétariat a été essentiel pour susciter leur intérêt et les engagements de cofinancement, ainsi que pour mener à bien le processus. Sans le soutien du Secrétariat, elles ont noté qu'elles auraient été perdues dans les processus nationaux du GPE et découragées de fournir un cofinancement. Les fondations ont souvent une capacité relativement plus faible à naviguer dans les processus nationaux que les BD/M (Multilatéraux /Banque Régionale de Développement) et ont dû s'en remettre au Secrétariat dans certains cas. Les fondations privées, contrairement aux grands donateurs multilatéraux et bilatéraux, peuvent être mal placées pour investir dans des initiatives à long terme et à budget élevé pour la transformation des systèmes qui s'alignent sur les objectifs politiques du pays, en raison de leur manque de capacité (personnel, présence dans le pays, représentation dans les mécanismes de coordination sectorielle) pour s'engager activement et tôt dans les processus du GPE au niveau du pays. La revue documentaire montre que certaines fondations peuvent hésiter à investir massivement dans des systèmes éducatifs faibles, mais le fait de lier leurs fonds au fonds à effet multiplicateur offre la possibilité de répondre à leurs préoccupations. Le fonds à effet multiplicateur peut constituer une double incitation pour les fondations : non seulement il fournit des fonds de contrepartie pour renforcer les priorités programmatiques des fondations qui sont alignées sur les besoins des pays, contribuant ainsi à des investissements composés à plus grande échelle, mais il cible également le renforcement des capacités et la transformation des systèmes éducatifs, conformément aux axes stratégiques du GPE qui sont alignés sur les priorités sectorielles d'un pays.

Les entretiens avec les co-financeurs et les éléments tirés de la revue documentaire suggèrent que 6 % de l'ensemble des cofinancements auraient été mobilisés au même volume sans l'intervention fonds à effet multiplicateur.¹⁷ Au Sénégal, le fonds à effet multiplicateur a réussi à attirer quatre co-financeurs, dont l'un (le Canada) a expliqué que le cofinancement aurait probablement été mobilisé pour l'éducation même au même volume sans le fonds à effet multiplicateur. Pour le Canada, qui avait utilisé l'appui budgétaire sectoriel comme modalité de financement dans le passé, l'intention de se concentrer sur l'éducation et d'utiliser l'appui budgétaire sectoriel était déjà prise, mais c'est le moment choisi par le fonds à effet multiplicateur qui a permis d'accélérer la décision. En RDP Lao, le montant du cofinancement engagé dans le secteur de l'éducation était déjà fixé avant l'application du coefficient du fonds à effet multiplicateur du GPE. Une lettre de la Banque mondiale accompagnant la manifestation d'intérêt explique que le fonds à effet multiplicateur a incité à allouer les ressources de l'IDA aux sous-secteurs prioritaires du GPE, mais que le montant total du cofinancement de l'éducation avait déjà été mis à la disposition du pays avant l'application fonds à effet multiplicateur. La note de synthèse de l'EOI affirme que le fonds à effet multiplicateur a généré une additionnalité en "catalysant les investissements dans les sous-secteurs prioritaires plutôt que pour le secteur dans son ensemble", notant que le Laos présentait le premier cas vu par le GPE où la "réaffectation de financements théoriquement alloués dans le secteur de l'éducation" devait être considérée comme une additionnalité. En Eswatini, la note de synthèse

¹⁶ Au Lesotho, seule la moitié de l'AMP est mobilisée par la Fondation Roger Federer. Le Secrétariat s'efforce d'amener d'autres co-financeurs à rejoindre le fonds à effet multiplicateur.

¹⁷ Les montants de cofinancement s'excluent mutuellement. Les cas nationaux, en revanche, ne s'excluent pas mutuellement puisque le fonds à effet multiplicateur peut être débloqué dans un pays par plusieurs co-financeurs. Les pays peuvent être classés dans plusieurs catégories.

de l'EOI prévoit que la Banque mondiale aurait probablement approuvé le cofinancement du prêt BIRD au même volume sans composante fonds à effet multiplicateur.

Résultat 5. L'effet de levier fonds à effet multiplicateur est bidirectionnel. Le fonds à effet multiplicateur est le plus susceptible d'exercer un effet de levier sur le cofinancement en attirant des co-financeurs intéressés par son taux d'appariement, sa visibilité et ses liens avec d'autres donateurs de premier plan ; les parties prenantes du pays recherchent également le fonds à effet multiplicateur pour aider à combler les déficits de financement nationaux ou à améliorer les conditions concessionnelles des montages financiers globaux.

Dans trois des dix pays échantillonnés pour les entretiens avec les informateurs clés, le fonds à effet multiplicateur a conduit au développement d'un nouveau programme. Dans les sept autres pays, le fonds à effet multiplicateur a permis de combler des déficits de financement, d'étendre les activités d'un programme ou de soutenir la deuxième phase d'un programme.¹⁸ Ceci est conforme à notre conclusion selon laquelle la plupart des cofinancements auraient probablement été mis en œuvre sans le fonds à effet multiplicateur du GPE, mais à des niveaux inférieurs, sans tenir compte du financement fonds à effet multiplicateur.

La direction de l'effet de levier est influencée par les motivations des co-financeurs à rejoindre le fonds à effet multiplicateur. D'après les entretiens, les motivations pour faire partie fonds à effet multiplicateur DU GPE comprennent la capacité à débloquer plus de fonds, la capacité à répondre plus efficacement aux besoins du pays, de meilleures conditions de prêt, ainsi qu'une plus grande visibilité et un meilleur accès au gouvernement et aux bailleurs de fonds partenaires. Pour de nombreux co-financeurs, le fonds à effet multiplicateur constitue une forte motivation pour obtenir plus de ressources (plus de rentabilité) et pour les fondations privées, la correspondance 1:1 est perçue comme un changement de donne. La réponse aux besoins du pays et aux déficits de financement a été citée comme un autre facteur de motivation important. Les co-financeurs au Kenya, à Djibouti, en Mongolie, au Malawi, au Rwanda, au Salvador et au Guatemala (7 des 10 pays de l'échantillon) ont déclaré qu'ils étaient motivés pour aider le secteur ou répondre aux appels du gouvernement pour plus de financement. Pour certains co-financeurs (Sénégal, Kenya et Mongolie), l'opportunité de faire partie d'une initiative de premier plan qui permet une plus grande visibilité et des liens plus étroits avec le gouvernement et des partenaires influents tels que la Banque mondiale et l'UNICEF était attrayante.

La disponibilité fonds à effet multiplicateur peut rendre le cofinancement des prêts plus attractif. Les financements fonds à effet multiplicateur peuvent essentiellement racheter ou couvrir les intérêts d'un prêt. Au moment de la manifestation d'intérêt, le Viêt Nam venait de sortir de l'éligibilité à l'IDA et devait chercher des prêts auprès de la facilité BIRD pour emprunter. Cependant, l'ajout fonds à effet multiplicateur au programme financé par la BIRD a rendu les conditions de la BIRD plus abordables pour le pays. Le fonds à effet multiplicateur est également cité comme maximisant la concessionnalité en Guyane, au Salvador et dans d'autres pays.

Conclusion 6. Certains éléments indiquent que l'instrument du fonds à effet multiplicateur et ses processus encouragent l'harmonisation des financements. Presque tous les financements et tous les

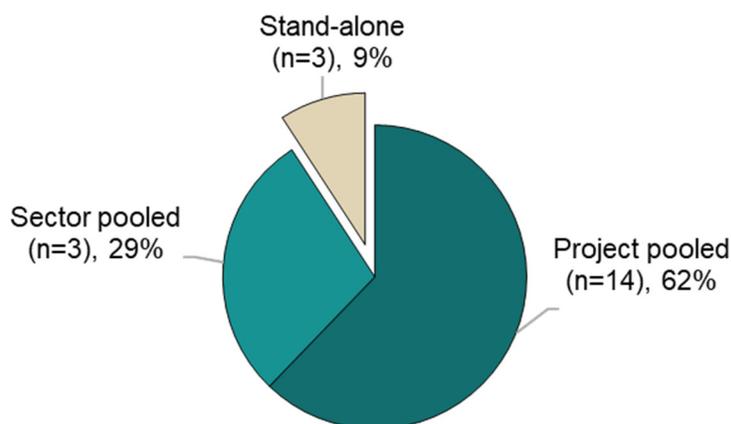
¹⁸ Pour comprendre la direction de l'effet de levier, il a été demandé aux personnes interrogées si la disponibilité du financement du fonds à effet multiplicateur avait conduit au développement d'un nouveau programme ou si le fonds à effet multiplicateur avait aidé à soutenir un programme déjà établi par le co-financeur.

cofinancements de l'instrument du fonds à effet multiplicateur dans l'étude utilisent des modalités de financement groupé par secteur ou par projet.

Quatre-vingt-onze pour cent du cofinancement du fonds à effet multiplicateur en volume passe par une modalité de financement harmonisée (voir Graphique 6). Sur les 22 financements de notre échantillon dont les modalités de financement sont confirmées, 14 sont des projets communs, trois sont des projets sectoriels communs et seulement cinq sont des projets autonomes. Par conséquent, 91 % du cofinancement et 89,7 % du volume total combiné fonds à effet multiplicateur et du cofinancement passent par une modalité harmonisée (mise en commun), totalisant 1 milliard de dollars en financement de projet et 578,0 millions de dollars en financement sectoriel.

Les modalités de mise en commun de secteurs ou de projets sont plus souvent associées à des financements du fonds à effet multiplicateur dont le cofinancement principal ou l'AP est assuré par des BD/M ou des institutions de financement du développement. Une modalité autonome est généralement associée aux financements du fonds à effet multiplicateur avec des co-financeurs bilatéraux. Tous les financements du fonds à effet multiplicateur dont la modalité de financement est confirmée et dont le co-financeur principal est une BD/M (16) ou une institution de financement du développement (1) utilisent une modalité harmonisée (mise en commun de projets ou de secteurs). Les trois seuls financements de l'échantillon utilisant une modalité de financement sectoriel commun sont ceux dont le cofinancement principal est assuré par une BD/MR. D'autre part, tous les financements du fonds à effet multiplicateur avec une modalité de financement confirmée et un co-financeur principal bilatéral (4) ont utilisé une modalité autonome. Au Vanuatu, et peut-être en Moldavie, les documents suggèrent que la modalité de cofinancement des décaissements a été établie dans un accord déjà signé entre le pays bénéficiaire et le pays donateur.

Graphique 6. Volume du cofinancement du fonds à effet multiplicateur, par modalité de financement



Source : Suivi du cofinancement fonds à effet multiplicateur du GPE pour les 27 pays de l'étude

Le choix de la modalité de financement est déterminé par divers facteurs, notamment les besoins du secteur, les précédents du secteur, le co-financeur principal ou l'AP, et les politiques

organisationnelles du co-financeur principal ou de l'AP. Conformément aux directives du GPE sur les modalités de financement dans le cadre du GPE 2025, l'élaboration du Pacte de Partenariat informera le gouvernement et ses partenaires sur la modalité de financement à utiliser pour le financement du fonds à effet multiplicateur.¹⁹ La revue documentaire et les données des entretiens révèlent que d'autres facteurs ont joué un rôle dans la détermination de la modalité de financement des financements du fonds à effet multiplicateur. Dans trois des dix pays de l'échantillon, les personnes interrogées ont expliqué que le fonds à effet multiplicateur n'avait que peu ou pas d'influence sur la modalité de financement. Le co-financeur principal, qui est le plus souvent l'AP, est l'entité qui a le plus de poids dans la détermination de la modalité de financement. La revue documentaire montre que d'autres facteurs influencent la modalité de financement, notamment les précédents sectoriels et les politiques des co-financeurs. Par exemple, la modalité de financement fonds à effet multiplicateur peut être choisie pour mieux s'aligner sur le précédent sectoriel (comme en Guyane) ou sur la modalité d'autres programmes financés simultanément par le co-financeur fonds à effet multiplicateur dans le pays (comme au Malawi). Dans un pays au moins, une modalité de financement autonome a été sélectionnée sur la base de la règle d'un co-financeur concernant les décaissements (la Fondation Roger Federer au Lesotho ne décaisse des fonds qu'en faveur d'ONG locales). Certains co-financeurs du M/RDB, tels que la Banque mondiale et la BID, utilisent des modalités de financement de projet spécifiques, et la modalité de financement du fonds à effet multiplicateur est souvent choisie pour les compléter.

Cependant, des éléments provenant d'au moins trois pays montrent comment le fonds à effet multiplicateur et ses processus peuvent encourager l'harmonisation du financement. Par exemple, en RDP Lao, outre l'utilisation d'une modalité de mise en commun des projets, l'harmonisation des fonds a été assurée par le GLE, qui a créé un nouveau comité pendant le processus du fonds à effet multiplicateur pour coordonner les activités des partenaires de développement, ce qui devrait promouvoir une plus grande efficacité du financement, un suivi plus efficace et des dispositions de mise en œuvre, ainsi qu'un meilleur alignement avec les interventions éducatives en cours dans le pays (examen des documents). À Djibouti, le financement et le cofinancement ont utilisé une modalité de mise en commun des projets, et non une modalité de mise en commun des secteurs. Toutefois, le rapport du RAQ III indique que le fonds à effet multiplicateur regroupe ses sources de cofinancement, "dont certaines sont très ciblées", dans un "cadre harmonisé" qui s'aligne sur le PSE. Au Mozambique, le fonds à effet multiplicateur a été cofinancé par quatre donateurs dans le cadre d'une modalité de mise en commun des ressources sectorielles. Au moins deux donateurs ont cité l'harmonisation et l'alignement promus par le fonds à effet multiplicateur comme des motivations clés de leurs contributions au projet financé par le fonds à effet multiplicateur. Une lettre annexée d'Affaires mondiales Canada indique que le fonds à effet multiplicateur " permet l'alignement ", et une lettre de l'AFD indique que l'AFD a décidé de cofinancer le programme " étant donné les forces démontrées du mécanisme de mise en commun ".

Conclusion 7. Le Secrétariat du GPE n'assurant pas le suivi des décaissements au titre du cofinancement, il n'est actuellement pas possible de déterminer si le cofinancement a été décaissé comme prévu en termes de modalités, d'objectif, de bénéficiaires, de calendrier et de montant.

Les agents de financement sont censés assurer une supervision fiduciaire et veiller à ce que la mise en œuvre du financement soit conforme (1) à la demande approuvée, (2) aux politiques et directives du GPE, (3) aux politiques et procédures de l'organisation de l'AP et (4) à l'accord sur les procédures financières conclu avec l'administrateur du GPE. Conformément à la politique de financement du GPE, l'Agent Partenaire est tenu de rédiger un rapport annuel sur l'état d'avancement de la

¹⁹ Processus de sélection des Agents Partenaires du GPE, juin 2022

mise en œuvre. Le premier rapport annuel d'avancement doit couvrir les 12 premiers mois de la mise en œuvre et doit être soumis au plus tard trois mois après le premier anniversaire de la date officielle d'entrée en vigueur ou de démarrage du financement.²⁰ Il est important de noter que ces exigences concernent l'utilisation et le décaissement des fonds du fonds à effet multiplicateur du GPE et ne fournissent aucune orientation explicite sur le suivi des décaissements du cofinancement. Les entretiens avec les représentants de l'AP et des co-financeurs ont révélé peu d'éléments supplémentaires sur le décaissement du cofinancement. La plupart des personnes interrogées n'étaient pas en mesure de commenter les détails des décaissements compte tenu de leur rôle. Les données financières fournies par le Secrétariat n'incluent pas les décaissements au titre du cofinancement.

Conclusion 8. Les prêts représentent une part importante (69 %) de l'ensemble des cofinancements. Tous les cofinancements sous forme de prêts sont probablement conformes à la politique de limitation de la dette du FMI et à la politique d'emprunt non concessionnel du Groupe de la Banque mondiale.

Seize des 27 pays de l'échantillon d'évaluation ont bénéficié d'un cofinancement sous forme de prêts. Au total, le fonds à effet multiplicateur a mobilisé 20 prêts, dont 11 sont des prêts concessionnels de l'IDA et sont conformes à la politique d'emprunt non concessionnel du Groupe de la Banque mondiale (Graphique 7).

Graphique 7. Nombre de prêts accordés par chaque prêteur



Les six pays ayant bénéficié de prêts non-IDA sont probablement conformes à la politique d'emprunt non concessionnel du Groupe de la Banque mondiale, bien qu'une analyse supplémentaire spécifique à la viabilité de la dette et aux conditions du prêt soit nécessaire pour valider cette conclusion. Les six pays qui ont reçu des prêts non-IDA sont le Salvador, le Vietnam, le Nigeria (État de Kaduna), le Sénégal, le Tadjikistan et l'Eswatini. Le Salvador a reçu un prêt de la BIRD, dont les conditions (sans tenir compte de l'effet de rachat potentiel fonds à effet multiplicateur) comprennent un taux d'intérêt de 1,2 % sur une période de remboursement pouvant aller jusqu'à 25 ans, en plus d'un délai de grâce de cinq ans. La manifestation d'intérêt et la note de synthèse indiquent que ce prêt BIRD a un taux d'intérêt inférieur à la moyenne du profil de la dette du pays et qu'il améliorerait le niveau global de viabilité de la dette du pays. Le Vietnam a également reçu un prêt BIRD ; selon la manifestation d'intérêt, le cofinancement proposé est considéré comme "concessionnel" et le "montage financier global se fera à des conditions inférieures à celles du BIRD". Au Nigeria, l'État de Kaduna recevra un prêt de la BID assorti d'un taux d'intérêt de 0,75 % (appelé frais administratifs) sur une période de remboursement de 30 ans, en plus d'un délai de grâce de 10 ans. Le Fonds koweïtien accorde

²⁰ Financement pour la Transformation du Système Modèle de rapport annuel d'avancement des projets, 2022

également à l'État de Kaduna un prêt assorti d'un taux d'intérêt de 1,5 %. Au Sénégal, les prêts de l'AFD et de la JICA sont considérés comme concessionnels, selon la manifestation d'intérêt (EOI) et l'examen du Secrétariat. Au Tadjikistan, la BID et le Fonds OPEP accordent des "prêts concessionnels" selon l'EOI et l'examen du Secrétariat. En Eswatini, l'EOI a noté une certaine inquiétude quant au fait que le pays reçoive un prêt BIRD pour le secteur de l'éducation, déclarant que "l'analyse de viabilité de la dette conclut que la dette publique continuera d'augmenter en l'absence de toute mesure d'atténuation, mais restera en dessous du seuil de stress". Bien que faible, la dette extérieure est sensible aux mouvements de la balance courante".

Conclusion 9. Le financement du fonds à effet multiplicateur a contribué à la concessionnalité des prêts et peut avoir aidé les pays à éviter un endettement supplémentaire en les aidant à obtenir des types de cofinancement plus favorables.

Il existe des cas évidents où le fonds à effet multiplicateur peut avoir contribué à réduire la concessionnalité des prêts ; l'utilisation du financement fonds à effet multiplicateur peut permettre au pays partenaire de payer une partie ou la totalité des intérêts du prêt et/ou du principal, ce qui rend les conditions du prêt plus favorables. Par exemple, au Salvador, le taux d'intérêt effectif du prêt concessionnel combiné au financement du fonds à effet multiplicateur s'est traduit par un taux d'intérêt inférieur à la moyenne du portefeuille de la dette du Salvador. Au Vietnam, le pays venait de sortir de l'éligibilité à l'AID et aurait dû emprunter à des conditions moins favorables dans le cadre du BIRD. Le fonds à effet multiplicateur a permis au pays d'obtenir des prêts BIRD à des conditions inférieures à celles du BIRD. En Guyane, le don fonds à effet multiplicateur a rendu le crédit de l'IDA encore plus favorable. Une lettre du ministre des Finances indiquait que la combinaison du crédit IDA et des financements du GPE permettrait de "maximiser le montant des ressources concessionnelles susceptibles d'être reçues par la Guyane". En Éthiopie, le Secrétariat du GPE a joué le rôle de mécanisme de coordination au cours du processus du fonds à effet multiplicateur qui a finalement aidé le pays à identifier des financements, plutôt que des prêts, à utiliser comme cofinancement, ce qui a permis au pays d'éviter un endettement supplémentaire. Après la soumission de l'EOI, la Banque mondiale a déterminé que le crédit IDA initialement prévu comme cofinancement ne serait en fait pas mis à la disposition du pays. Le dialogue sur le fonds à effet multiplicateur entre le Secrétariat et la Banque mondiale a permis à l'Éthiopie d'obtenir des financements de l'IDA pour les réfugiés au lieu de prêts de l'IDA, et le processus a également permis d'identifier un financement supplémentaire de la part du Danemark. Ceci est d'autant plus important que le risque de surendettement de l'Éthiopie a été évalué comme élevé. Sur la base des données disponibles pour cette étude, il n'est pas clair si d'autres facteurs, non observés, qui étaient en jeu dans la décision fonds à effet multiplicateur dans d'autres pays, ont pu affecter notre visibilité à ce sujet dans tous les pays de l'échantillon de l'étude. Tous les pays bénéficiaires de prêts ne l'ont pas mentionné dans leur manifestation d'intérêt.

Conclusion 10. Le fait que le Secrétariat s'appuie sur l'évaluation de la viabilité de la dette réalisée par le pays ou le co-financeur semble approprié pour le moment, étant donné que la plupart des prêteurs doivent se conformer aux politiques du FMI et de la Banque mondiale dans le cadre de leurs propres exigences institutionnelles.

Dans le cadre du processus d'examen de la manifestation d'intérêt, le Secrétariat examine le dernier rapport du FMI au titre de l'article IV, en particulier l'analyse de la viabilité de la dette, ainsi que la section de la manifestation d'intérêt relative à la viabilité de la dette. La liste des pays soumis à la conditionnalité des limites d'endettement de la Banque mondiale et du FMI est également utilisée par le Secrétariat pour confirmer que les prêts de cofinancement sont conformes aux politiques du

FMI et de la Banque mondiale. Au-delà de cette analyse, le Secrétariat du GPE compte sur le pays ou le co-financeur pour mener une analyse plus rigoureuse du contexte macroéconomique du pays, de sa capacité de gestion et de suivi de la dette, ainsi que du niveau et de la composition actuels de la dette. Le Secrétariat du GPE ne demande pas aux partenaires d'annexer les conditions du prêt (y compris le taux d'intérêt et les périodes de remboursement) dans la manifestation d'intérêt pour évaluer le degré de concessionnalité. L'absence de mesures de sauvegarde supplémentaires au-delà de ce qui est décrit est confirmée par les données des entretiens. Les personnes interrogées dans six des dix pays de l'échantillon ont expliqué que les discussions sur les conditions de prêt et la viabilité de la dette dépassent le cadre du Secrétariat du GPE et, souvent, celui des partenaires donateurs, puisque les décisions de prêt et de crédit sont prises par le ministère des Finances, et non par le ministère de l'Éducation. Les personnes interrogées ont expliqué que les conditions de prêt et les accords sont définis par les experts financiers (et non les spécialistes de l'éducation) du créancier et approuvés par le ministère des Finances.

Les avis sont partagés sur la question de savoir dans quelle mesure le Secrétariat devrait jouer un rôle plus actif pour s'assurer que le niveau de la dette encourue par le cofinancement (le cas échéant) est gérable pour le pays. Trois des sept membres du personnel du Secrétariat du GPE interrogés ont suggéré qu'il n'était pas logique que le Secrétariat effectue sa propre analyse macroéconomique de la viabilité de la dette du cofinancement, en faisant valoir que (1) le Secrétariat a peu de connaissances/capacités institutionnelles dans ces domaines ; (2) les financements du GPE sont des financements et non des prêts ; et (3) le Secrétariat du GPE cherche à rationaliser les processus et à ne pas assumer de nouvelles tâches qui feraient double emploi avec ce que fait déjà le créancier. Le GPE pourrait s'appuyer sur l'expertise d'organisations homologues qui sont en mesure de réaliser des évaluations liées à la dette à une échelle que le GPE jugerait très exigeante en termes de ressources. En outre, le GPE pourrait avoir besoin de clarifier la manière dont le dialogue avec le Ministère des Finances serait géré, étant donné que le dialogue avec le Ministère des Finances va au-delà des structures existantes du GPE pour la coordination sectorielle au niveau national. Cependant, deux personnes interrogées au sein du Secrétariat du GPE ont suggéré que le Secrétariat envisage de développer une expertise plus approfondie sur les questions de viabilité de la dette, en particulier lorsque le GPE déploie des outils financiers nouveaux et plus complexes tels que Dedt2Ed, qui vise à transformer la dette d'un pays en ressources nouvelles et supplémentaires par le biais d'échanges de dettes ou de rachats de prêts.

L'impact fonds à effet multiplicateur sur les dépenses intérieures n'est pas clair compte tenu des limites de l'étude. Une analyse plus approfondie est nécessaire pour déterminer l'impact fonds à effet multiplicateur sur les finances intérieures.

L'équité, l'efficacité et le volume du financement national sont des exigences clés du modèle opérationnel dans le cadre du GPE 2025 et font partie des facteurs favorables pour la transformation du système. Il est important de comprendre l'impact fonds à effet multiplicateur sur les finances nationales et de savoir s'il a encouragé des dépenses plus importantes/meilleures ou s'il s'est substitué aux dépenses du gouvernement. L'évaluation n'ayant pas de question de recherche spécifique sur les finances nationales et n'ayant pas la possibilité d'analyser les tendances des dépenses nationales, nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'impact fonds à effet multiplicateur sur les finances nationales. Cependant, certains éléments suggèrent que le fonds à effet multiplicateur et son cofinancement peuvent combler des déficits de financement ou compenser la baisse des dépenses nationales d'éducation. Par exemple, en Eswatini, l'EOI indique que les dépenses d'éducation dans le pays ont diminué ces dernières années et qu'il est peu probable qu'elles augmentent, ce qui a initialement incité le pays à s'associer à la Banque mondiale pour préparer un projet de capital humain. La manifestation d'intérêt suggère que ce projet a été préparé à la fois par la Banque mondiale et par le pays en vue d'un financement par le fonds à effet multiplicateur. Comme l'indiquent les rapports RAQ, le programme est aligné sur le PSE du pays. Ainsi, l'accès au fonds à effet multiplicateur et au cofinancement permettra au pays de s'attaquer aux priorités sectorielles sans avoir à augmenter les dépenses intérieures et tout en contractant une dette rendue moins lourde par le fonds à effet multiplicateur. Cependant, l'effet à long terme fonds à effet multiplicateur sur la situation du financement intérieur du pays et sur le niveau des dépenses intérieures reste à observer. En Mongolie, le Secrétariat a évalué dans la note de synthèse de l'EOI que le pays avait convenu avec un co-financeur de fournir un financement de contrepartie à un programme, mais qu'il avait ensuite connu des déficits budgétaires qui l'avaient empêché de fournir des financements ; en conséquence, le ministère a demandé le fonds à effet multiplicateur comme substitut.

Le fonds à effet multiplicateur peut également affecter les dépenses nationales par ses effets sur l'inclusivité du dialogue et la coordination sectorielle, mais la direction de cet effet n'est pas claire. En Moldavie, par exemple, le rapport RAQ III suggère que les exigences du GPE 2025 ont suscité de nouvelles discussions sur le financement de l'éducation nationale entre le ministère de l'éducation et le ministère des finances, ce qui devrait améliorer le suivi, la planification et la durabilité des investissements nationaux. Parallèlement, le fonds à effet multiplicateur a créé de nouvelles opportunités pour le GLPE, qui a été revitalisé au cours du processus du fonds à effet multiplicateur du GPE, de participer aux discussions sur le financement national.

B. Valeur ajoutée

Cette sous-section est guidée par les questions de recherche 4, 5 et 6.

4. Les financements du fonds à effet multiplicateur du GPE et leur cofinancement s'alignent-ils sur les priorités sectorielles définies dans le cadre de l'Accord de Partenariat (pour les pays qui en ont créé un) et du PSE (pour les autres pays) ? Le financement contribue-t-il à la transformation du système ?

5. Le processus de financement du fonds à effet multiplicateur du GPE soutient-il un dialogue sectoriel inclusif concernant les priorités au niveau national ?
6. Les financements du fonds à effet multiplicateur du GPE répondent-elles aux priorités en matière d'égalité et d'inclusion des femmes et des hommes ?

Dans cette sous-section, nous examinons dans quelle mesure les financements du fonds à effet multiplicateur et leur cofinancement sont alignés sur les priorités politiques énoncées dans les PSE nationaux (pour les pays sous GPE 2020 ou qui n'ont pas de Pacte de Partenariat) ou dans les pactes de partenariat (pour les pays sous GPE 2025). Bien que l'objectif d'attirer des financements extérieurs reste le même, la manière dont le fonds à effet multiplicateur utilise ses fonds a changé. Dans le cadre du modèle GPE 2020, le fonds à effet multiplicateur visait à soutenir la mise en œuvre des plans d'action nationaux.²¹ Dans le nouveau modèle GPE 2025, le fonds à effet multiplicateur soutient la transformation du système en investissant dans les domaines prioritaires identifiés dans le Pacte de Partenariat ou dans le PES d'un pays s'il n'existe pas de Pacte de Partenariat.²² La principale distinction entre les deux modèles est le changement d'objectif, qui passe de la mise en œuvre d'activités de PSE au soutien des priorités politiques pour la transformation du système.

L'un des objectifs fondamentaux du GPE est de soutenir un dialogue politique inclusif, fondé sur des données probantes, à l'appui des systèmes éducatifs nationaux au niveau des pays. Le dialogue peut avoir lieu par l'intermédiaire d'un groupe local des partenaires de l'éducation (GLE), défini dans la charte du GPE comme "un forum de collaboration pour le dialogue sur la politique du secteur de l'éducation sous la direction du gouvernement, où la principale consultation sur le développement du secteur de l'éducation a lieu entre un gouvernement et ses partenaires".²³

S'appuyant sur la stratégie et la politique de genre 2020, le GPE vise à intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les voies de la transformation du système dans le cadre de la stratégie GPE 2025. L'égalité entre les femmes et les hommes sera intégrée dans le dialogue au niveau national, par le biais d'évaluations et de diagnostics nationaux et d'analyses des facteurs favorables, et sera considérée comme une priorité dans les accords de partenariat.

Il est important de noter que les procédures d'obtention du financement de l'instrument du fonds à effet multiplicateur ne sont généralement pas propres à l'instrument du fonds à effet multiplicateur. Elles s'appliquent toutefois au cofinancement d'autres bailleurs de fonds.

Résultat 11. Tous les financements du fonds à effet multiplicateur et tous les cofinancements de l'échantillon de l'étude sont alignés sur les PSE ou les pactes de partenariat. Dans le cadre du GPE 2025, le financement du fonds à effet multiplicateur et son cofinancement ciblent les politiques prioritaires ou les domaines d'intervention pour la transformation du système et les nouveaux objectifs stratégiques du GPE.

L'examen de 27 demandes de financement et les entretiens avec les parties prenantes des pays confirment que le fonds à effet multiplicateur et son cofinancement sont alignés sur un Pacte de Partenariat ou une ESP nationale dans chaque pays. Cela est normal, car l'alignement sur les priorités du PES ou du Pacte de Partenariat est évalué dans le cadre du processus d'examen des manifestations

²¹ Directives pour le fonctionnement fonds à effet multiplicateur DU GPE 2020

²² Directives pour le fonctionnement fonds à effet multiplicateur DU GPE 2020

d'intérêt et d'assurance qualité du Secrétariat avant l'approbation du financement fonds à effet multiplicateur.

L'examen des demandes de financement au titre de l'instrument du fonds à effet multiplicateur montre que ce dernier et son cofinancement ciblent des priorités sectorielles déclarées qui sont censées contribuer à la transformation du système. Sept pays relevant du GPE 2025 ont approuvé des manifestations d'intérêt. Parmi eux, seuls trois pays ont conclu un Pacte de Partenariat, tandis que les quatre autres pays utilisent leur plan stratégique national pour identifier le domaine d'intervention ou la priorité politique pour la transformation du système. Une vérification croisée entre les priorités politiques énoncées dans le PSE/le Pacte de Partenariat et les domaines d'intervention énumérés dans les documents de financement (manifestation d'intérêt, liste de contrôle de la manifestation d'intérêt, requête de financement, RAQ) confirme que les fonds du fonds à effet multiplicateur et le cofinancement ciblent les priorités sectorielles énoncées qui sont censées contribuer à la transformation du système pour les sept pays (tableau 2).

Les financements et cofinancements fonds à effet multiplicateur sont également alignés sur les domaines stratégiques et les sous-secteurs prioritaires du GPE. Ceci est également attendu, étant donné que l'alignement sur les domaines stratégiques et les sous-secteurs prioritaires du GPE est une condition d'accès au fonds à effet multiplicateur et qu'il est évalué dans le cadre du processus d'examen des manifestations d'intérêt et d'assurance de la qualité du Secrétariat. En termes d'activités spécifiques, les financements fonds à effet multiplicateur financeront des interventions liées au développement des capacités / à l'assistance technique (n=2), à l'infrastructure (n=2), au développement professionnel des enseignants (n=2), et à la petite enfance / au pré-primaire (n=4). Le tableau 2 résume la priorité politique du PSE ou du Pacte de Partenariat et les domaines d'intervention du financement du fonds à effet multiplicateur et de son cofinancement, ainsi qu'une évaluation de l'alignement sur les domaines prioritaires du GPE et les sous-secteurs du GPE.

En tant qu'instrument de cofinancement ne nécessitant pas de Pacte de Partenariat lorsqu'il n'est pas combiné avec un GEA ou un STG, le fonds à effet multiplicateur peut courir le risque de nécessiter des efforts supplémentaires pour garantir que les fonds externes sont alignés sur les priorités sectorielles. Avec les financements pour la transformation et la capacité des systèmes, le GPE a plus de contrôle sur l'orientation des fonds et peut s'assurer qu'ils soutiennent des interventions et des activités alignées sur les priorités sectorielles. Le Pacte de Partenariat, en tant que condition préalable à la STG, devrait permettre un meilleur alignement sur les priorités sectorielles et un accord entre les partenaires nationaux.

Garantir l'alignement peut s'avérer plus difficile lorsque le fonds à effet multiplicateur a plusieurs co-financeurs. Les personnes interrogées dans deux des dix pays échantillonnés (Sénégal et Mongolie) et au niveau mondial ont expliqué que le fait d'avoir plusieurs co-financeurs rendait l'alignement sur les priorités sectorielles difficile en raison de la nécessité d'une coordination et d'une discussion accrues entre les acteurs. Le Guatemala fait exception à cette règle, car les co-financeurs ont réussi à s'aligner sur les priorités sectorielles de manière relativement fluide et efficace par l'intermédiaire du GLE.

Les répondants du Secrétariat au niveau mondial ont expliqué que, comme le fonds à effet multiplicateur ne nécessite pas de Pacte de Partenariat, il se situe en dehors des processus généraux du GPE et ne dispose pas structurellement des outils (tels que la capacité de contrôler l'orientation du cofinancement, l'accord explicite entre les partenaires sur les priorités politiques) pour assurer l'alignement sectoriel autant que le STG ou le SCG.



"D'autres financements comme ESPIG ou STG sont bien plus influentes que le fonds à effet multiplicateur... pour garantir l'alignement sur les priorités sectorielles".



"Le fonds à effet multiplicateur devrait être aligné de la même manière, mais nous n'avons pas la même capacité structurelle de dire aux cofinanciers ou aux partenaires au niveau national qu'ils doivent travailler ensemble dans le cadre d'un programme unique. -Parties prenantes au

Tableau 2. Pays dont la manifestation d'intérêt a été approuvée dans le cadre du GPE 2025

Pays	Priorité politique/domaine d'intervention par pacte ou ESP	Les activités de cofinancement sont-elles alignées sur le domaine d'intervention ?	Les activités du financement du fonds à effet multiplicateur sont-elles alignées sur le domaine d'intervention ?	Domaines prioritaires du GPE	Sous-secteurs du GPE
Bhoutan	Plan Sectoriel de l'Education - Domaine de résultat clé national 7 (NKRA 7) sur "l'amélioration de la qualité de l'éducation et des compétences" ; le NKRA 7 se concentre sur la prise en charge de la petite enfance et l'éducation inclusive.	Oui - Le crédit IDA sera utilisé pour élargir l'accès au développement du jeune enfant et améliorer l'apprentissage pour les populations urbaines pauvres et rurales.	Oui - Le financement du fonds à effet multiplicateur servira à financer l'assistance technique pour renforcer les capacités de mise en œuvre du gouvernement et pour aider à mettre en place un système de suivi et d'évaluation solide, ainsi qu'un soutien accru aux activités clés pour la réalisation du NKRA 7.	Oui - Apprentissage précoce ; qualité de l'éducation ; équité pour les populations urbaines pauvres et rurales	Oui - Préscolaire primaire, secondaire inférieur, secondaire
Kenya	Objectif prioritaire du pacte pour le Kenya : améliorer les résultats de l'apprentissage en mettant l'accent sur (a) la mise en œuvre d'un programme d'études fondé sur les compétences et des évaluations formatives, (b) le renforcement de la formation initiale des enseignants (c) l'égalisation des chances d'apprentissage dans l'éducation de base, (d) introduire des pratiques centrées sur l'apprenant, et (e) des interventions ciblées pour améliorer l'éducation des filles.	<p>Oui, le cofinancement de la Fondation LEGO sera utilisé pour soutenir le développement professionnel des enseignants.</p> <p>Oui - Le cofinancement de l'IDA se concentrera sur "la réduction des disparités régionales dans les résultats d'apprentissage, l'amélioration de la rétention des filles dans l'enseignement primaire supérieur et le renforcement des systèmes permettant d'obtenir des résultats équitables en matière d'éducation".</p>	Oui - Le financement du fonds à effet multiplicateur se concentrera sur le soutien d'un "enseignement et d'un apprentissage de qualité et d'un enseignement préscolaire", en mettant fortement l'accent sur les enseignants et l'enseignement.	Oui - Équité des résultats d'apprentissage entre les régions ; maintien des filles dans les écoles primaires supérieures ; qualité de l'enseignement	Oui - Préscolaire, primaire, secondaire inférieur, secondaire

Tableau 1 (suite)

Pays	Priorité politique/domaine d'intervention par pacte ou ESP	Les activités de cofinancement sont-elles alignées sur le domaine d'intervention ?	Les activités du financement du fonds à effet multiplicateur sont-elles alignées sur le domaine d'intervention ?	Domaines prioritaires du GPE	Sous-secteurs du GPE
El Salvador	Le Compact de Partenariat donne la priorité à l'éducation et à l'alphabétisation de la petite enfance, à la réforme des programmes scolaires et à l'évaluation, ainsi qu'à l'égalité des sexes.	Oui - Le cofinancement de l'IDA financera le programme "Grandir et apprendre ensemble : Programme de développement global de la petite enfance".	Oui - Le financement du GPE contribuera aux composantes 1 (garantir les normes de qualité structurelle et le programme d'études de l'EPPE dans tout le pays) et 4 (renforcement institutionnel pour la gestion du secteur de l'éducation) du programme "Grandir et apprendre ensemble".	Oui - Apprentissage précoce ; autonomisation des filles ; accent mis sur les ménages vulnérables et les enfants handicapés	Oui - Primaire
Lesotho	Le plan sectoriel de l'éducation 2016-2026 et le plan de mise en œuvre de le PSE 2019-2023 pour le Lesotho donnent la priorité à l'amélioration de l'accès à l'éducation de la petite enfance, en mettant l'accent sur les membres marginalisés et vulnérables de la société du pays.	Oui - Le cofinancement se concentrera sur le développement des capacités des enseignants de l'EPE, l'engagement communautaire et le plaidoyer, ainsi que sur la collecte de données numériques et les outils de suivi des classes.	Oui - Le financement GPE sera utilisée pour la création de nouvelles classes de niveau R.	Oui - Apprentissage précoce ; qualité de l'enseignement ; équité	Oui - Préscolaire, primaire
Rwanda	Le plan stratégique du secteur de l'éducation (PSSE) du MINEDUC (2018--2024) donne la priorité à l'amélioration des taux d'achèvement et des résultats d'apprentissage dans l'éducation de base.	Oui - La majorité du cofinancement de l'IDA ira à la composante 1 (améliorer l'efficacité des enseignants pour améliorer l'apprentissage des élèves) et à la composante 2 (améliorer l'environnement scolaire pour soutenir l'apprentissage des élèves). l'apprentissage des étudiants).	Oui - La majorité des fonds du fonds à effet multiplicateur sont destinés aux composantes 1 et 4 (accélération de l'apprentissage et renforcement de la résilience) du programme de la Banque mondiale.	Oui - Qualité de l'enseignement	Oui - Primaire, premier cycle du secondaire

Tableau 1 (suite)

Pays	Priorité politique/domaine d'intervention par pacte ou ESP	Les activités de cofinancement sont-elles alignées sur le domaine d'intervention ?	Les activités du financement du fonds à effet multiplicateur sont-elles alignées sur le domaine d'intervention ?	Domaines prioritaires du GPE	Sous-secteurs du GPE
Sénégal	Les priorités du secteur de l'éducation sont décrites dans le PAQUET, le programme national chargé de mettre en œuvre les réformes du secteur de l'éducation.	Oui - Tous les cofinanciers (AFD, JICA, Canada et UE) fournissent une aide budgétaire sectorielle que le gouvernement peut utiliser pour répondre aux priorités de PAQUET.	Oui - Les fonds du fonds à effet multiplicateur utiliseront la même modalité d'appui budgétaire sectoriel que le cofinancement.	Oui - Les objectifs spécifiques restent à déterminer au fur et à mesure de l'élaboration du programme.	Oui - Préscolaire, primaire, secondaire inférieur, secondaire
Tadjikistan	Les domaines prioritaires du Pacte sont (1) le développement des capacités pour réviser le programme d'études, les évaluations de l'apprentissage et les TLM ; (2) la mise en place d'une formation professionnelle continue basée sur les compétences ; et (3) l'amélioration des environnements et des infrastructures d'apprentissage.	Oui - Le cofinancement se concentre sur l'amélioration de la capacité nationale à moderniser l'environnement et l'infrastructure d'apprentissage dans les écoles qui en ont le plus besoin.	Oui - Le financement du fonds à effet multiplicateur permet d'améliorer la connectivité des écoles, d'équiper les salles de classe d'ordinateurs pour permettre le déploiement de l'apprentissage mixte et la formation des enseignants, et d'équiper les laboratoires spécialisés.	Oui - Équité dans les régions défavorisées ; qualité de l'enseignement ; prise en compte des questions d'égalité entre les hommes et les femmes	Oui - Préscolaire, primaire, secondaire inférieur, secondaire

Cependant, certains éléments provenant de six pays suggèrent que les processus plus larges du GPE qui encouragent le dialogue sectoriel et l'approbation des EOI et des demandes par le GLE peuvent compenser les défis spécifiques au fonds à effet multiplicateur et conduire à l'alignement des co-financeurs sur les priorités stratégiques du GPE et à une programmation plus harmonisée et plus holistique. A Kaduna par exemple, le processus d'élaboration d'un programme et d'une requête de financement approuvés par le GLE a permis de diversifier les domaines d'intervention en incluant le développement professionnel des enseignants en plus des activités liées à l'infrastructure, ce qui était une priorité pour le co-financeur principal. Les données issues des entretiens avec le co-financeur confirment ce point.

Même lorsqu'une modalité harmonisée n'est pas utilisée, le fonds à effet multiplicateur et ses processus peuvent tout de même contribuer à l'alignement et à la complémentarité des programmes et des priorités des co-financeurs. La revue documentaire montre que cela s'est produit dans les cinq pays (Soudan, Vanuatu, Guatemala, Moldavie et Mongolie) qui utilisent une modalité autonome. Le fonds à effet multiplicateur du Soudan a été cofinancé par un financement autonome de la Commission européenne. Ce financement vise l'éducation de base des enfants réfugiés, conformément au plan stratégique du secteur de l'éducation (PSSE). Selon le document de programme et la demande, le PSSE a été approuvé par le GLE par le biais d'un processus "dirigé par le pays, participatif et transparent", et la demande ESPIG a été élaborée en consultation avec les membres du GLE. Au Vanuatu, la modalité de financement est issue d'un accord de financement direct entre le Vanuatu et l'Australie, son principal co-financeur, afin de financer un programme distinct du financement du fonds à effet multiplicateur, mais le processus du fonds à effet multiplicateur a permis de garantir la complémentarité des programmes. Le document de programme indique que le programme financé par l'instrument du fonds à effet multiplicateur "complète et s'appuie" sur les investissements actuels et "évite les doubles emplois" avec le programme financé par le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce (DFAT). Plus précisément, comme l'indique la manifestation d'intérêt, le programme du co-financeur permettra au ministère national d'acquérir du matériel d'apprentissage et d'enseignement, en complément du développement d'ouvrages de lecture pour les premières années d'études financé par le ministère du commerce et de l'industrie. En outre, le gouvernement de Vanuatu a contribué par son propre financement à l'expansion et à la dotation en personnel d'un centre de ressources pour l'éducation inclusive, complétant ainsi le financement du GPE et du DFAT. Au Guatemala, le fonds à effet multiplicateur a mobilisé le cofinancement de sept co-financeurs. Selon la manifestation d'intérêt, tous les cofinancements et le fonds à effet multiplicateur se concentreront sur l'accès, la qualité de l'éducation, la coordination et les partenariats multisectoriels, en mettant l'accent sur l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire inférieur. Selon une lettre du ministère de l'éducation au GPE soumise avec la manifestation d'intérêt, le fonds à effet multiplicateur a créé la première occasion pour tous les co-financeurs "d'aligner leurs contributions sur le Plan Sectoriel de l'Éducation". En Moldavie, il n'est pas certain que les priorités programmatiques soient harmonisées. La note de synthèse de l'EOI attribue un drapeau jaune au cofinancement parce qu'il n'est pas clair pourquoi les trois agences des Nations Unies - qui ont dérivé leurs programmes de "l'accord commun du PNUAD signé avec le gouvernement" - et le financement de l'AUF ne ciblent pas le même programme ou n'utilisent pas la même modalité que le financement du GPE ; elle note également que le processus du RAQ devrait assurer le suivi de la priorité. En Mongolie, plusieurs co-financeurs (KOICA, JICA et Save the Children Japan) ont des projets autonomes. Bien que cela ait été difficile, le fonds à effet multiplicateur a dû assurer l'harmonisation et la complémentarité entre les activités du projet (d'après EIC). En Mongolie, la revue documentaire suggère que les processus du GPE liés aux exigences d'accréditation de l'AP, et non le fonds à effet multiplicateur, ont constitué un obstacle à l'utilisation d'une modalité harmonisée ou groupée. La note de synthèse de la manifestation

d'intérêt indique qu'une modalité autonome a été choisie parce qu'aucun des trois co-financeurs n'est accrédité en tant qu'Agent Partenaire pour les fonds du GPE, et que les fonds à effet multiplicateur ne pouvaient donc pas être gérés et mis en commun avec le cofinancement.

Conclusion 12. Le fonds à effet multiplicateur, principalement induit par les processus du GPE encouragés au niveau national, a conduit à un dialogue accru, à une augmentation du nombre de membres des GLE et, dans certains cas, à la création de GLE.

Le fonds à effet multiplicateur a conduit à un dialogue plus sectoriel entre les partenaires donateurs du GLE dans cinq des dix pays échantillonnés pour

l'entretien. Par exemple, le Guatemala et le Salvador ont formalisé leurs groupes locaux de partenaires de l'éducation dans le cadre du processus de requête de financement au titre du mécanisme du fonds à effet multiplicateur du GPE. Le Guatemala, membre du GPE depuis 2022 et seul pays éligible au programme du fonds à effet multiplicateur du GPE, ne disposait pas d'un organe équivalent au groupe local de partenaires de l'éducation avant son adhésion. Le Salvador a rejoint le GPE en 2021 et, comme le Guatemala, met en place des structures nationales du GPE pour la première fois grâce au fonds à effet multiplicateur.



"Même les non-co-financeurs comme la Banque mondiale, l'ADB et l'UNICEF se sont réunis pour discuter des résultats et des activités du projet. L'exercice fonds à effet multiplicateur a vraiment catalysé une meilleure discussion et une meilleure coordination, ce qui ne se serait probablement pas produit à ce point [sans le fonds à effet

Au Nigeria et au Kenya, le fonds à effet multiplicateur a conduit à l'expansion du GLE, car les co-financeurs qui n'en faisaient pas partie auparavant sont devenus membres ou ont participé aux réunions du GLE. Au Nigeria, la BID a commencé à participer aux réunions du GLE en tant qu'AP et co-financeur fonds à effet multiplicateur. Au Kenya, la Fondation LEGO, un co-financeur, a également participé aux réunions du GLE chaque fois que cela était possible, le fonds à effet multiplicateur étant un point d'entrée et un point d'ancrage pour cette participation.

En Mongolie, les co-financeurs qui font partie du GLE ont accueilli favorablement l'opportunité de s'engager plus activement avec d'autres partenaires donateurs. Au Bhoutan, la décision du pays de soumettre une requête de financement du fonds à effet multiplicateur a contribué à relancer le GPE, ce qui a permis de relancer le dialogue sectoriel. Les personnes interrogées en Mongolie ont partagé une histoire similaire, citant que le processus GPE lié au fonds à effet multiplicateur (approbation de la manifestation d'intérêt par le GLE et garantie de la complémentarité des activités fonds à effet multiplicateur et des co-financeurs) a ravivé un GLE en sommeil. En Côte d'Ivoire et au Guatemala, une fondation privée a joué un rôle actif de coordination au sein du GLE, rôle traditionnellement dévolu à des représentants d'agences multilatérales ou bilatérales.



"C'est la première fois que nous travaillons aussi étroitement avec d'autres partenaires donateurs. Ce programme ne fera que renforcer nos liens de collaboration. C'est une très bonne occasion pour nous de comprendre les activités des autres donateurs. - Co-financeur

La revue documentaire confirme également que le fonds à effet multiplicateur a augmenté l'activité des GLE et amélioré leur fonctionnement dans plusieurs pays. Par exemple, le Tadjikistan était un pays pilote

pour GPE 2025, et ses documents comprennent une "évaluation de la coordination sectorielle", où le GLE a été bien noté sur sa capacité à documenter les réunions et la communication, mais très mal sur sa capacité à réduire les coûts de transaction, à établir un consensus et à contrôler ses propres performances. Le rapport RAQ III suggère que le fonds à effet multiplicateur donne au GLE un rôle de suivi et peut fournir l'occasion de revitaliser le groupe, qui était autrement "quelque peu en sommeil". Au Laos, les documents soumis avec l'EOI suggèrent que le GLE (connu dans le pays sous le nom de groupe de travail du secteur de l'éducation ou ESWG) a été consulté dans tous les domaines de l'élaboration du programme et de l'identification du cofinancement. Le fonds à effet multiplicateur peut avoir contribué à stimuler ce niveau d'inclusion et à améliorer l'harmonisation des priorités entre les partenaires de développement et le GLE, car le retour d'information du RAQ I a suggéré que le GLE parvienne à un consensus sur les priorités du programme avant de poursuivre le développement du programme.

Le fonds à effet multiplicateur a permis d'intensifier le dialogue autour de sujets thématiques ou techniques spécifiques. Par exemple, au Sénégal, l'utilisation de l'appui budgétaire sectoriel comme modalité de financement par les co-financeurs a donné lieu à des discussions plus techniques et a permis de faire connaître les mérites de l'appui budgétaire sectoriel aux partenaires donateurs. Il est prévu de créer un sous-comité technique spécifique au sein du GLE pour discuter de l'appui budgétaire sectoriel. A

////////////////////
"Il y a plus de dialogue sectoriel grâce au fonds à effet multiplicateur, mais c'est à cause du modèle GPE, et rien de spécifique au fonds à effet multiplicateur.

Chef d'équipe pays

////////////////////
"Si ces pays (éligibles au fonds à effet multiplicateur uniquement) n'avaient pas reçu le fonds à effet multiplicateur mais avaient reçu d'autres financements du GPE (pour la première fois), ils auraient néanmoins dû suivre le processus du GPE, créer le GLPE et assurer la

Djibouti, une personne interrogée a expliqué que le fonds à effet multiplicateur avait relancé la discussion sur la programmation en matière de genre dans le cadre de l'application fonds à effet multiplicateur. **Les informateurs de quatre des dix pays et au niveau mondial ont souligné que les effets du fonds à effet multiplicateur sur l'amélioration du dialogue sectoriel sont une fonction des processus du GPE plutôt qu'une caractéristique unique fonds à effet multiplicateur.** Une partie prenante gouvernementale a souligné que bien que le fonds à effet multiplicateur ait renforcé le dialogue et la coordination sectoriels, c'était le résultat du processus plus large d'octroi de financements du GPE et du modèle du GPE au niveau du pays. Ceci est particulièrement vrai dans les pays éligibles au fonds à effet multiplicateur, où tout effet sur le dialogue sectoriel attribué au fonds à effet multiplicateur aurait également pu être associé à d'autres financements du GPE (telles que la STG), s'ils avaient été éligibles pour les recevoir.

La valeur ajoutée unique fonds à effet multiplicateur en termes de dialogue et de coordination sectoriels peut être sa capacité à accroître la transparence du cofinancement et à coordonner le financement des donateurs. Les informateurs au niveau mondial (trois sur six) ont expliqué que le fonds à effet multiplicateur apporte une plus grande transparence en matière de cofinancement, en particulier lorsque le cofinancement prend la forme d'un prêt. Les co-financeurs sont encouragés à partager les détails du cofinancement avec le GLE dans le cadre de la manifestation d'intérêt et du processus de requête de financement. En l'absence fonds à effet multiplicateur, le co-financeur peut se coordonner directement avec le gouvernement de manière autonome. Le fonds à effet multiplicateur encourage également la participation du Ministère des Finances, habituellement absent du dialogue sur le secteur de l'éducation, aux discussions du Groupe d'experts. La revue documentaire suggère que les processus fonds

à effet multiplicateur aident à aligner les priorités des bailleurs de fonds lorsqu'une modalité harmonisée n'était pas possible. Par exemple, au Laos, l'ESWG très actif a créé un nouveau comité pour coordonner les activités entre les différents co-financeurs et assurer l'alignement avec l'EOI après sa soumission. Ce comité comprenait les ministres des pays, l'AP et l'agent de coordination, les coprésidents du GSE et les partenaires de cofinancement. Les termes de référence du comité de coordination du GPE suggèrent que le comité a été créé en réponse à une situation où tous les partenaires de cofinancement ne pouvaient pas mettre en commun leurs fonds avec ceux du GPE.

Il est toutefois difficile de déterminer dans quelle mesure la transparence du cofinancement s'accroît dans la pratique, compte tenu des limites du champ d'application de l'évaluation. Dans certains pays, la transparence des conditions des prêts de cofinancement n'est peut-être pas aussi élevée que prévu. Les personnes interrogées au Malawi et au Nigeria (deux des dix pays échantillonnés pour les entretiens) ont demandé que les processus du GPE soient améliorés afin de garantir une plus grande transparence des accords de prêts de cofinancement. Au Malawi, deux personnes interrogées représentant le GLE ont déploré l'absence de discussion autour de l'acceptation par le pays des prêts du co-financeur. Au Nigeria, un partenaire donateur clé s'est inquiété de la mesure dans laquelle le gouvernement de l'État de Kaduna comprend pleinement les implications de l'accord de prêt négocié avec le co-financeur par le gouvernement fédéral basé à Abuja.

Conclusion 13. L'expansion du GLE ou l'intensification du dialogue sectoriel ne rendent pas le GLE plus efficace. Le fonds à effet multiplicateur peut, en fait, amplifier les défis existants dans le cadre du dialogue et de la coordination sectoriels.

Bien que le fonds à effet multiplicateur, par le biais des processus du GPE, ait conduit à davantage de dialogue sectoriel et à des GLE plus importants, cela ne se traduit pas nécessairement par un meilleur dialogue sectoriel ou des GLE plus efficaces. Les nouveaux co-financeurs qui ont participé aux réunions des GLE peuvent être des membres passifs. Les entretiens réalisés dans deux pays sur dix confirment cette conclusion.

Devenir des membres actifs et participer régulièrement aux réunions des GLE peut s'avérer particulièrement difficile pour les fondations privées qui n'ont souvent pas de bureau ou de présence dans le pays, ni la possibilité de participer aux réunions en personne. Les co-financeurs nouvellement arrivés dans le pays ou dans le secteur peuvent être confrontés au même défi.



"Nous ne faisons toujours pas officiellement partie du GLPE. C'est difficile lorsque vous n'avez pas de présence dans le pays. Nous avons été invités à participer aux discussions relatives au fonds à effet multiplicateur, mais c'est très difficile lorsque vous n'avez pas de bureau de comté et que vous devez vous joindre virtuellement avec une mauvaise

Le fonds à effet multiplicateur peut également s'ajouter aux défis existants en matière de coordination et de dialogue sectoriels. Dans quatre pays sur dix, les personnes interrogées ont expliqué que le fonds à effet multiplicateur peut amplifier les défis au sein du GLE. Deux pays ont décrit la lourde charge imposée aux agences de coordination pour gérer certains aspects du processus de requête de financement et le tribut supplémentaire qu'elles doivent payer. Les personnes interrogées ont également exprimé leur frustration quant à l'absence de rémunération pour le rôle de coordination (AC), malgré les efforts requis, et au fait que la dépendance du GPE à l'égard de l'AC n'est pas viable. Cette question pourrait également s'appliquer à d'autres financements du GPE, mais elle a été spécifiquement soulevée dans le contexte fonds à effet multiplicateur. Dans trois des dix pays de l'échantillon, les personnes interrogées ont expliqué que la faiblesse du GLE avait entraîné des frustrations quant au manque de transparence et à la médiocrité générale du dialogue autour du financement du fonds à effet multiplicateur.



"Parfois, le GPE nous demande des mises à jour en tant qu'AC (concernant le fonds à effet multiplicateur), mais nous sommes confrontés à ce défi. L'AC est un rôle que personne ne veut jouer et qui entraîne de nombreux coûts de transaction (cartographie de l'intervention, envoi d'invitations, ordre du jour, notes de réunion, impressions, coordination, etc.

- CA

Le fonds à effet multiplicateur a contribué à l'idée que le GLE est simplement un organisme d'approbation des financements du GPE parmi les personnes interrogées dans trois des dix pays et parmi les répondants au niveau mondial. Un co-financeur considère qu'il est fastidieux de passer par le GLE pour obtenir l'aval et l'approbation et estime que cela ralentit ses propres délais et processus.

Conclusion 14. La sélection des Agents Partenaires pour le fonds à effet multiplicateur n'est pas structurée de la même manière que les autres financements du GPE, qui encouragent un processus de sélection ouvert et transparent. Dans certains cas, cela a frustré les partenaires nationaux.

Selon les directives du GPE, la sélection de l'AP devrait avoir lieu après que le processus du Pacte de Partenariat a identifié les goulets d'étranglement du système éducatif et mobilisé les partenaires au niveau national pour prendre des décisions stratégiques afin d'y remédier grâce aux financements du GPE, y compris le fonds à effet multiplicateur, mais le processus fonds à effet multiplicateur permet au co-financeur de contourner le processus de sélection ouvert.²⁴ Les directives du GPE stipulent que le processus de sélection de l'AP doit être mené de manière efficace et transparente, et que toute partie intéressée doit avoir la possibilité de faire part de son intérêt et de présenter la manière dont elle peut soutenir la mise en œuvre. La seule exception est lorsqu'une manifestation d'intérêt pour le fonds à effet multiplicateur est soumise avant le (projet de) Pacte de Partenariat, et que le co-financeur conditionne ses ressources à l'utilisation d'un AP spécifique pour développer le programme commun. Le financement du fonds à effet multiplicateur permet donc au co-financeur de contourner la procédure de sélection ouverte du GLE, s'il le souhaite.

Dans quatre des dix pays échantillonnés pour les entretiens, le manque de transparence dans la détermination de l'AP fonds à effet multiplicateur a provoqué des frustrations au sein du GLE et a mis à rude épreuve le partenariat au niveau national.

L'influence démesurée accordée à un co-financeur dans la détermination de l'AP, en particulier lorsque le fonds à effet multiplicateur est combiné à une STG, exacerbe les frustrations liées au manque de transparence et d'adhésion aux processus traditionnels du GPE. Le défi pour le Secrétariat est que certains co-financeurs ne peuvent pas déléguer leur financement à une autre entité. Dans ces cas, si le co-financeur ne peut pas être l'AP, il y a un risque que le cofinancement soit retiré.



"Il y a un manque de transparence dans la communication entre le co-financeur, l'AP et le gouvernement. Parfois, il y a des communications qui ont lieu uniquement entre le co-financeur, le GPE et le ministère et dont nous ne sommes pas au courant ou que nous apprenons plus tard. Les informations ne sont pas partagées avec le GLPE" - membre du GLPE

"Passer par le GLPE peut être frustrant pour le co-financeur /l'AP. Parfois, le co-financeur /l'AP s'énerve parce qu'il a son propre calendrier, et nous voulons qu'il passe par le GLPE (à toutes les étapes)" - Responsable de l'équipe nationale



"Le manque de transparence dans la détermination de l'AP fonds à effet multiplicateur a provoqué des tensions entre les partenaires. Le gouvernement et le co-financeur ont décidé bilatéralement que le co-financeur serait l'AP. L'AC s'est plaint à un moment donné que le co-financeur et le gouvernement avaient la main lourde dans la

²⁴ Processus de sélection des agents partenaires du GPE, 2022

Dans deux des dix pays, les personnes interrogées ont expliqué que les exceptions accordées au fonds à effet multiplicateur concernant le processus plus large du GPE ont suscité la frustration des partenaires nationaux, qui avaient suivi les processus du GPE en matière de dialogue ouvert et de coordination pour se rendre compte qu'ils ne s'appliquaient pas au fonds à effet multiplicateur. Ce sentiment a été exacerbé par le fait que le manque de transparence dans la sélection de l'AP s'est étendu au STG, qui a été combiné au fonds à effet multiplicateur. Dans au moins deux pays, le co-financeur a été en mesure de garantir la position de l'AP non seulement pour le fonds à effet multiplicateur, mais aussi pour le STG en tant que co-financeur principal du programme conjoint (Fonds à effet multiplicateur et STG).

La sélection de l'AP ne se fait pas toujours avec la pleine participation ou le retour d'information du GLE. Certains pays ne reçoivent qu'une seule candidature

pour le poste d'AP pour diverses raisons potentielles, et d'autres sélectionnent l'AP par le biais d'une procédure de sondage par courrier électronique "sans objection", donnant aux membres du GLE des délais aussi courts que quelques jours pour fournir un retour d'information. D'après la revue documentaire, le manque de participation a été exacerbé par le COVID-19, qui a nécessité une coordination virtuelle ainsi que le besoin urgent de respecter les délais du GPE dans certains cas. Les RAQ notent fréquemment qu'une plus grande inclusion du GLE était nécessaire tout au long du processus ou du dialogue dans le pays (par exemple, au Vietnam, au Pakistan, en Moldavie et au Bhoutan). Dans les pays où une seule agence se porte candidate à l'AP et où il est simplement demandé au GLE d'approuver la candidature, la sélection n'est pas compétitive et génère peu ou pas d'opportunités de dialogue. En outre, les politiques du GPE imposent qu'une agence soit accréditée par le GPE pour exercer la fonction d'AP. Cette politique a empêché d'autres co-financeurs dans au moins un pays de servir d'AP.

En tant que principal co-financeur et AP pour la plupart des financements du fonds à effet multiplicateur, la Banque mondiale est considérée comme ayant une influence considérable sur le processus de sélection de l'AP, étant donné sa capacité à débloquer le fonds à effet multiplicateur.

La Banque mondiale est l'AP pour 19 des 25 financements dont l'AP a été confirmée dans l'échantillon considéré pour cette évaluation (Graphique 8). En outre, la Banque mondiale est perçue comme l'acteur dominant du GPE en raison de sa capacité à mobiliser des fonds et de sa meilleure compréhension des processus du GPE. La revue documentaire suggère que les AP sont souvent sélectionnées par défaut lorsqu'une seule agence se porte candidate. La Banque mondiale, en tant qu'agence ayant une longue histoire de partenariat avec le GPE et en tant que principal co-financeur pour de nombreux financements du fonds à effet multiplicateur, est souvent le seul candidat au poste d'AP (par exemple, au Tadjikistan, en Guyane et en RDP Lao). La Banque mondiale peut avoir une plus grande capacité que d'autres co-financeurs à servir d'AP, à gérer des fonds et à mettre en œuvre des programmes simultanément. La revue documentaire montre que, par exemple, en Gambie, le gouvernement et le co-financeur, la Fondation MRC Holland, s'étaient engagés à utiliser le "modèle opérationnel établi" de la fondation et la modalité de financement des financements pour le fonds à effet multiplicateur ; cependant, la fondation ne disposait pas de la "capacité administrative supplémentaire" requise pour gérer les processus nationaux du GPE pour le fonds à effet multiplicateur, et la Banque mondiale a été choisie comme AP pour



"Nous étions intéressés par l'AP pour ESPIG, mais le rôle a été attribué au co-financeur qui est arrivé avec un cofinancement pour la financement combiné d'ESPIG et de fonds à effet multiplicateur. Cela semblait prédéterminé. Nous avons l'expérience d'être l'AP pour l'ESPIG avant et pendant l'élection, aucune autre agence ne s'est présentée. Lorsque le fonds à effet multiplicateur est arrivé, nous avons entendu dire que le co-financeur deviendrait l'AP parce qu'il y avait une règle non écrite selon laquelle le co-financeur serait l'AP. Nous sommes partis très frustrés et avons perdu confiance dans le co-financeur."

administrer le financement du fonds à effet multiplicateur. Il est important de noter que le Secrétariat diversifie activement les co-financeurs en accréditant la BID, en s'engageant auprès de l'BID, de l'AfDB, de l'ADB et de l'IFFEd. La prévalence de la Banque mondiale en tant qu'AP s'étend également à d'autres financements du GPE et n'est pas propre à l'instrument du fonds à effet multiplicateur.

Graphique 8. Agents Partenaires du fonds à effet multiplicateur



Résultat 15. Le fonds à effet multiplicateur attire l'attention sur l'équité et l'inclusion de genre lorsque c'est nécessaire, malgré une compréhension limitée du concept d'intégration de l'équité et de l'inclusion de genre parmi les acteurs. Dans certains cas, l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble du programme reflète davantage les priorités existantes du co-financeur que l'influence fonds à effet multiplicateur.

Dans les cas où le gouvernement ou le cofinancement n'accordent pas la priorité à l'égalité des sexes et à l'inclusion, le fonds à effet multiplicateur, par le biais des processus d'octroi de financements du GPE, a mis l'accent sur ces questions. Par exemple, au Nigeria, les personnes interrogées ont expliqué que la BID et le PSE de l'État de Kaduna mettaient indûment l'accent sur les infrastructures scolaires. L'implication du GPE par le biais fonds à effet multiplicateur a permis d'équilibrer les priorités et de mettre l'accent sur l'équité et l'inclusion. Malgré cela, les personnes interrogées ont expliqué que le Nigeria ne mettait pas suffisamment l'accent sur l'égalité entre les hommes et les femmes, même avec l'implication du GPE par le biais fonds à effet multiplicateur. Dans quatre des dix pays échantillonnés pour les entretiens, les personnes interrogées ont rappelé que les processus du GPE, tels que l'analyse des facteurs favorables et le RAQ, ont permis de mettre l'accent sur le genre et l'inclusion. La revue documentaire suggère également que le processus du RAQ a permis de mettre davantage l'accent sur le genre et l'inclusion dans le cadre du financement du fonds à effet multiplicateur.

La revue documentaire suggère également que le processus du RAQ a permis de mettre davantage l'accent sur le genre et l'inclusion dans le financement du fonds à effet multiplicateur, ses activités, ses cadres de résultats et ses théories du changement. Les RAQ recommandent fréquemment que les indicateurs de performance soient ventilés par sexe lorsque c'est approprié et que cela n'a pas déjà été fait dans la conception du programme, comme en Guyane, en Moldavie et au Vietnam. Le processus de RAQ a également permis de s'assurer que la conception finale du programme aborde avec précision les risques d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels (EAS) et les mesures d'atténuation (comme en Eswatini et au Viêt Nam), et qu'elle clarifie le lien entre les interventions du programme et l'amélioration des résultats pour les filles dans la théorie du changement (comme au Salvador et au Malawi).

Le processus de RAQ reflète souvent une sensibilité à la situation unique et variée des filles dans le monde, créée par l'intersection du genre avec le handicap et avec les disparités régionales, ethniques et autres. Par exemple, le retour d'information du RAQ au Vanuatu, en Moldavie et au Yémen a renforcé la nécessité pour les programmes de s'attaquer simultanément aux disparités rurales/urbaines et aux disparités entre les sexes. Dans certains pays, le processus de RAQ a aidé les programmes à mieux cibler l'intersection des disparités ethniques et de genre. Le programme vietnamien visait à remédier aux désavantages subis par les élèves issus de minorités ethniques, mais ne mettait pas à l'origine l'accent sur le genre en raison des performances élevées des filles par rapport à celles des garçons. Les commentaires du RAQ soulignent que les filles des minorités ethniques sont confrontées aux "conséquences de multiples désavantages", mais les documents indiquent que les filles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons, même au sein des populations des minorités ethniques. Au Vietnam, à la suite d'un dialogue entre le gouvernement, le co-financeur et le GPE, la sensibilité au genre et la prise en compte des stéréotypes et de la discrimination à l'égard des femmes des minorités ethniques ont été prises en compte dans tous les aspects du programme, par exemple dans les circulaires relatives aux internats. De même, au Guatemala, le RAQ a recommandé que le programme identifie et cible mieux les lacunes d'apprentissage auxquelles sont confrontées les filles et les élèves indigènes. Le programme final met l'accent sur l'égalité entre les hommes et les femmes et cible des régions spécifiques où les populations autochtones sont nombreuses et où les niveaux de pauvreté sont élevés.

Cependant, l'intégration de la dimension genre peut refléter les priorités existantes du co-financeur ou du gouvernement et l'attention portée à ces questions n'est pas spécifique au GPE ou au fonds à effet multiplicateur.

Dans cinq pays sur dix, les personnes interrogées ont déclaré que le genre et l'inclusion étaient déjà des priorités institutionnelles pour de nombreux co-financeurs, donateurs et gouvernements, et que le GPE n'avait pas nécessairement contribué à cette orientation.



"Le genre est important pour tout le monde, pas seulement pour le GPE. C'est un sujet important pour tous les donateurs". - Co-financeur

Le concept d'intégration de l'égalité des sexes et de l'inclusion ne fait pas l'objet d'une définition complète et d'une compréhension commune parmi les acteurs, y compris au sein du Secrétariat ; le nouveau spécialiste de l'égalité des sexes du Secrétariat du GPE jouera un rôle déterminant dans la résolution de ce problème. Lorsqu'on leur a demandé si et comment le genre était intégré dans le processus de candidature au fonds à effet multiplicateur, de nombreuses personnes interrogées ont eu du mal à donner une réponse claire. En général, le concept d'intégration de la dimension de genre n'est pas clairement compris par les partenaires, y compris au sein du Secrétariat. Bien que la planification et la politique sectorielles sensibles au genre dans le cadre de l'analyse des facteurs favorables soient censées mettre l'accent sur le genre, la manière dont l'intégration du genre a changé entre les deux modèles dans la pratique n'est pas claire non plus.

Résultat 16. Au Salvador, il existe des liens complémentaires entre le fonds à effet multiplicateur du GPE et l'accélérateur pour l'éducation des filles (GEA).

Dans le seul pays qui, jusqu'à présent, a eu accès au GEA, les informateurs notent que le fonds à effet multiplicateur et le GEA ont complété le cofinancement et contribué au dialogue global. Les personnes interrogées ont noté que le GEA a contribué à garantir que le genre joue un rôle central dans le dialogue sectoriel, mais elles ont également noté l'importance de l'analyse des facteurs favorables. Le fait de disposer à la fois fonds à effet multiplicateur et du GEA a permis de financer des activités supplémentaires que le cofinancement ne pouvait pas financer. Le fait qu'il s'agisse de financements distincts leur a permis de se concentrer chacune sur une activité spécifique d'intérêt telle qu'identifiée par

l'analyse des facteurs favorables, le GEA se concentrant sur les activités spécifiques au genre et le fonds à effet multiplicateur sur un autre domaine prioritaire.

C. Processus

Cette section est guidée par la question de recherche 7 et explore l'efficacité, l'agilité et les coûts de transaction fonds à effet multiplicateur. Nous accordons une attention particulière à la mesure dans laquelle le nouveau modèle opérationnel affecte ces dimensions, tout en rappelant au lecteur que le déploiement du modèle GPE 2025 n'en est qu'à ses débuts et que seuls sept pays de notre échantillon ont expérimenté le modèle GPE 2025.

7. Le processus du fonds à effet multiplicateur du GPE est-il pertinent, efficace et souple ? Est-il perçu comme générant des coûts de transaction comparables/supplémentaires, etc., par rapport aux financements du GPE sans effet du fonds à effet multiplicateur ?

Conclusion 17. Le processus fonds à effet multiplicateur a toujours été lourd en amont, notamment en raison de l'obligation de démontrer l'additionnalité financière, mais il l'est encore plus aujourd'hui avec la nouvelle exigence du GPE 2025 d'une analyse des facteurs favorables et d'un examen de l'ITAP.

La démonstration de l'additionnalité financière entraîne des coûts de transaction élevés pour le co-financeur et le

Secrétariat. Avant la soumission de la manifestation d'intérêt, le Secrétariat travaille avec les co-financeurs potentiels pour s'assurer (1) d'une bonne compréhension des conditions requises pour débloquer le fonds à effet multiplicateur et (2) d'une preuve solide de l'additionnalité financière. Bien que ce processus en amont ne soit pas bien documenté (il existe peu de traces écrites du temps passé à comprendre l'additionnalité financière et à la justifier), les entretiens au niveau mondial indiquent que la démonstration de l'additionnalité financière entraîne des coûts de transaction élevés pour le co-financeur et le Secrétariat du GPE. Les personnes interrogées dans trois des dix pays de l'échantillon ont expliqué que la démonstration de l'additionnalité se traduisait par un processus long et fastidieux.



"Les partenaires de cofinancement auront des questions très diverses sur la signification de l'additionnalité.

- Répondant au niveau mondial

"L'additionnalité fait de l'accès au fonds à effet multiplicateur l'élément le plus difficile. Vous pouvez trouver le financement, mais il est difficile de prouver l'additionnalité.

- Co-financeur

Ces coûts de transaction initiaux, bien qu'élevés, servent de filtre pour s'assurer que les co-financeurs peuvent fournir les preuves requises pour démontrer l'additionnalité financière au stade de la manifestation d'intérêt. Cela permet de garantir que la

manifestation d'intérêt et l'approbation de la requête de financement qui suivent se déroulent de manière relativement harmonieuse. Sur la base de ces discussions préliminaires et de l'évaluation préalable de l'additionnalité financière, le Secrétariat du GPE a découragé le cofinancement de partenaires potentiels en raison de l'absence de preuves de l'additionnalité. Cela a empêché les pays de soumettre des manifestations d'intérêt qui auraient été rejetées à un stade plus avancé du processus d'examen et qui auraient entraîné des coûts de transaction supplémentaires. Le nombre exact de cas où le Secrétariat du GPE a découragé le cofinancement en raison de l'absence de preuves de l'additionnalité n'est pas connu et pourrait représenter une occasion manquée de mobiliser davantage de cofinancement.



"Nous (le Secrétariat) voulons comprendre à quel moment le fonds à effet multiplicateur a été envisagé, si l'argent (le cofinancement) a déjà été engagé. Nous ne déduisons pas, nous demandons des preuves. ... le Secrétariat a rejeté des fonds en raison du manque de preuves de l'additionnalité".

Notre échantillon ne contient donc que des pays avec des co-financeurs qui étaient probablement bien préparés à démontrer comment leur financement répondait aux critères d'additionnalité dans leurs soumissions d'EOI. Néanmoins, il est important de noter que le Secrétariat a estimé que le cofinancement n'était pas financièrement additionnel dans un seul pays. Un financement de 30 millions de dollars du DFAT au Laos n'a pas été comptabilisé par le Secrétariat dans le total du cofinancement du fonds à effet multiplicateur. Selon le résumé de l'EOI et la note de haut de page, le Secrétariat a évalué que le financement du DFAT était "peu susceptible d'être additionnelle" parce que l'EOI n'indiquait pas que le fonds à effet multiplicateur avait aidé à mobiliser ou à sécuriser le financement. Les implications de cette décision sur le financement de l'éducation dans le pays sont difficiles à évaluer. Même sans compter le financement du DFAT, le pays avait encore mobilisé suffisamment de cofinancement pour recevoir la totalité du financement du fonds à effet multiplicateur à laquelle il était éligible, de sorte que la décision

du Secrétariat n'a pas réduit le montant du financement du fonds à effet multiplicateur que le Laos a finalement reçu. En outre, les documents n'indiquent pas clairement si la décision du Secrétariat a empêché le pays de recevoir des fonds du DFAT. Le document de programme de la Banque mondiale ne mentionne pas le DFAT comme financeur parallèle du programme, mais il indique que les interventions du programme sont étroitement alignées sur celles d'autres partenaires de développement, y compris le DFAT, "pour maximiser une approche sectorielle avec un potentiel de transformation du système".

La nouvelle obligation de réaliser une analyse des facteurs favorables et une révision de l'ITAP dans le cadre du nouveau modèle GPE 2025 a suscité de la frustration dans au moins 5 pays sur 10.

Cette frustration provient en partie d'un manque de compréhension de la raison d'être de l'analyse des facteurs favorables, de la perception qu'il s'agit d'une approche descendante (modèles à remplir pour obtenir un financement du GPE) et du niveau élevé d'effort requis pour mener l'analyse, ce qui est prononcé pour les pays ayant de faibles capacités. En outre, au Rwanda, l'analyse des facteurs favorables et la révision de l'ITAP ont donné lieu à des désaccords avec le gouvernement. Les conclusions de l'analyse des facteurs favorables et de la revue de l'ITAP n'ont pas été perçues favorablement par le gouvernement. La sensibilité aux goulots d'étranglement identifiés, le manque d'appropriation par le gouvernement de l'analyse des facteurs favorables et l'examen par un organisme externe non sélectionné par le gouvernement ont probablement contribué à la réaction du gouvernement. Le Rwanda a finalement reçu le fonds à effet multiplicateur en 2022 après que le Secrétariat se soit engagé à expliquer les raisons de l'analyse des facteurs favorables et de la revue de l'ITAP.



"Il a été très difficile pour le ministère de comprendre le raisonnement qui sous-tend les facteurs favorables. C'est un processus très lourd et très long"

- CA

"Le nouveau modèle est un fardeau. Ce que nous entendons de la part du pays, c'est que ce nouveau modèle demande vraiment beaucoup de temps aux partenaires. Par exemple, l'évaluation des facteurs favorables dans le pays a dû être soumise au GLPE [plus d'une fois]."

- Chef d'équipe pays

La revue documentaire montre que l'analyse des facteurs favorable et la revue du PPAI ont allongé les délais d'application du coefficient du fonds à effet multiplicateur du GPE dans notre échantillon.

Dans les cinq pays du GPE 2025 qui ont achevé cette étape du processus du fonds à effet multiplicateur du GPE, le temps écoulé entre la soumission des facteurs favorables et la revue de l'ITAP varie de 49 à 173 jours.²⁵ Un examen plus approfondi des délais montre que les financements du fonds à effet multiplicateur combinés à un autre financement du GPE (GEA ou STG) ont des périodes plus longues entre la soumission des facteurs favorables et la revue de l'ITAP. Il reste à voir si cette relation se maintiendra au fur et à mesure qu'un plus grand nombre de pays poursuivront le fonds à effet multiplicateur dans le cadre du GPE 2025. L'exigence supplémentaire du Compact pour les pays cherchant à obtenir des financements GEA et STG entraîne des coûts de transaction considérables en plus

²⁵ Les pays GPE 2025 de notre échantillon comprennent les pays où les documents suggèrent que le GPE a "pilote" le nouveau modèle, comme le Tadjikistan et le Kenya. Il est probable que les calendriers de ces pays soient différents de ceux des pays GPE 2025 ultérieurs. En outre, les données sont incomplètes pour deux pays (le Bhoutan et le Lesotho) candidats au financement du fonds à effet multiplicateur dans le cadre du GPE 2025 et qui n'ont pas encore soumis leurs paquets de facteurs favorables. La prise en compte de ces points de données pourrait atténuer les différences perçues entre les financements du fonds à effet multiplicateur et fonds à effet multiplicateur STG/ fonds à effet multiplicateur -GEA en ce qui concerne la soumission des facteurs favorables à la revue de l'ITAP.

de la soumission des facteurs favorables et de la revue de l'ITAP, puisqu'il s'est écoulé en moyenne 132 jours entre la revue de l'ITAP et l'examen final de l'assurance qualité du Compact dans les trois pays qui en ont effectué un. Il est important de noter que l'analyse présentée ici est prudente car elle n'inclut pas le temps passé à effectuer l'analyse des facteurs favorables ou à rédiger le Compact, qui n'est pas suivi par le Secrétariat du GPE (Graphique 9). La capacité limitée des pays à réaliser l'analyse des facteurs favorables augmentera probablement la difficulté d'accès au fonds à effet multiplicateur dans le cadre du GPE 2025.

L'application simultanée des exigences relatives aux facteurs favorables et à la manifestation d'intérêt peut réduire les délais de transaction, même si certains pays n'ont pas la capacité ou les compétences nécessaire pour mener à bien les deux processus simultanément. Dans les deux pays bénéficiant du fonds à effet multiplicateur du GPE-STG (Tadjikistan et Kenya) et le seul pays bénéficiant du fonds à effet multiplicateur du GPE-GEA (El Salvador) de notre échantillon, les dates de soumission et d'approbation de la manifestation d'intérêt ne coïncidaient pas avec les dates de soumission des facteurs favorables et de révision de l'ITAP, alors que dans les deux pays bénéficiant du fonds à effet multiplicateur du GPE (également éligibles à d'autres financements du GPE) dont la révision de l'ITAP était terminée (Sénégal et Rwanda), le processus de soumission des facteurs favorables et le processus d'approbation de la manifestation d'intérêt se chevauchaient. Il n'est pas certain que le type de financement du fonds à effet multiplicateur permette d'accélérer le calendrier d'une manière ou d'une autre. Il est important de noter que le Kenya et le Tadjikistan étaient des pays pilotes dans le cadre du GPE 2025, ce qui peut avoir eu un impact unique sur les délais.

Analyse des facteurs favorables

Les quatre facteurs permettant la transformation des systèmes dans le modèle opérationnel du GPE 2025 sont les suivants :

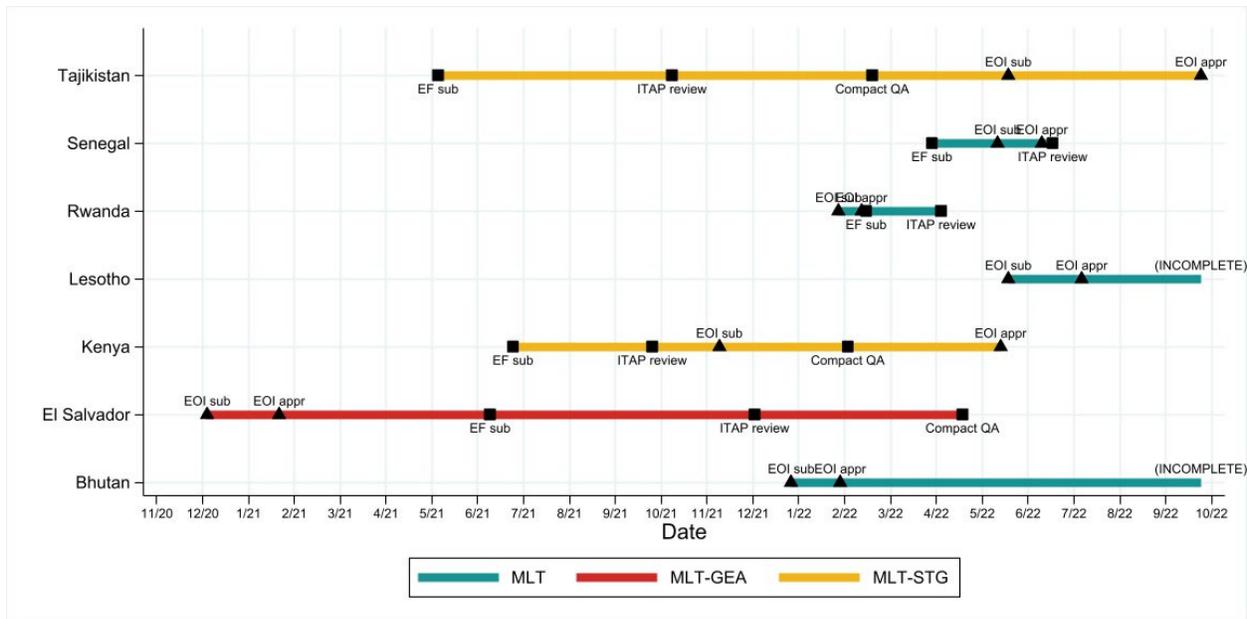
- Données et preuves
- Planification, politique et suivi sectoriels tenant compte de la dimension genre
- Coordination sectorielle
- Volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales d'éducation

L'objectif de l'analyse des facteurs favorables est de "*promouvoir un dialogue contextualisé significatif autour des défis critiques concernant les facteurs favorables qui limiteraient leur efficacité à soutenir la transformation du système*" (GPE 2021c).

- Tout d'abord, les pays partenaires remplissent un modèle de sélection de "haut niveau" afin d'évaluer la position du pays par rapport aux quatre facteurs favorables. Une discussion inaugurale avec le GLE est organisée, au cours de laquelle le GLE se voit présenter les résultats politiques que l'équipe de sélection considère comme ayant le plus grand potentiel de transformation du système. Un consensus est atteint avec le GLE sur un maximum de trois résultats politiques à prioriser, dont l'un doit être lié à l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Ensuite, les pays partenaires effectuent une "analyse nuancée et sensible au contexte" des facteurs favorables afin d'identifier la manière dont les facteurs agissent comme des facilitateurs ou des goulets d'étranglement dans la réalisation de ces résultats politiques. À ce stade, les partenaires attribuent un rang de priorité à chacun des quatre facteurs. Le groupe d'experts examine le projet d'analyse.
- Troisièmement, le Groupe consultatif technique indépendant (ITAP) examine les modèles d'analyse des facteurs favorables, la matrice de financement national et les procès-verbaux des réunions du GLE.

Après la finalisation du rapport de l'ITAP, le pays a rempli l'exigence de l'analyse des facteurs favorables pour recevoir le fonds à effet multiplicateur. Le pays peut procéder à l'élaboration d'un Pacte de Partenariat, s'il le souhaite.

Graphique 9. Calendrier des exigences en matière de manifestations d'intérêt et de facteurs favorables pour les pays du GPE 2025



Source : Données de suivi de la ligne de temps du GPE sur les fonds à effet multiplicateur

Note : Les dates (mois et année) de la soumission de l'EOI (sub), de l'approbation de l'EOI (appr), de la soumission des facteurs favorables (EF), de la revue du paquet de facteurs favorables par l'ITAP et de la soumission de l'assurance qualité (QA) du Compact pour les pays bénéficiaires du fonds à effet multiplicateur du GPE du GPE 2025 sont représentées graphiquement. Le Sénégal, le Rwanda, le Lesotho et le Bhoutan ont suivi le processus d'obtention d'financements du fonds à effet multiplicateur (bien que plus tard, le Sénégal ait lié le financement du fonds à effet multiplicateur à la STG). Le Salvador dispose d'un fonds à effet multiplicateur -GEA. Le Tadjikistan et le Kenya ont un fonds à effet multiplicateur -STG. Les dates de la revue de l'ITAP, l'étape finale nécessaire pour débloquer le fonds à effet multiplicateur, ne sont pas encore disponibles au Lesotho et au Bhoutan.

Conclusion 18. En dehors des coûts de transaction en amont, les processus du programme du fonds à effet multiplicateur du GPE semblent s'être améliorés, bien qu'il soit trop tôt pour en être certain. Les directives sont considérées comme relativement claires et les partenaires nationaux apprécient la souplesse du financement du fonds à effet multiplicateur.

Les répondants de six pays sur dix ont trouvé les directives relatives au fonds à effet multiplicateur (pour la manifestation d'intérêt, la requête de financement, le processus de RAQ) raisonnablement claires. Cependant, les personnes interrogées ont également déclaré qu'il y avait matière à **amélioration**. Dans au moins cinq des dix pays de l'échantillon, les personnes interrogées ont demandé au Secrétariat d'améliorer (1) la longueur des documents en les rendant plus concis et en fournissant une liste

de contrôle des exigences en matière d'additionnalité financière, (2) la clarté des rôles et responsabilités attendus des acteurs tout au long du processus fonds à effet multiplicateur, et (3) la qualité des documents rédigés dans une langue autre que l'anglais. Compte tenu du calendrier de cette évaluation, il est probable que certains des commentaires concernant les processus du GPE aient déjà été pris en compte dans les directives mises à jour.



"L'un des points forts du GPE est qu'il dispose de directives spécifiques pour tout.

- Co-financier/GA

""Il serait très utile pour les fondations et les nouveaux partenaires de disposer d'un document/guide clair et simple sur le processus GPE (manifestation d'intérêt, requête de financement, calendrier, qui doit faire quoi et quand, etc.). Fournir un modèle de lettre d'intention, une feuille de route des étapes suivantes comme une feuille de processus avec une reconnaissance des personnes avec lesquelles vous pourriez vous engager, qui pourraient être différentes selon le pays, serait aussi utile.

- Co-financier

"Des directives plus courtes et une liste de contrôle seraient utiles. Certains documents sont un peu longs et on ne saisit pas toujours l'essentiel. Une liste de contrôle serait très utile pour le gouvernement en particulier et pour l'AP afin de s'assurer que nous faisons ce qu'il faut au bon moment et que nous ne manquons pas une étape clé.

- Co-donateur/AP

En dehors des tâches en amont liées à la détermination de l'additionnalité et au processus des facteurs favorables, les processus du fonds à effet multiplicateur dans le cadre du GPE 2025 semblent s'être améliorés. Dans l'ensemble des pays GPE 2020 et GPE 2025, l'analyse des documents

montre qu'il a fallu 62 jours en moyenne entre la soumission de la manifestation d'intérêt et son approbation (tableau 3). Il fallait 355 jours en moyenne entre l'approbation de la manifestation d'intérêt et l'octroi du financement dans l'ancien modèle, contre 248 jours dans le nouveau modèle, soit une amélioration de 93 jours. Cependant, il est important de noter que l'échantillon est petit, puisque seuls trois pays ont approuvé des financements du fonds à effet multiplicateur dans le cadre du nouveau modèle. Les données issues des entretiens confirment les conclusions de la revue documentaire. Les personnes interrogées dans quatre des dix pays de l'échantillon ont déclaré que les coûts de transaction globaux de l'instrument du fonds à effet multiplicateur étaient raisonnables ou s'étaient améliorés. Voir l'annexe A pour plus de détails sur la mesure des délais utilisés dans les calculs.



"Le processus d'approbation a été très rapide et efficace. J'ai fait cette expérience pendant plusieurs années dans le cadre d'autres financements du GPE dans d'autres pays, et la situation s'est nettement améliorée. C'est peut-être parce que les fonds du fonds à effet multiplicateur étaient très faibles, mais les choses (les processus) se sont

Tableau 3. Résumé du nombre moyen de jours par étape de candidature

Délais moyens en jours		De la soumission de la manifestation d'intérêt à l'approbation de la manifestation d'intérêt (1)	De l'approbation de la manifestation d'intérêt à la soumission de la demande (2)	Soumission de la demande au RAQ 3 (3)	RAQ 3 à l'approbation (4)	De la soumission de la manifestation d'intérêt à l'approbation du financement (A)	De l'approbation de la manifestation d'intérêt à l'octroi du financement (B)
<i>Prévu selon le GPE 2020 :</i>		42				312-407	270-365
<i>Prévu selon le GPE 2025 :</i>		14 - 60 *				379-425	365 **
Tous les pays		62	273	38	47	403	341
Selon le statut du GPE au moment de la candidature au fonds à effet multiplicateur	Nouveaux partenaires du GPE : Ont accédé au fonds à effet multiplicateur dans l'année qui a suivi leur adhésion au GPE (n=4)	57	240	49	25	371	314
	Pays recevant le fonds à effet multiplicateur comme financement additionnel à un financement déjà approuvé (n = 4)	58	237	32	54	368	310
	Tous les autres pays (n = 15)	63	292	36	51	421	357
Par	fonds à effet multiplicateur (n = 10)	50	375	40	33	502	448

Type de financement	fonds à effet multiplicateur -STG, fonds à effet multiplicateur -ESPIG, fonds à effet multiplicateur -GEA (n = 13)	72	187	36	58	327	259
Par modèle GPE	GPE 2020 (n=20)	59	284	40	51	415	355
	GPE 2025	69 (n=7)	199 (n=3)	23 (n=3)	25 (n=3)	330	248

Source : Données de suivi du calendrier des fonds à effet multiplicateur du GPE.

Notes : (1) n = 27 ; (2), (3) n = 22 ; (4), (A), (B) n = 23. Le nombre de pays disposant de dossiers complets est légèrement inférieur aux étapes ultérieures du processus du fonds à effet multiplicateur du GPE, car certaines financements du fonds à effet multiplicateur étaient en cours de traitement au moment de cette évaluation.

* Selon les directives opérationnelles fonds à effet multiplicateur DU GPE 2025, le processus combiné de la manifestation d'intérêt et de la révision partielle/complète du Compact devrait prendre 2 mois mais peut être "considérablement accéléré dans de nombreux cas". Selon la présentation Accessing the GPE Multiplier, le Secrétariat est censé prendre une décision d'approbation dans les 2 semaines suivant la soumission de l'EOI (manifestation d'intérêt)

** La MCAM est valable pendant 365 jours après l'approbation de la manifestation d'intérêt.

La flexibilité fonds à effet multiplicateur, qui comprend l'éligibilité pré-Compact et une procédure RAQ révisée dans le cadre du GPE 2025, a été appréciée et peut avoir contribué à accélérer les processus. Dans plusieurs pays, le GPE a fait preuve de souplesse en matière de délais ou d'exigences afin que le pays puisse bénéficier d'un financement du fonds à effet multiplicateur. Par exemple, au Bhoutan, le manque de familiarité avec les procédures de candidature fonds à effet multiplicateur selon la liste de contrôle de la manifestation d'intérêt a probablement contribué aux retards, mais la flexibilité du GPE a permis au pays d'achever le processus. Le Secrétariat et le Bhoutan ont communiqué pour la première fois sur le fonds à effet multiplicateur en 2018, mais le pays n'a pas soumis de manifestation d'intérêt avant début 2022. En effet, la décision du Bhoutan de demander le fonds à effet multiplicateur a été déclenchée par son co-financeur, la Banque mondiale, qui a demandé au gouvernement de rechercher un cofinancement en octobre 2020 et a proposé le fonds à effet multiplicateur comme option au début de 2021. Le Secrétariat a accepté d'examiner la manifestation d'intérêt de 2022 et de soutenir la demande "à titre exceptionnel, compte tenu des nombreuses interactions sur le mécanisme du fonds à effet multiplicateur du GPE entre le Secrétariat, la Banque mondiale [co-financeur] et le gouvernement du Bhoutan".

Avec l'élargissement de l'éligibilité au mécanisme du fonds à effet multiplicateur du GPE à tous les pays éligibles au GPE, le GPE a facilité l'accès au mécanisme du fonds à effet multiplicateur

GPE pour les pays disposant de financements ESPIG et/ou du fonds à effet multiplicateur existantes d'une manière qui répondait aux besoins existants tout en mettant en œuvre les nouvelles directives le cas échéant. Par exemple, le Malawi avait une demande ESPIG en cours lorsqu'il a décidé de demander un financement du fonds à effet

////
"C'était le GPE à son meilleur. Nous sommes passés par un processus plus léger en raison de la décision (de traiter le fonds à effet multiplicateur comme une restructuration d'un programme EGPIG existant)".

multiplicateur pour l'ESPIG, tout en restructurant le financement ESPIG et en ajoutant un cofinancement de l'IDA. Le conseil d'administration du GPE a autorisé l'examen de la manifestation d'intérêt conformément aux directives de GPE 2020, sans réévaluation des exigences du modèle de financement et sans exiger les RAQ 1 et 2. Outre la réduction des coûts de transaction, la synthèse des financements fonds à effet multiplicateur et de l'ESPIG a permis de réduire les coûts réels pour le Malawi en éliminant le besoin d'un Agent Partenaire supplémentaire pour le fonds à effet multiplicateur. Au Malawi, l'urgence d'obtenir un cofinancement qui aurait été perdu s'il n'avait pas été utilisé avant une certaine date a conduit à l'adoption d'un processus de RAQ plus souple. Le fonds à effet multiplicateur a fait l'objet d'un processus de RAQ plus léger parce que le financement fonds à effet multiplicateur et son cofinancement ont été considérés comme un ajout à l'allocation maximale du pays (pour l'ESPIG existant). L'élément du fonds à effet multiplicateur a été traité comme s'il s'agissait de la restructuration d'un programme approuvé (ESPIG) qui avait déjà fait l'objet d'un RAQ approuvé. En conséquence, le fonds à effet multiplicateur n'a pas eu à passer par l'ensemble du processus de RAQ en tant que nouveau programme.

Bien que les orientations du GPE 2025 recommandent aux pays (1) de soumettre les demandes de financement du fonds à effet multiplicateur et de STG simultanément afin de réduire les coûts de transaction et (2) d'articuler un Compact avant d'accéder à tout financement du GPE, certains éléments suggèrent que les pays pré-Compact considèrent le fonds à effet multiplicateur comme l'option de financement du GPE la plus accessible et la plus rapide. Par exemple, au

Lesotho, le fonds à effet multiplicateur a permis au pays d'obtenir et de mobiliser un cofinancement rapide avant que les conditions de la STG ne soient remplies - sans empêcher le pays d'accéder à d'autres financements du GPE par la suite. Au Bhoutan, le fait que le financement fonds à effet multiplicateur ne nécessitait pas de Compact signifiait que le fonds à effet multiplicateur pouvait répondre au besoin de financement du pays plus rapidement que s'il était combiné à une STG. La liste de contrôle de la manifestation d'intérêt et les notes de la réunion de revue du Bhoutan suggèrent également que cette décision a pu résulter d'une confusion concernant le volume de travail supplémentaire nécessaire pour élaborer un Pacte de Partenariat et le fait qu'un examen des facteurs favorables par l'ITAP est déjà requis pour le fonds à effet multiplicateur dans le cadre du GPE 2025. Quoi qu'il en soit, la perception que le fonds à effet multiplicateur est financé plus rapidement, une perception partagée par d'autres pays du GPE 2020, a été une motivation clé dans la décision du Bhoutan de postuler séparément le fonds à effet multiplicateur.



"Le fait de ne pas avoir de contrat avant le fonds à effet multiplicateur est utile dans le contexte du Bhoutan, car il y a très peu de financement dans le secteur de l'éducation au Bhoutan, et c'est donc une excellente occasion pour eux d'accéder rapidement à des fonds".

Étant donné que le modèle GPE 2025 compte si peu de participants et que les pays en sont encore aux premières étapes, ses avantages potentiels restent à voir. Les avantages potentiels du modèle GPE 2025 pourraient dépendre du fait que le pacte soit largement adopté par les pays partenaires, ou que l'obtention d'un Compact de partenariat facilite l'accès aux STG, à d'autres financements du GPE, etc.

Conclusion 19. Malgré quelques signes précurseurs d'amélioration de l'efficacité, le niveau d'effort pour obtenir financements du fonds à effet multiplicateur est toujours considéré comme élevé. Le soutien du Secrétariat est essentiel pour faciliter le processus de candidature et est apprécié par les partenaires nationaux.

Lorsqu'on leur a demandé de réfléchir à l'ensemble du processus d'application fonds à effet multiplicateur, les personnes interrogées dans sept pays sur dix ont déclaré que les coûts de transaction étaient élevés.

Les raisons pour lesquelles les coûts de transaction sont considérés comme si élevés vont au-delà de la nécessité de démontrer l'additionnalité et de mener une analyse des facteurs favorables. Compte tenu de la taille réduite de l'échantillon de pays, il est difficile d'identifier des tendances généralisables. Vous trouverez ci-dessous les principaux facteurs qui expliquent les coûts de transaction élevés fonds à effet multiplicateur. Un commentaire courant est que le processus de demande comporte trop d'étapes et fait double emploi avec le processus d'examen interne d'un co-financeur.



"Il y a trop de procédures. Le montant du financement (AMP) n'en vaut pas la peine. Ils auraient pu rationaliser le processus en n'ayant pas à soumettre séparément une EOI. Le GPE devrait rendre les processus plus réactifs, afin que davantage de personnes soient encouragées à l'utiliser (le fonds à effet multiplicateur)."

Les nouveaux co-financeurs doivent supporter des coûts de transaction initiaux supplémentaires.

Le Secrétariat a dû consacrer beaucoup de temps à expliquer le fonctionnement du GPE aux nouveaux co-financeurs qui ne connaissent pas les processus du GPE, à introduire des concepts tels que l'additionnalité financière et à passer en revue les critères permettant de démontrer l'additionnalité. Le Secrétariat a également dû une fois représenter un nouveau co-financeur lors des réunions du GPE, car le nouveau co-financeur n'était pas présent dans le pays. Au sein du Secrétariat, il est également nécessaire d'assurer la coordination entre l'équipe du Secrétariat du GPE chargée du secteur privé et des fondations (PS&F) et les responsables des équipes nationales, car la responsabilité de soutenir les fondations privées et la communauté des affaires, qui a été un objectif de l'organisation concernant la diversification du cofinancement, change après l'approbation de la manifestation d'intérêt et le début de la conception du programme et de la requête de financement.

Les pays éligibles au fonds à effet multiplicateur uniquement peuvent s'engager avec le GPE pour la première fois, ce qui entraîne des coûts de transaction plus élevés.

De nombreux candidats sont des pays à revenu intermédiaire qui s'engagent peut-être pour la première fois avec le GPE. Le plan stratégique et le cadre opérationnel du GPE n'ont pas été élaborés en tenant compte des pays à revenu intermédiaire. Il en résulte des coûts de transaction élevés pour le Secrétariat qui doit expliquer le modèle du GPE aux gouvernements et aux partenaires, les aider à mettre en place des structures au niveau national telles qu'un GLE, et s'engager avec les partenaires à toutes les étapes du processus.

Le soutien du Secrétariat du GPE a été essentiel pour guider les partenaires tout au long du processus de requête de financement du fonds à effet multiplicateur et est très apprécié.

Dans sept pays sur dix, les personnes interrogées ont expliqué que le soutien du Secrétariat (principalement par l'intermédiaire des chefs d'équipe nationaux et de l'équipe chargée du secteur privé et de l'engagement)



"Nous avons bénéficié d'un soutien très fort de la part du point focal, qui connaissait bien les processus et le pays, ce qui lui a permis d'apporter une réelle valeur ajoutée en termes de dialogue et de fournir des conseils pratiques sur la manière d'aborder les problèmes ou de surmonter les défis ou les obstacles. Cette relation a vraiment apporté une valeur ajoutée"

Co-financeur/AP



"Les coûts de transaction ont été très faibles pour nous (nouveau co-financeur) parce que le CTL du GPE a assumé la majeure partie de la charge. Ils ont été brillants. Ils sont arrivés et ont tout compris. Voilà à quoi cela ressemble. Voilà ce qui se passe. De quoi avez-vous besoin ? Que puis-je faire ? Ils ont fait en sorte que tout se passe bien pour nous".

- Co-financeur

était indispensable au processus. Les répondants ont décrit le soutien du Secrétariat comme étant professionnel, opportun, patient et engagé.

Conclusion 20. Le nouveau modèle de fonctionnement suscite le scepticisme des pays partenaires, bien que cela puisse faire partie de la courbe d'apprentissage et de l'adaptation au changement. Quatre des six pays éligibles à la STG dans le cadre du GPE 2025 dans notre échantillon ont choisi à court terme de ne pas postuler à financements du fonds à effet multiplicateur-STG et de rechercher plutôt un financement du fonds à effet multiplicateur moins important mais plus rapide ; au moins deux pays ont pris cette décision spécifiquement en raison des coûts de transaction élevés et du manque d'incitation claire associés au développement d'un Pacte de Partenariat.



"Comprendre [le] nouveau modèle a été assez complexe. Il nous a fallu six mois pour comprendre un peu le nouveau modèle de fonctionnement avec le ministère. Nous avons peut-être organisé quatre réunions et, à la dernière, nous avons encore beaucoup de questions et de points qui n'étaient pas clairs pour les deux parties.

- AC

Dans sept des dix pays de l'échantillon, les personnes interrogées se sont dites préoccupées par le fait que le nouveau modèle opérationnel est plus complexe, plus lourd en termes de coûts de transaction et plus axé sur le GPE (du haut vers le bas) que le modèle précédent. Certaines des frustrations liées au nouveau modèle se concentrent sur l'analyse des facteurs favorables et la revue de l'ITAP, que nous avons abordées précédemment. Dans cette conclusion, nous nous concentrons sur les préoccupations plus générales concernant le nouveau modèle opérationnel. À ce stade précoce du déploiement, le nouveau modèle est considéré comme complexe et difficile à comprendre.

La raison d'être du Pacte de Partenariat n'est pas claire. Le contrat est souvent considéré comme faisant double emploi avec le PSE et comme une exigence inutile spécifique au GPE.



"Je dois dire que l'élaboration du Pacte de Partenariat a été pénible et je suis convaincu que 70 % de son contenu n'était pas nécessaire. En fin de compte, le gouvernement a fixé ses priorités dans le plan stratégique national pour le secteur de l'éducation. Ce que nous avons obtenu dans le Contrat était pratiquement le même que le plan stratégique du secteur de l'éducation. Le gouvernement n'allait jamais rien faire d'autre que ce plan stratégique.

- Co-financeur



"Tous les pays doivent développer un PSE, il ne s'agit donc pas d'une duplication du travail spécifique au GPE. Mais l'analyse des facteurs favorables et le contrat ne concernent que l'instrument du GPE, ce qui représente un travail supplémentaire pour les pays. C'est pourquoi je préfère l'ancien modèle, mais je suis peut-être vieux jeu. J'ai été un peu surpris lorsque j'ai vu le nouveau modèle".

- Co-financier/GA

La revue documentaire suggère que deux des six pays de notre échantillon éligibles à la STG dans le cadre du GPE 2025 ont choisi de renoncer au Compact et de poursuivre l'option de financement du fonds à effet multiplicateur uniquement en raison de contraintes de temps menaçant la sécurité du cofinancement, en échangeant le potentiel d'un financement plus important et plus harmonisé dès le début du programme financé par le fonds à effet multiplicateur contre la possibilité d'obtenir des fonds plus rapidement. Notre échantillon compte six pays éligibles à la STG dans le cadre du GPE 2025, dont seulement deux ont effectivement postulé à un type de financement du fonds à effet multiplicateur-

STG (le Tadjikistan et le Kenya, où le modèle a été piloté) et quatre ont postulé à un financement du fonds à effet multiplicateur au moment de l'approbation de la manifestation d'intérêt (le Sénégal, le Rwanda, le Lesotho et le Bhoutan).²⁶

Parmi ces quatre pays, au moins deux ont spécifiquement fait part de leurs préoccupations concernant les coûts de transaction associés à la STG et ont pris la décision de retarder le financement de la STG ou d'y renoncer totalement afin d'accéder au fonds à effet multiplicateur. Par exemple, la manifestation d'intérêt du Lesotho en juillet 2022 indique que le fonds à effet multiplicateur est le financement du GPE qui répond aux besoins de son cofinancement "sensible au temps". Étant donné que son Pacte de Partenariat n'était pas encore finalisé, le Lesotho n'était pas encore en mesure d'accéder à un financement de la STG.

En revanche, le fonds à effet multiplicateur pouvait être mis en place après la revue de l'ITAP et avant le Contrat, et le pays a donc opté pour l'option de financement fonds à effet multiplicateur. De même, en l'absence d'un Pacte de Partenariat et dans une situation où le processus de candidature avait déjà été retardé, le Bhoutan a choisi de solliciter le fonds à effet multiplicateur "séparément [du STG], car son financement serait requis de manière plus urgente", selon la liste de contrôle de la manifestation d'intérêt et les notes de la réunion d'examen. La décision de demander un financement du fonds à effet multiplicateur au lieu d'un financement du fonds à effet multiplicateur-STG peut représenter une opportunité majeure perdue, au moins à court terme, pour le pays, car le mémo d'engagement du Bhoutan complété en février 2022 a noté l'opportunité pour la STG de se combiner avec le financement du fonds à effet multiplicateur et de conduire à un programme plus important. En janvier 2022, selon la liste de contrôle de la manifestation d'intérêt et les notes de réunion d'examen, la préparation d'un Compact était sur le point de commencer et les discussions pour une STG n'avaient pas commencé.

Le nouveau modèle peut alourdir la charge de travail des pays qui sont déjà à bout de souffle et qui n'ont peut-être pas la capacité d'assumer une charge de travail supplémentaire. Au Sénégal, les représentants du gouvernement ont expliqué qu'il n'existait pas de guide étape par étape sur la manière d'élaborer un Pacte de Partenariat, contrairement à l'analyse des facteurs favorables qui dispose d'un modèle de matrice, et que l'élaboration d'un contrat mettait à rude épreuve les capacités du gouvernement.



"Je crains que le nouveau modèle n'introduise des processus supplémentaires qui solliciteront les compétences des partenaires donateurs et des gouvernements. Il sera intéressant de voir comment les petits pays réagissent aux processus supplémentaires du GPE, comme l'élaboration du contrat, l'analyse des facteurs favorables, étant donné qu'ils disposent d'une faible marge de manœuvre. Il en va de même pour les partenaires donateurs. Comment équilibrer les choses? Ce sera un problème".

- Co-financeur/AP

"Les facteurs favorables ont été relativement faciles à mettre en place, car il existe une matrice. Il est plus difficile d'élaborer le pacte. C'est une noble ambition que d'avoir un pacte, mais il n'est pas mis en œuvre correctement, les pays assument une trop grande part des efforts."

- Gouvernement

²⁶ Le Sénégal est actuellement en train de demander une STG afin de la combiner avec le fonds à effet multiplicateur.

L'obligation, qui a changé récemment, de se concentrer sur un à trois domaines politiques prioritaires a été remise en question par les personnes interrogées dans deux des dix pays. Au Kenya, qui dispose d'un fonds à effet multiplicateur et d'un STG conjoints, l'obligation de se concentrer sur une priorité politique dans le Pacte de Partenariat a été difficile à comprendre pour les représentants du gouvernement. L'argument est qu'en se concentrant sur un domaine, on laisse de côté tous les autres domaines qui ont besoin d'un soutien et d'une attention urgents. Cela peut être politiquement délicat à accepter pour les gouvernements. Un co-financeur sénégalais s'est également interrogé sur l'impact de la concentration sur un seul domaine prioritaire sur d'autres domaines importants du système éducatif.

//////
"Que faire des autres secteurs prioritaires, qui sont très importants pour le pays, mais qui n'ont pas été retenus dans le Compact ?
- Co-financeur

Les problèmes de communication liés à la COVID ont affecté plusieurs aspects du processus, notamment les efforts du Secrétariat du GPE pour expliquer le nouveau modèle opérationnel et la coordination entre les acteurs. La revue documentaire suggère que les problèmes de communication liés à la COVID ont eu un effet modérateur sur la coordination sectorielle à toutes les étapes du processus du fonds à effet multiplicateur dans de nombreux pays (par exemple, dans plusieurs pays, les commentaires du GLE sur les documents relatifs au fonds à effet multiplicateur et les votes d'approbation des agents de financement ont été demandés par courrier électronique, et les parties prenantes ont disposé de délais très courts pour y répondre).

//////
"Le COVID et le manque de déplacements ne nous ont pas aidés à bien expliquer le nouveau modèle. Une vapeur négative s'est dégagée. Malheureusement, je n'ai pas pu me rendre en mission. C'était pendant le COVID, ce qui a été une grosse lacune.
- Chef d'équipe pays

Conclusion 21. Le fonds à effet multiplicateur est considéré comme très pertinent et précieux et encourage l'intérêt et l'adhésion des parties prenantes qui en ont connaissance.

Les personnes interrogées dans les 10 pays échantillonnés ont déclaré que le fonds à effet multiplicateur en tant que mécanisme de déblocage du cofinancement était attrayant et très pertinent. Les co-financeurs voient la valeur fonds à effet multiplicateur pour diverses raisons (comme expliqué précédemment), notamment la capacité d'étendre la portée de leur programmation et d'améliorer la coordination de l'aide qui adhère aux principes de Paris sur l'efficacité de l'aide. Les ministères de l'éducation apprécient également la possibilité de débloquer des fonds supplémentaires.

//////
"Le fonds à effet multiplicateur est certainement captivant. Du point de vue de la communication, c'est formidable de dire que votre argent a permis de débloquer des fonds supplémentaires de la part du GPE"

Résultat 22. Le ratio de 1:1 est considéré comme essentiel pour les fondations ; cependant, il peut être moins souhaitable pour les gouvernements car le montant total reçu est plus faible. Certains partenaires nationaux appellent à une modification du ratio de financement de 3:1 ; toutefois, une analyse plus approfondie est nécessaire pour déterminer si cela est justifié.

Le nouveau ratio de 1:1 a été un facteur important de cofinancement de la part des fondations ; cependant, il peut être moins souhaitable pour les gouvernements car le montant total qu'ils pourraient potentiellement recevoir fonds à effet multiplicateur est plus faible qu'avec un ratio de 3:1. Le nouveau ratio d'appariement et le soutien ciblé fourni par l'équipe du Secrétariat chargée de l'engagement du secteur privé ont contribué à encourager les fondations à s'engager dans des opportunités liées au fonds à effet multiplicateur. La possibilité d'un engagement plus étroit avec le gouvernement, de générer plus d'investissements dans les domaines d'intérêt et de faire partie d'une collaboration globale et plus visible sont des motivations pour certaines fondations. Toutefois, si d'autres co-financeurs sont en mesure de débloquer l'intégralité de l'AMP par le biais de l'appariement 3:1, les bailleurs de fonds et les parties prenantes moins couramment associés aux processus nationaux, y compris les fondations privées, risquent d'être évincés. Par exemple, au Rwanda, la Banque mondiale a pu débloquer la totalité de l'AMP et a dû faire approuver rapidement le cofinancement par le GPE, sous peine de perdre ce cofinancement. La décision, prise par le GLE, d'accélérer le cofinancement de la Banque mondiale a évincé d'autres co-financeurs intéressés, tels que la JICA et la Fondation LEGO.



"Il [le fonds à effet multiplicateur] encourage totalement les parties prenantes (les fondations) parce qu'il permet d'avoir un impact considérable avec un besoin d'engagement très limité. Il permet aux fondations qui n'ont pas d'équipes nationales de participer au travail. Cela change la donne.

Les répondants d'au moins trois pays sur dix ont exprimé la nécessité pour le GPE d'abaisser le ratio de financement (de 3:1 à 2:1 ou 1:1) pour les co-financeurs tels que les banques multilatérales qui ne sont pas des fondations privées ou qui ne proviennent pas du secteur privé. Toutefois, les répondants d'au moins deux pays sur dix ont expliqué que l'augmentation du ratio de financement ou son ajustement en fonction de la taille du pays (niveau de revenu ou population d'âge scolaire) pourrait renforcer les incitations pour les pays. Une analyse plus approfondie est nécessaire pour déterminer s'il est nécessaire de modifier les ratios de financement actuels et quelles implications cela pourrait avoir pour susciter davantage d'intérêt de la part des co-financeurs.

Conclusion 23. Pour certains pays, l'AMP n'est peut-être pas le bon montant pour encourager la participation au fonds à effet multiplicateur. L'AMP n'est probablement pas assez important pour susciter suffisamment d'intérêt dans certains pays à revenu intermédiaire, mais le fonds à effet multiplicateur peut être un outil utile dans d'autres pays lorsqu'il y a peu d'autres financements externes.

Les données des entretiens sur l'AMP sont variées. Deux parties prenantes au niveau mondial et des personnes interrogées dans un pays sur dix ont expliqué que l'AMP était trop faible. Par exemple, les représentants du gouvernement sénégalais ont expliqué que la contribution du GPE au fonds à effet multiplicateur est trop faible ; ils préféreraient une AMP plus importante afin que le fonds à effet multiplicateur puisse débloquer des montants de cofinancement plus élevés. D'un autre côté, les répondants d'un pays sur dix ont expliqué que certaines personnes pensent que l'AMP est suffisamment importante. Les inquiétudes concernant le fait que l'AMP n'est pas assez importante pour susciter suffisamment d'intérêt dans les pays à revenu intermédiaire ont été exprimées principalement par des parties prenantes au niveau mondial qui ont été en mesure de commenter les expériences dans des pays ne faisant pas partie de l'échantillon de l'étude. Pour les grands pays à revenu intermédiaire comme l'Inde, il est peu probable qu'une AMP de 50 millions de dollars américains suscite l'intérêt du gouvernement, bien qu'en Indonésie il y ait beaucoup d'intérêt. D'autre part, les personnes interrogées au niveau mondial ont également fait part de cas où l'AMP était trop importante



"Elle (l'AMP) est trop petite, trop faible en termes de contribution du GPE. Il faut la repenser"

- Gouvernement

pour être entièrement débloqué. L'expérience du GPE en Amérique centrale montre cependant que le fonds à effet multiplicateur peut être très attractif, car il y a peu d'autres financements externes disponibles dans le secteur.

Conclusion 24. Bien que le fonds à effet multiplicateur soit un concept attrayant pour beaucoup, les parties prenantes craignent que les co-financeurs potentiels ne soient dissuadés en raison des coûts de transaction perçus comme élevés et de l'idée que le fonds à effet multiplicateur est orienté vers les banques multilatérales de développement et non vers eux.

Les personnes interrogées dans six pays sur dix ont expliqué que les coûts de transaction élevés associés au fonds à effet multiplicateur et aux processus et exigences du GPE dissuadent les co-financeurs de rejoindre le fonds à effet multiplicateur. Les nouveaux co-financeurs intéressés par le déblocage fonds à effet multiplicateur peuvent être découragés par (1) la nécessité de démontrer l'additionnalité, (2) le manque de compréhension du fonctionnement des processus du GPE (ratios de cofinancement, plafonds d'allocation, manifestations d'intérêt, nécessité d'obtenir l'aval du GLE, etc.), et (3) des cycles de financement différents ou mal alignés qui rendent difficile l'alignement sur le fonds à effet multiplicateur.



"Les coûts de transaction sont très élevés lorsqu'il s'agit des processus du GPE. C'est la raison pour laquelle nous ne voulons pas être co-financeurs ou membres de l'AP."

- CA

"Le financement par les donateurs est plus rigide pour [notre organisation]. Nous dépendons de crédits annuels et de demandes qui sont faites trois ans à l'avance... donc même si nous voulons débloquer le fonds à effet multiplicateur, c'est plus difficile".

- Membre de la GLPE

Un autre facteur qui décourage certains nouveaux co-financeurs potentiels est l'idée que le fonds à effet multiplicateur est destiné aux grandes banques multilatérales qui comprennent déjà les processus du GPE et sont mieux informées et mieux placées pour débloquer le fonds à effet multiplicateur. Dans ce cas, les co-financeurs qui ont une relation plus étroite avec le gouvernement et qui peuvent débloquer la totalité de l'AMP peuvent évincer les autres. Il y a eu au moins deux cas, à Djibouti et au Malawi, où la Banque mondiale a évincé d'autres co-financeurs de la participation au fonds à effet multiplicateur.

V. Limites de l'évaluation

Cette évaluation présente plusieurs limites qui affectent l'interprétation des résultats, et donc nos conclusions et recommandations dans la section suivante. Les principales limites sont abordées ci-dessous.

- **L'absence de contrefactuel limite notre capacité à répondre pleinement à toutes les questions de recherche.** En principe, un évaluateur devrait construire un contrefactuel et comparer les résultats à ceux obtenus sans le même investissement afin de déterminer la causalité. Dans le cas présent, il est impossible d'établir un contrefactuel crédible pour comprendre ce qui se serait passé si le fonds à effet multiplicateur n'avait pas été disponible. Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur la force de la corrélation entre le fonds à effet multiplicateur et les résultats attendus.
- **Il est difficile de différencier la valeur/l'efficacité des processus du fonds à effet multiplicateur de l'ensemble des processus du GPE.** Il est difficile d'isoler les effets spécifiques du fonds à effet multiplicateur des processus plus larges du GPE puisque le fonds à effet multiplicateur fait partie du modèle opérationnel du GPE. Cette difficulté est plus prononcée lorsqu'il s'agit d'évaluer la valeur ajoutée du fonds à effet multiplicateur, car de nombreux facteurs contributifs peuvent en fait faire partie des processus du GPE.
- **La conception de l'étude met l'accent sur l'obtention d'un financement du fonds à effet multiplicateur.** L'échantillon de l'étude est orienté vers les pays qui ont réussi à obtenir un cofinancement et à débloquer le fonds à effet multiplicateur. Tous les pays de l'échantillon de l'étude ont reçu un financement du fonds à effet multiplicateur approuvé ou une manifestation d'intérêt approuvée. Cela limite notre capacité à comprendre les obstacles et les limites auxquels les pays et les co-financeurs sont confrontés pour débloquer le fonds à effet multiplicateur.
- **L'exactitude des données historiques n'est pas garantie car il n'existe pas de base de données centrale sur l'éligibilité, les soumissions, les approbations et les décaissements.** Nous avons utilisé les données de suivi du GPE, des documents et des entretiens pour répondre aux questions de recherche. Comme il n'existe pas de base de données centrale utilisée pour suivre les événements au fur et à mesure qu'ils se produisent, de nombreuses sources de données de suivi du GPE ont été créées après coup et peuvent contenir des erreurs. Bien que nous ayons procédé à une triangulation des sources de données, des erreurs peuvent subsister. En outre, comme les entretiens avec les informateurs clés ont eu lieu dans certains cas plusieurs années après les activités, des détails peuvent avoir été oubliés ou connus d'autres personnes. Enfin, les décaissements du cofinancement ne font pas l'objet d'un suivi au sein du GPE, ce qui limite la visibilité quant à la question de savoir s'ils ont été décaissés comme prévu sur la base des engagements.
- **Faible taux de réponse des fonctionnaires pour les EIC.** Seuls quatre des dix fonctionnaires des pays échantillonnés pour les entretiens ont répondu à notre demande d'entretien, ce qui a limité notre visibilité sur les perceptions des gouvernements.
- **Il est encore tôt dans le modèle opérationnel 2025 pour tirer des conclusions solides sur les améliorations des processus.** Avec seulement sept pays dans notre échantillon d'étude qui ont accédé au fonds à effet multiplicateur dans le cadre du modèle opérationnel GPE 2025, dont seulement trois ont reçu l'approbation du financement, nos conclusions relatives aux processus du nouveau modèle sont théoriques et non concluantes. Nous décrivons ces cas dans la mesure du possible, afin que le Secrétariat puisse en tirer des enseignements.

- **Dans le cadre du modèle 2025, les seuls co-financeurs de l'échantillon de l'étude à bénéficier d'un appariement 1:1 sont des fondations, et aucun ne provient du secteur privé.** Nous comprenons que le GPE a eu des discussions récentes avec des donateurs du secteur privé en Ukraine pour fournir un soutien en nature au secteur de l'éducation. Ces exemples récents de nouveaux co-financeurs, bien que notés lors des entretiens, ne font pas partie de l'analyse formelle de l'équipe d'évaluation en raison des limites de la période d'examen.

VI. Conclusions et recommandations

A. Conclusions

Additionnalité financière

Le fonds à effet multiplicateur est considéré comme très pertinent par les parties prenantes des pays. Les co-financeurs et les pays apprécient sa capacité à catalyser les financements, à combler les déficits de financement et à étendre la portée des activités du programme. L'idée que l'aide des donateurs est coordonnée et qu'elle a eu un effet de levier sur le cofinancement, quelle que soit la direction de l'effet de levier, est attrayante pour les partenaires nationaux et les co-financeurs.

D'un point de vue purement financier, le fonds à effet multiplicateur est une réussite. Il a attiré plus de 1,5 milliard de dollars de fonds supplémentaires ou réorientés vers le secteur de l'éducation dans les pays de l'échantillon, ce qui a permis de débloquer 300 millions de dollars de financements du fonds à effet multiplicateur. Le ratio moyen de cofinancement par rapport au financement du fonds à effet multiplicateur pour l'ensemble des 27 financements est de 4,7:1, ce qui est nettement supérieur au ratio minimum d'appariement des financements du fonds à effet multiplicateur de 3:1 pour la plupart des donateurs et de 1:1 pour les fondations et le secteur privé. Le fonds à effet multiplicateur a également permis aux pays à revenu intermédiaire auparavant inéligibles d'accéder aux fonds du GPE. Le ratio de 1:1 est considéré comme essentiel pour attirer le cofinancement des fondations ; cependant, il peut être moins souhaitable pour certains gouvernements car le montant total reçu est inférieur à celui du ratio de 3:1.

Sur le papier, tous les cofinancements sont considérés comme financièrement additionnels parce qu'ils ont passé l'évaluation du Secrétariat pour l'additionnalité financière. Il existe quatre voies pour que le cofinancement soit considéré comme financièrement additionnel pour le secteur de l'éducation dans le pays : nouveau cofinancement, cofinancement redistribué/réaffecté, cofinancement supplémentaire ou cofinancement plus rapide. La plupart (77 %) des cofinancements de notre échantillon ont été jugés financièrement additionnels par le Secrétariat parce qu'il s'agissait de cofinancements supplémentaires ou de cofinancements redistribués/réaffectés aux sous-secteurs prioritaires du GPE par des bailleurs de fonds investissant déjà dans le pays. Seuls trois pour cent du cofinancement étaient nouveaux. Les 20 % restants de tous les cofinancements ont été considérés comme financièrement additionnels parce qu'ils ont été mobilisés plus rapidement grâce au fonds à effet multiplicateur et non parce qu'ils étaient nouveaux, additionnels ou redistribués/réaffectés.

Cependant, la triangulation entre la revue documentaire et les entretiens avec les informateurs clés montre que la force de l'additionnalité financière, ou la mesure dans laquelle le cofinancement dépend du fonds à effet multiplicateur, peut varier. Cinquante-cinq pour cent du cofinancement aurait probablement été mobilisé de toute façon, mais pas au même volume si le fonds à effet multiplicateur n'existait pas. L'influence du fonds à effet multiplicateur sur la mobilisation plus rapide du cofinancement a été citée comme preuve de l'additionnalité financière lorsque d'autres critères (nouveau, supplémentaire, redistribué, réaffecté) n'étaient pas aussi forts. Cependant, le fait que la moitié du cofinancement dépende partiellement du fonds à effet multiplicateur ne devrait pas être surprenant étant donné la fongibilité des fonds des donateurs et l'improbabilité que les décisions de cofinancement soient basées uniquement sur le fonds à effet multiplicateur.

La question stratégique pour le GPE est de savoir s'il est nécessaire de revoir les critères d'additionnalité financière. Le succès du fonds à effet multiplicateur, qui a permis de mobiliser 1,5 milliard de dollars US,

indique que les critères actuels pour démontrer l'additionnalité financière sont adéquats pour certains co-financeurs. Cependant, les coûts de transaction perçus comme élevés, y compris ceux liés à la preuve de l'additionnalité financière, pour divers types de co-financeurs, associés au fonds à effet multiplicateur ont également dissuadé les co-financeurs potentiels, ce qui peut être considéré comme une occasion manquée de mobiliser davantage de cofinancements (voir plus loin la section sur le processus). Si le GPE a l'intention de diversifier les co-financeurs fonds à effet multiplicateur, le Secrétariat pourrait envisager de mettre à jour les critères d'additionnalité financière. Cette question est examinée plus en détail dans la section des recommandations.

Prévalence de la Banque mondiale

La Banque mondiale (IDA et BIRD) est le co-financeur et l'Agent Partenaire (AP) le plus fréquent de l'instrument du fonds à effet multiplicateur. Dans notre échantillon, la Banque mondiale est pour 19 financements de l'instrument du fonds à effet multiplicateur, y compris les 16 financements pour lesquels elle est le co-financeur principal. Au total, la Banque mondiale a fourni 70 % de tous les cofinancements du fonds à effet multiplicateur. La prévalence de la Banque mondiale en tant que co-financeur présente des avantages pour le GPE. La Banque mondiale est familiarisée avec les processus du GPE et peut produire des résultats rapidement, ce qui réduit les coûts de transaction. L'inconvénient est que la Banque mondiale a le potentiel d'évincer les financements, comme le montre l'expérience au Rwanda où les co-financeurs intéressés par le fonds à effet multiplicateur ont été évincés par la capacité de la Banque mondiale à débloquer l'intégralité de l'allocation minimale par pays (AMP) et par le rythme des discussions avec le gouvernement qui était fixé par les procédures et le calendrier de la Banque mondiale elle-même. La Banque mondiale est également en mesure de débloquer le fonds à effet multiplicateur plus souvent que les autres co-financeurs en raison d'une meilleure compréhension des processus et des exigences du GPE, et donc d'une meilleure capacité à fournir la documentation pertinente pour prouver l'additionnalité financière.

Ces incitations et ces compromis sont essentiels pour déterminer comment le GPE souhaite répondre à cette conclusion. D'une part, la capacité de la Banque mondiale à mobiliser l'intégralité de l'AMP et à fournir un financement supplémentaire pour l'éducation de base ne doit pas être considérée comme acquise. D'autre part, si la diversification des co-financeurs est une priorité, le Secrétariat devrait examiner s'il existe d'autres co-financeurs capables d'apporter un volume de cofinancement similaire.

Viabilité de la dette

Un pourcentage important (69 %) du cofinancement total est constitué de prêts, situations dans lesquelles l'utilisation fonds à effet multiplicateur améliore les conditions de crédit. Le pays partenaire peut utiliser le financement fonds à effet multiplicateur pour payer une partie ou la totalité des intérêts et/ou du capital du prêt, ce qui rend les conditions du prêt plus favorables.

Le Secrétariat compte sur les co-financeurs et les partenaires pour s'assurer que les prêts accordés par les pays sont conformes aux principes de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale. Ceci est probablement approprié pour l'instant mais pourrait devoir être revu à l'avenir, en particulier lorsque le fonds à effet multiplicateur introduira des outils plus complexes tels que Debt4Ed. L'élargissement des pays éligibles au fonds à effet multiplicateur inclut les pays à revenu intermédiaire qui ont accès aux prêts BIRD, mais pas aux crédits concessionnels de l'IDA. Dans ces cas, une évaluation plus approfondie des conditions du prêt et de leur impact sur la viabilité de la dette peut être nécessaire.

Modalité de financement

La quasi-totalité des financements et des cofinancements de l'instrument du fonds à effet multiplicateur utilisent des modalités de financement groupé par secteur ou par projet. Quatre-vingt-onze pour cent du cofinancement du fonds à effet multiplicateur en volume passe par une modalité de financement harmonisée. Les modalités de mise en commun des secteurs ou des projets sont plus souvent associées aux financements du fonds à effet multiplicateur dont les banques multilatérales/régionales de développement (BMD) ou les institutions de financement du développement sont les principaux co-financeurs ou AP. Une modalité autonome est associée aux financements du fonds à effet multiplicateur avec des co-financeurs bilatéraux. Même lorsqu'une modalité harmonisée n'est pas utilisée, le fonds à effet multiplicateur et ses processus peuvent contribuer à l'alignement et à la complémentarité des programmes et des priorités des co-financeurs.

Additionnalité de la valeur

L'additionnalité de la valeur fait référence, de manière générale, aux impacts non financiers d'un investissement qui n'auraient pas eu lieu autrement. L'additionnalité de la valeur peut prendre de nombreuses formes. Par exemple, un investissement peut aligner les priorités de plusieurs donateurs, ce qui augmente l'efficacité programmatique du financement et accélère la production de résultats clés. Ce résultat est optimal lorsque le cofinancement est accordé sous forme d'aide sectorielle ou budgétaire, plutôt qu'à un projet unique, car il s'harmonise avec les priorités politiques nationales et les activités en cours. Un investissement peut également réduire les coûts de transaction auxquels est confronté un gouvernement bénéficiaire lorsqu'il doit obtenir et recevoir l'approbation de plusieurs sources de financement. Dans le contexte du GPE, les avantages non financiers du fonds à effet multiplicateur ont été précédemment décrits comme l'additionnalité des politiques. Ce rapport s'éloigne de ce terme et utilise "l'additionnalité de la valeur" parce que l'additionnalité de la politique, dans son sens littéral, suggère que le fonds à effet multiplicateur est censé avoir un impact sur la politique éducative d'un pays. Bien que cela puisse parfois être le cas, la capacité à mesurer l'impact du fonds à effet multiplicateur sur des résultats plus éloignés de sa théorie du changement dépasse le cadre de cette évaluation.

Alignement sur les priorités sectorielles

Le fonds à effet multiplicateur est associé à la valeur ajoutée en termes d'encouragement des investissements des co-financeurs à s'aligner sur les priorités sectorielles. Tous les financements du fonds à effet multiplicateur et tous les cofinancements de l'échantillon de l'étude sont alignés sur les plans sectoriels de l'éducation (PSE) ou les pactes de partenariat. Dans le cadre du GPE 2025, le financement du fonds à effet multiplicateur et son cofinancement ciblent la politique prioritaire déclarée ou les domaines d'intervention pour la transformation du système et les nouveaux objectifs stratégiques du GPE. Cela est normal, car l'alignement sur les priorités énoncées dans les plans sectoriels de l'éducation ou les pactes de partenariat est évalué dans le cadre de l'examen initial de la manifestation d'intérêt (EOI) du Secrétariat et du processus d'assurance qualité avant l'approbation d'un financement du fonds à effet multiplicateur.

Certains éléments suggèrent que les processus plus larges du GPE qui encouragent le dialogue sectoriel et l'approbation des EOI et des candidatures par les groupes locaux de partenaires de l'éducation (GLE) peuvent compenser les défis spécifiques au fonds à effet multiplicateur et conduire à l'alignement des co-financeurs sur les priorités stratégiques du GPE et à une programmation plus harmonisée et plus holistique.

Dialogue sectoriel

Le fonds à effet multiplicateur, principalement dû aux processus du GPE encouragés au niveau national, a permis d'accroître le dialogue, d'augmenter le nombre de membres des groupes d'experts et, dans certains cas, de créer des groupes d'experts. Le fonds à effet multiplicateur a permis d'intensifier le dialogue sectoriel entre les partenaires donateurs au sein du groupe d'experts dans cinq des dix pays échantillonnés pour l'entretien. Le fonds à effet multiplicateur a permis d'intensifier le dialogue autour de sujets thématiques ou techniques spécifiques. Toutefois, l'expansion du Groupe d'experts ou l'intensification du dialogue sectoriel ne rendent pas nécessairement le Groupe d'experts plus efficace. Le fonds à effet multiplicateur peut amplifier, et c'est parfois le cas, les défis existants dans le cadre du dialogue et de la coordination sectoriels. Les co-financeurs fonds à effet multiplicateur peuvent conditionner la sélection d'AP à eux-mêmes, ce qui peut affaiblir la coordination et le dialogue sectoriels puisque la sélection d'AP pour le fonds à effet multiplicateur n'est pas soumise au même processus de sélection ouvert et transparent que celui associé aux autres financements du GPE. Dans certains cas, cela a frustré les partenaires nationaux, en particulier lorsque le GLE considère déjà la sélection d'AP pour d'autres financements comme un exercice de vérification des cases pour le GPE.

Pour certains co-financeurs, le fonds à effet multiplicateur les a rapprochés du gouvernement, leur a donné plus de visibilité et leur a permis de participer à des programmes plus importants ayant une plus grande portée.

Il n'est pas clair dans quelle mesure ces avantages non financiers sont liés spécifiquement au fonds à effet multiplicateur, au nouveau modèle opérationnel 2025 (par exemple, l'analyse des facteurs favorables et la revue de l'ITAP) ou au GPE en général. L'additionnalité de la valeur peut résulter de processus plus larges du GPE qui sont encouragés au niveau national et de la nécessité commune d'une plus grande coordination entre les instruments de cofinancement.

Égalité entre les hommes et les femmes

Le fonds à effet multiplicateur, par le biais des processus d'octroi de financements du GPE, attire l'attention sur l'équité et l'inclusion des genres lorsque cela est nécessaire, malgré une compréhension limitée, parmi les acteurs, du concept d'intégration de l'égalité des genres et de l'inclusion introduit dans le GPE 2025. Dans certains cas, l'intégration de la dimension genre dans l'ensemble du programme reflète davantage les priorités existantes du co-financeur que l'influence fonds à effet multiplicateur (ou du GPE). Dans les cas où le gouvernement ou les co-financeurs n'accordent pas la priorité à l'égalité des sexes et à l'inclusion, le fonds à effet multiplicateur a permis de mettre l'accent sur ces questions. Au-delà de l'instrument du fonds à effet multiplicateur lui-même, le concept d'intégration de l'égalité des sexes et de l'inclusion ne fait pas l'objet d'une définition complète et d'une compréhension commune parmi les acteurs, y compris au sein du Secrétariat ; le nouveau spécialiste de l'égalité des sexes du Secrétariat du GPE jouera un rôle déterminant pour relever ce défi.

Processus

Le processus fonds à effet multiplicateur a toujours été lourd en amont, en particulier l'exigence de démontrer l'additionnalité financière, mais il l'est encore plus aujourd'hui avec la nouvelle exigence du GPE 2025 d'une analyse des facteurs favorables et de l'examen par le Groupe consultatif technique indépendant (ITAP). Avant la soumission de l'EOI, le Secrétariat travaille avec les co-financeurs potentiels et les pays partenaires pour s'assurer (1) d'une bonne compréhension des conditions requises pour débloquer le fonds à effet multiplicateur et (2) d'une preuve solide de l'additionnalité financière. Bien que ce processus en amont ne soit pas bien documenté (il existe peu de traces écrites du temps passé à comprendre l'additionnalité financière et à la justifier), les entretiens au niveau mondial indiquent que la démonstration de l'additionnalité financière entraîne des coûts de transaction élevés pour le co-financeur

et le Secrétariat du GPE en termes de temps et de ressources. Les personnes interrogées dans trois des dix pays de l'échantillon ont également expliqué que la démonstration de l'additionnalité était un processus long et fastidieux.

Examen des facteurs favorables

L'exigence du nouveau modèle opérationnel de réaliser une analyse des facteurs favorables et un examen de l'ITAP pour tous les pays s'engageant avec le GPE a suscité de la frustration parmi les partenaires nationaux. Cette frustration provient en partie d'un manque de compréhension de la raison d'être de l'analyse des facteurs favorables, de l'impression qu'il s'agit d'une approche descendante (modèles à remplir pour obtenir un financement du GPE) et du niveau élevé d'efforts requis pour effectuer l'analyse, ce qui est lourd pour les pays ayant de faibles capacités.

La revue documentaire montre que l'analyse des facteurs favorables et la revue de l'ITAP ont allongé les délais de demande fonds à effet multiplicateur dans notre échantillon de sept pays qui ont eu accès au fonds à effet multiplicateur dans le cadre du GPE 2025. En moyenne, la soumission des facteurs favorables à la revue de l'ITAP varie de 49 à 173 jours. Un examen plus approfondi des délais montre que les financements du fonds à effet multiplicateur combinés à une autre financement du GPE, comme l'Accélérateur pour l'éducation des filles (GEA) ou le financement pour la transformation du système (STG), ont des périodes plus longues entre la soumission des facteurs favorables et l'examen par l'ITAP. Que cette relation se maintienne ou non à mesure que de plus en plus de pays cherchent à obtenir le fonds à effet multiplicateur dans le cadre du GPE 2025, l'exigence du Compact pour les financements GEA et STG restera un défi pour les pays : sur les trois pays qui ont conclu un Compact à ce jour, il s'est écoulé en moyenne 132 jours entre l'examen du paquet de facteurs favorables par l'ITAP et l'assurance qualité finale du Compact. Il est important de noter que l'analyse présentée ici est prudente car elle n'inclut pas le temps passé à effectuer l'analyse des facteurs favorables, qui n'est pas suivi par le Secrétariat du GPE. La capacité limitée des pays à réaliser l'analyse des facteurs favorables augmentera probablement la difficulté d'accès au fonds à effet multiplicateur dans le cadre du GPE 2025.

Coûts de transaction

En dehors des coûts de transaction en amont, les processus du fonds à effet multiplicateur semblent s'être améliorés, bien qu'il soit trop tôt pour en être certain. Les directives sont considérées comme relativement claires et les partenaires nationaux apprécient la flexibilité du financement du fonds à effet multiplicateur. Les personnes interrogées dans six pays sur dix ont trouvé les directives du programme du fonds à effet multiplicateur du GPE (pour la manifestation d'intérêt, la requête de financement, le processus de RAQ) raisonnablement claires. Cependant, les personnes interrogées ont également déclaré qu'il y avait matière à amélioration, en particulier pour les pays non anglophones et les nouveaux co-financiers. En dehors des tâches en amont liées à la détermination de l'additionnalité et au processus des facteurs favorables, les processus fonds à effet multiplicateur dans le cadre du GPE 2025 semblent s'être améliorés. La flexibilité fonds à effet multiplicateur, qui inclut l'éligibilité pré-compact et une procédure révisée de RAQ dans le cadre du GPE 2025, a été appréciée et peut avoir contribué à accélérer les processus. Étant donné que le déploiement du modèle GPE 2025 est toujours en cours et que seul un nombre limité de pays ayant une expérience fonds à effet multiplicateur dans le cadre de ce nouveau modèle a pu être inclus dans l'échantillon de cette évaluation, il reste encore à voir tous les avantages potentiels des processus améliorés.

Suivi des décaissements au titre du cofinancement

Les co-financeurs et les AP apprécient la faiblesse des coûts de transaction lors de la mise en œuvre des financements du fonds à effet multiplicateur. Cependant, le Secrétariat du GPE ne suit pas les décaissements du cofinancement. Il n'est donc pas possible actuellement d'évaluer si le cofinancement a été déboursé en termes de volume, de modalités, d'objectifs, de bénéficiaires et de délais initialement prévus. Cette vision incomplète des flux de cofinancement au-delà des engagements limite la capacité du GPE à comprendre pleinement l'additionnalité financière fonds à effet multiplicateur ainsi que sa valeur ajoutée et son impact réel sur la transformation du système.

Sélection de l'agent partenaire

Nous avons vu que les co-financeurs peuvent se conditionner en tant qu'Agent Partenaire, bien que l'approbation finale ce partenaire revienne au GLE. Est-il possible de concilier les efforts plus larges du GPE pour promouvoir la diversité des AG et avoir un processus de sélection des AG ouvert avec le fonds à effet multiplicateur qui permet aux co-financeurs de déterminer?

Le rôle fonds à effet multiplicateur dans le cadre du GPE 2025

Il existe une tension inhérente entre le fonds à effet multiplicateur et les processus du GPE dans le cadre du modèle opérationnel 2025. Au cœur de cette tension se trouve la capacité des pays à accéder au fonds à effet multiplicateur sans le Pacte de Partenariat, l'élément fondamental de GPE 2025. À ce stade précoce du déploiement du nouveau modèle opérationnel, certains pays partenaires remettent en question la valeur du contrat. La question stratégique pour le GPE est de savoir si l'objectif de transformation du système du GPE est menacé si le fonds à effet multiplicateur est accessible sans Pacte de Partenariat, qui est un levier clé dans la stratégie du GPE pour rendre opérationnelle la transformation du système. En outre, le GPE devrait-il exiger une analyse des facteurs favorables pour les seuls pays éligibles au fonds à effet multiplicateur, étant donné que cette analyse pourrait ne pas déboucher sur un pacte dans les pays qui n'ont pas accès au STG, ce qui remettrait en question son utilité ?

L'intention initiale fonds à effet multiplicateur était de catalyser davantage de financement, mais le fonds à effet multiplicateur a maintenant plusieurs objectifs qui ne sont pas nécessairement tous cohérents les uns avec les autres. Des décisions stratégiques sont nécessaires pour définir les priorités fonds à effet multiplicateur. Plus précisément, s'agit-il d'accroître le cofinancement, d'augmenter les sources de cofinancement, d'élargir le nombre de pays éligibles, de s'aligner sur les priorités sectorielles des pays ou d'accroître la valeur ajoutée ?

B. Recommandations

Les recommandations ci-dessous découlent des conclusions et ont été élaborées en partie grâce à des consultations avec le Secrétariat. Les recommandations sont classées par type et par priorité au sein de chaque type.

Recommandations relatives au renforcement de l'additionnalité financière ou de la valeur ajoutée fonds à effet multiplicateur

1. Envisager d'orienter explicitement les objectifs fonds à effet multiplicateur de manière à ce que son objectif prioritaire soit de mobiliser des cofinancements pour des activités destinées à soutenir la transformation du système, un objectif essentiel du modèle GPE 2025. La valeur ajoutée qui découle de l'existence d'un fonds à effet multiplicateur est importante mais pourrait être considérée comme secondaire étant donné qu'elle est étroitement liée à l'engagement d'un pays auprès du GPE. Toutefois, il est essentiel que le Secrétariat et le conseil d'administration du

GPE examinent attentivement cette recommandation et prennent ces décisions stratégiques en interne.

2. Envisager de fournir des incitations plus nombreuses ou meilleures aux nouveaux co-financeurs sans s'aliéner la Banque mondiale si l'objectif du GPE est de diversifier les sources de cofinancement du fonds à effet multiplicateur. Les options possibles sont les suivantes :
 - b. Révision des critères d'additionnalité financière afin de permettre aux nouveaux co-financeurs de démontrer plus facilement l'additionnalité.
 - c. Ajuster le ratio de cofinancement en fonction du contexte du pays sur la base de facteurs tels que la taille de la population d'âge scolaire, la force du groupe de donateurs et le PIB par habitant. Comme pour l'AMP, les ratios de cofinancement pourraient être organisés en groupes sur la base de ces facteurs, les pays ayant une population d'âge scolaire plus importante, un groupe de donateurs plus fort ou un PIB par habitant plus élevé ayant un ratio de cofinancement plus élevé.
 - d. Développer un processus spécialisé, ou accéléré, pour déterminer l'additionnalité du financement de la Banque mondiale, étant donné qu'elle apporte la majorité du cofinancement et qu'elle est bien au fait des processus du GPE.
3. Rechercher les possibilités d'alléger l'analyse des facteurs favorables et la revue de l'ITAP. Les options sont les suivantes :
 - b. Suppression de la nécessité de fournir des preuves documentaires supplémentaires pour l'analyse des facteurs favorables.
 - c. Réduire le délai entre la revue de l'ITAP et l'assurance qualité du pacte afin que les pays bénéficiant du fonds à effet multiplicateur du GPE puissent mobiliser plus efficacement un financement plus important du GPE aux côtés fonds à effet multiplicateur.
 - d. Envisager de rendre facultatif la revue de l'ITAP pour les montants inférieurs de l'AMC.

Ces considérations devraient être alignées sur les efforts plus larges du Secrétariat pour rationaliser l'analyse des facteurs favorables et le processus d'examen de l'ITAP.

4. Examiner les moyens d'améliorer le processus de sélection de l'AP fonds à effet multiplicateur. Les options possibles sont les suivantes :
 - b. Combiner la sélection de l'AP et l'approbation de la manifestation d'intérêt par le GLE, bien que cela puisse être difficile à réaliser car les paramètres programmatiques, qui sont des facteurs clés dans la sélection de l'AP, n'auront pas été finalisés au stade de la manifestation d'intérêt.
 - c. Supprimer la possibilité pour les co-financeurs d'influencer fortement la détermination de l'AP pour le fonds à effet multiplicateur lorsque le fonds à effet multiplicateur est combiné avec un autre financement du GPE. Bien que le GLE sélectionne formellement l'AP par approbation, le co-financeur peut conditionner le cofinancement au rôle de l'AP s'il le souhaite. Afin d'atténuer le risque de fragmentation entre les financements du GPE, le Secrétariat peut promouvoir l'existence d'un AP pour le financement de financements conjoints, le cas échéant.

Recommandations relatives à la clarté des orientations et des attentes

1. Clarifier les exigences et le niveau d'effort requis pour parvenir à des accords de partenariat. Dans certains pays, la différence d'exigences entre l'obtention fonds à effet multiplicateur et la création d'un Pacte de Partenariat n'était pas claire ou a dissuadé les pays d'accéder à une STG en même temps qu'au fonds à effet multiplicateur.
3. Mettre en place un mécanisme permettant au Secrétariat de suivre les flux de cofinancement dans le cadre fonds à effet multiplicateur, et pas seulement les engagements de cofinancement comme c'est le cas actuellement (des travaux supplémentaires pourraient être nécessaires pour déterminer la meilleure façon de procéder, voir la section "Analyse complémentaire" ci-dessous). La Banque mondiale étant le plus grand co-financeur, il pourrait être utile de profiter de l'accès du GPE à ses informations de mise en œuvre et de décaissement à court terme, tout en déterminant comment procéder pour les autres co-financeurs.
4. Améliorer les orientations et les documents du GPE pour (1) les pays non anglophones et (2) les nouveaux co-financeurs. Un document de processus et une liste de contrôle des rôles, des responsabilités et des processus nationaux peuvent aider les nouveaux co-financeurs ou les partenaires du GPE à s'orienter dans les processus nationaux plus larges du GPE, y compris le fonds à effet multiplicateur. Le document définirait le rôle, les tâches et les résultats attendus du co-financeur à chaque étape du processus fonds à effet multiplicateur, de la manifestation d'intérêt à la mise en œuvre.
5. Établir une définition claire de l'intégration de la dimension genre (également en termes d'efforts plus larges du Secrétariat et pas seulement pour le fonds à effet multiplicateur). Nous comprenons que le nouveau spécialiste genre au Secrétariat poursuivra le travail qu'il a récemment commencé.

Recommandations relatives à des analyses, des données et des rapports supplémentaires

1. Envisager d'effectuer des analyses supplémentaires sur les sujets suivants afin d'améliorer la prise de décision :
 - b. L'adéquation des montants des AMP pour les grands et les petits pays, ainsi que pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.
 - c. La question de savoir si un ratio standard de 3:1 ou de 1:1 en fonction du type de co-financeur est optimal dans tous les pays, ou s'il est préférable de modifier le ratio d'appariement en fonction du contexte du pays et de ce qui apportera le plus de valeur, de sorte que les co-financeurs puissent s'engager et que le pays puisse en bénéficier, est une question préférable.
 - d. Déterminer si la dépendance du Secrétariat à l'égard de l'analyse de viabilité de la dette des partenaires/co-financeurs est adaptée à l'objectif visé. La première étape consiste à effectuer une analyse supplémentaire des prêts hors Banque mondiale afin de mieux comprendre les conditions du prêt et leur impact sur la viabilité de la dette. La seconde est de discuter avec les ministères des finances des pays au sujet du cofinancement des prêts et de la prise de décision. Si le Secrétariat doit jouer un rôle plus central, il convient d'examiner les options possibles, par exemple en interne, en faisant appel à une institution ou à une société d'analyse de la dette, etc.

- e. Disposer d'un processus et de directives clairs pour les contributions en nature et non monétaires en tant que sources valables de cofinancement, comme cela est actuellement à l'étude en Ukraine (voir conclusion 2).
 - f. Déterminer les exigences appropriées en matière d'établissement de rapports pour suivre les décaissements des co-financeurs, en tenant compte de l'accès du GPE aux mécanismes d'établissement de rapports sur les décaissements et la mise en œuvre de la Banque mondiale.
3. Envisager d'introduire ou d'étendre les systèmes existants de collecte, de communication et d'analyse des données. Les domaines d'intervention sont les suivants
- b. Collecter des données pour comparer la réserve de projets fonds à effet multiplicateur du GPE avec les approbations réelles, et documenter formellement les opportunités de cofinancement qui ont été abandonnées. Le fait de ne suivre que les pays et les co-financeurs qui ont atteint le stade de la manifestation d'intérêt approuvée peut limiter la compréhension des incitations/obstacles d'un échantillon plus large de co-financeurs intéressés/potentiels.
 - c. Collecter les décaissements au titre du cofinancement afin de mieux suivre le volume et le flux des financements et de s'assurer que les décaissements au titre du cofinancement sont conformes aux engagements.
 - d. Préciser dans les orientations comment les priorités politiques et les domaines d'intervention du GPE 2025 seront suivis au niveau national. Suivre l'utilisation du cofinancement par rapport aux domaines prioritaires et sous- prioritaires du GPE.

Cette page a été laissée vierge pour permettre la copie recto-verso.

Références

- Carter, Patrick, Nicolas Van de Sijpe et Raphael Calel. "The Elusive Quest for Additionality". Document de travail du CGD 495. Washington, DC : Center for Global Development, 2018. Disponible à l'adresse <https://www.cgdev.org/sites/default/files/elusive-quest-additionality.pdf>.
- Mécanisme de Financement mondial (MFM). "Un nouveau modèle de financement pour l'ère des objectifs de développement durable : Le Mécanisme de financement mondial à l'appui de chaque femme et de chaque enfant". 2017. Disponible à l'adresse https://www.globalfinancingfacility.org/sites/MFM_new/files/documents/MFM_Replenishment_Document_EN.pdf.
- Mécanisme de Financement mondial (MFM). "FAQ. 2022. Disponible à l'adresse <https://www.globalfinancingfacility.org/faq>.
- Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial). "Financement innovant". 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.theglobalfund.org/en/innovative-finance/>.
- Partenariat mondial pour l'éducation. "Fonds à effet multiplicateur du GPE : Analyse de l'exercice de déploiement et de benchmarking". 2018.
- Partenariat mondial pour l'éducation. "Cadre du modèle opérationnel du GPE 2025". Note de réunion. Réunion du conseil d'administration, 30 novembre-1er décembre 2020. Disponible à l'adresse <https://assets.globalpartnership.org/s3fs-public/document/file/2020-11-GPE-Board-meeting-operational-model.pdf?VersionId=WjYu7mXBDpvgJmMPLU8YO0FMQhBrun2u>.
- Partenariat mondial pour l'éducation. "Accessing the GPE Multiplier : Soutien aux partenaires du GPE". Présentation. 2021a. Disponible à l'[adresse](https://www.globalpartnership.org/content/accessing-gpe-multiplier) <https://www.globalpartnership.org/content/accessing-gpe-multiplier>.
- Partenariat mondial pour l'éducation. "Expression d'intérêt pour l'accès au fonds à effet multiplicateur du GPE - Projet. 2021b. Disponible à l'[adresse](https://assets.globalpartnership.org/s3fs-public/document/file/2022-03-form-expression-interest-gpe-multiplier.docx?VersionId=PSCH8VH.4sCN6dRnRYXi7PBdiFPednIK&wdOrigin=BROWSELINK) <https://assets.globalpartnership.org/s3fs-public/document/file/2022-03-form-expression-interest-gpe-multiplier.docx?VersionId=PSCH8VH.4sCN6dRnRYXi7PBdiFPednIK&wdOrigin=BROWSELINK>.
- Partenariat mondial pour l'éducation. "Draft Guide for Enabling Factors Analysis for GPE Financement pour la Transformation du Systèmes. 2021c. Disponible à l'[adresse](https://www.globalpartnership.org/content/draft-guide-enabling-factors-analysis-gpe-system-transformation-grants) <https://www.globalpartnership.org/content/draft-guide-enabling-factors-analysis-gpe-system-transformation-grants>.
- Partenariat mondial pour l'éducation. "Directives opérationnelles fonds à effet multiplicateur du GPE. 2021d. Disponible à l'adresse <https://www.globalpartnership.org/node/document/download?file=document/file/2022-03-gpe-multiplier-operating-guidelines-draft.pdf>.
- Partenariat mondial pour l'éducation. "Examen des manifestations d'intérêt en vue d'obtenir une allocation maximale par pays au titre fonds à effet multiplicateur du GPE (MCAM). 2021e. Disponible à l'adresse <https://www.globalpartnership.org/node/document/download?file=document/file/2021-09-guidance-evaluate-expressions-interest-gpe-multiplier.pdf>.

- Partenariat mondial pour l'éducation. "Directives pour les demandes de financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel d'éducation du fonds à effet multiplicateur. 2021f. Disponible à l'adresse <https://www.globalpartnership.org/node/document/download?file=document/file/2021-06-GPE-Multiplier-application-guidelines.pdf>.
- Partenariat mondial pour l'éducation. "Fiche d'information sur le fonds à effet multiplicateur du GPE. 2022a. Disponible à l'adresse suivante : [2022-09-GPE-factsheet-gpe-multiplier.pdf](https://www.globalpartnership.org/node/document/download?file=document/file/2022-09-GPE-factsheet-gpe-multiplier.pdf) ([globalpartnership.org](https://www.globalpartnership.org)).
- Partenariat mondial pour l'éducation. "MLT du GPE". 2022b. Disponible à l'adresse suivante .
- Partenariat mondial pour l'éducation. "Directives pour le financement pour la Transformation des Systèmes. 2022c. Disponible à l'adresse <https://www.globalpartnership.org/node/document/download?file=document/file/2022-08-gpe-guidelines-stg-draft.pdf>.
- Hollinger, Frank, et Michael Marx. "Matching Grants : Technical Note." Fonds international de développement agricole, 2012. Available at <https://www.ifad.org/documents/38714170/39144386/Matching+grants+-+Technical+Note.pdf/dc9729a9-f1f9-4bc4-9c09-95c4c7131784?t=1507201282000>.
- Groupe d'évaluation indépendant. "Évaluation indépendante des résultats de la SFI en matière de développement en 2008 : L'additionnalité de la SFI dans le soutien au développement du secteur privé". Groupe de la Banque mondiale, 2008. Disponible à l'[adresse](https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/6576/450070PUB0Box3101OFFICIAL0USE0ONLY1.pdf?sequence=1&isAllowed=y) <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/6576/450070PUB0Box3101OFFICIAL0USE0ONLY1.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.
- Facilité internationale de financement pour l'éducation (IFFEd). "Foire aux questions. (s.d.). Disponible à l'adresse <https://iff-education.org/faq/>.
- Khanduja, Gauri, et Priyanka Pandey. "Examen interne du financement du fonds à effet multiplicateur du GPE. Rapport interne, Partenariat mondial pour l'éducation, novembre 2021. Disponible à l'adresse suivante <https://www.globalpartnership.org/content/internal-review-gpe-multiplier-grant-final-report-november-2021>
- Sberro-Kessler, Rachel. "Comment les financements de contrepartie dans l'agriculture peuvent-elles faciliter l'accès au financement ? Leçons tirées de l'expérience du Groupe de la Banque mondiale". Groupe de la Banque mondiale, 2019. Disponible à l'adresse <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/33829/How-Can-Matching-Grants-in-Agriculture-Facilitate-Access-to-Finance-Lessons-Learned-from-World-Bank-Group-s-Experience.pdf?sequence=1>.
- Winckler Andersen, Ole, Henrik Hansen et John Rand. "Evaluating Financial and Development Additionality in Blended Finance Operations (Évaluer l'additionnalité financière et de développement dans les opérations de financement mixte). *Documents de travail de l'OCDE sur la coopération au développement* 91. Paris : Éditions OCDE, 2021. Disponible à l'[adresse](https://pure.diis.dk/ws/files/4108868/OECD_Working_Paper.pdf) https://pure.diis.dk/ws/files/4108868/OECD_Working_Paper.pdf.

Références

UNESCO. 2021. *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2021/2 : Les acteurs non étatiques dans l'éducation : Qui choisit ? Qui perd ?* Paris : UNESCO. Disponible à l'[adresse](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379875) <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379875>.

La Banque mondiale et l'UNESCO. 2022. *Observatoire du financement de l'éducation 2022*. Washington, D.C., Paris : Banque mondiale et UNESCO.

Annexe A

Evaluation Matrix

Cette page a été laissée vierge pour permettre la copie recto-verso.

Questions d'évaluation	Sous-questions	Sources de données	Méthodologie d'analyse	Notes/limitations
Thème 1 : Complémentarité financière				
1. Le Fonds à Effet Multiplicateur du GPE permet-il de débloquer des financements nouveaux, supplémentaires ou plus rapides ?	<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure le cofinancement provient-il de nouveaux donateurs qui n'opéraient pas dans le secteur de l'éducation ou dans le pays avant le financement du Fonds à Effet Multiplicateur du GPE ? 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire du dossier de manifestation d'intérêt (MI) (y compris la matrice et les lettres d'approbation reçues), du résumé de la MI et des notes/liste de contrôle les plus importantes, des dossiers de candidature au programme Fonds à Effet Multiplicateur (MLT) (y compris les documents justificatifs reçus), des rapports d'assurance qualité (RAQ), des notes de réunion d'examen, des rapports de compte rendu de mission/procès-verbaux de mission relatifs au programme Fonds à Effet Multiplicateur, des procès-verbaux des groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLE). Entretiens avec des informateurs clés (EIC) avec : le gouvernement (GOVT), le cofinancement, l'agence de coordination (AC)/GLE, l'Agent Partenaire (AP), les responsables nationaux du Partenariat Mondial pour l'Éducation (GPE) (10 pays de l'échantillon) ; le Secrétariat du GPE (partie de l'examen et de l'approbation de la manifestation d'intérêt), les opérations de financement et de financement du GPE. Données secondaires : Base de données du CRS du CAD de l'OCDE, Rapport du RMSE sur le financement de l'éducation. 	<ul style="list-style-type: none"> Description du nombre de COFs qui sont de nouveaux donateurs dans le secteur de l'éducation dans chaque pays, globalement et par type de COF. Analyse de la contribution pour identifier la probabilité que le MLT soit à l'origine du cofinancement de nouveaux donateurs qui n'opèrent pas dans le secteur de l'éducation ou dans le pays, en triangulant ce qui est dit dans les documents et ce qui est glané dans les EIC. Résumé du paysage de l'aide à l'éducation basé sur les données du CRS et le rapport RMSE Education Finance Watch pour contextualiser les déboursements du GPE. 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité à distinguer les effets du MLT de ceux d'autres facteurs contextuels concomitants (par exemple, Covid-19). Capacité à aller au-delà de la catégorisation de la probabilité que le cofinancement soit nouveau et complémentaire, ou accéléré, en 3 catégories : <i>très probable, probable, improbable</i>. Impossibilité d'effectuer une analyse quantitative rigoureuse de l'aide à l'éducation en raison des limites des données du SNPC du CAD de l'OCDE (par exemple, inexactitudes dans l'estimation de l'aide à l'éducation de base, absence de données sur le secteur privé et les fondations).

Questions d'évaluation	Sous-questions	Sources de données	Méthodologie d'analyse	Notes/limitations
	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le cofinancement des donateurs est-il dépendant du Fonds à Effet Multiplicateur du GPE (quelle est la probabilité que le financement aurait été annoncé, convenu et engagé indépendamment du Fonds à Effet Multiplicateur du GPE) ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire de : Dossier de manifestation d'intérêt (y compris la matrice et les lettres d'approbation reçues), résumé de la manifestation d'intérêt et notes/liste de contrôle, dossier de demande de MLT (y compris les documents d'appui reçus), RAQ, notes de réunion d'examen, rapports de compte rendu de mission/procès-verbaux de mission liés à MLT, procès-verbaux du GLE • EICs avec : GOVT, AC/GLE, AP, COF, responsables nationaux du GPE (10 pays de l'échantillon) ; le Secrétariat du GPE participe à l'examen et à l'approbation des manifestations d'intérêt et aux opérations de financement et de financement (au niveau mondial). 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de la contribution pour identifier la probabilité que le MLT soit la raison du cofinancement, en triangulant ce qui est dit dans les documents, ce qui est observé dans toutes les données secondaires disponibles et utilisables, et ce qui est glané dans les EIC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel EIC • Capacité à distinguer les effets du MLT de ceux d'autres facteurs contextuels concomitants (par exemple, Covid-19). • La certitude dans la réponse n'est pas possible

Questions d'évaluation	Sous-questions	Sources de données	Méthodologie d'analyse	Notes/limitations
	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le cofinancement est-il redistribué d'un secteur non éducatif vers le secteur de l'éducation dans les pays bénéficiant d'un financement en raison du Fonds à Effet Multiplicateur du GPE ? • Dans quelle mesure le cofinancement réaffecté de l'enseignement supérieur à l'éducation de base dans les pays ayant reçu un financement en raison du Fonds à Effet Multiplicateur du GPE ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire de : Dossier de manifestation d'intérêt (y compris la matrice et les lettres d'approbation reçues), résumé de la manifestation d'intérêt et notes/liste de contrôle, dossier de demande de MLT (y compris les documents d'appui reçus), RAQ, notes de réunion d'examen, rapports de compte rendu de mission/procès-verbaux de mission liés au MLT, procès-verbaux de GLE • EICs avec : COF, GOVT, AC/GLE, AP, responsables nationaux du GPE (10 pays de l'échantillon) ; le Secrétariat du GPE participe à l'examen et à l'approbation des manifestations d'intérêt et aux opérations de financement et de financement (au niveau mondial). • Données secondaires : Données du SNPC du CAD de l'OCDE, données sur les engagements et les décaissements du COF. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de la contribution pour identifier la probabilité que le MLT soit à l'origine de la redistribution ou de la réaffectation des fonds, en triangulant ce qui est dit dans les documents et ce qui est glané lors des EIC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à distinguer les effets du MLT de ceux d'autres facteurs contextuels concomitants (par exemple, Covid-19). • Impossibilité de mener une analyse quantitative rigoureuse de la redistribution et de la réaffectation de l'aide des donateurs en raison des limites des données du SNPC du CAD de l'OCDE (par exemple, inexactitudes dans l'estimation de l'aide à l'éducation de base à l'aide des données du CAD de l'OCDE). • Manque de données du COF en cas de fondation ou de secteur privé • La certitude dans la réponse n'est pas possible

Annexe A Matrice d'évaluation

Questions d'évaluation	Sous-questions	Sources de données	Méthodologie d'analyse	Notes/limitations
	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le financement provenant de donateurs existants est-il nouveau? 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire de : Dossier de manifestation d'intérêt (y compris la matrice et les lettres d'approbation reçues), résumé de la manifestation d'intérêt et notes/liste de contrôle, dossier de demande de MLT, RAQ, notes de la réunion d'examen, rapports de compte rendu de mission/procès-verbaux de la mission concernant le MLT, procès-verbaux du LEG. • EICs avec : COF, GOVT, AC/GLE, AS, Chef de File Pays du GPE (10 pays de l'échantillon) ; le Secrétariat du GPE participe à l'examen et à l'approbation de la manifestation d'intérêt, aux opérations de financement et de financements (au niveau mondial). 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de la contribution pour identifier la probabilité que le MLT soit à l'origine du nouveau financement du COF, en triangulant ce qui est dit dans les documents et ce qui est glané lors des EIC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel EIC • Capacité à distinguer les effets du MLT de ceux d'autres facteurs contextuels concomitants (par exemple, Covid-19). • La certitude dans la réponse n'est pas possible
	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le cofinancement (engagements) est mobilisé plus rapidement grâce au Fonds à Effet Multiplicateur du GPE ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire de : Dossier de manifestation d'intérêt (y compris la matrice et les lettres d'approbation reçues), résumé de la manifestation d'intérêt et notes/liste de contrôle, dossier de demande de MLT, RAQ, notes de la réunion d'examen, rapports de compte rendu de mission/procès-verbaux de la mission concernant le MLT, procès-verbaux du LEG. • EICs avec : COF, GOVT, AC/GLE, AP, responsables nationaux du GPE (10 pays de l'échantillon) ; le Secrétariat du GPE participe à l'examen et à l'approbation des manifestations d'intérêt, aux opérations de financement et de financements (au niveau mondial). • Examen documentaire des données du GPE : Suivi des pré -financements /prélèvements, suivi des financements 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de la contribution pour identifier la probabilité que le MLT soit à l'origine d'engagements financiers accélérés de la part du COF, en triangulant ce qui est dit dans les documents et ce qui est glané lors des EIC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel EIC • Capacité à distinguer les effets du MLT de ceux d'autres facteurs contextuels concomitants (par exemple, Covid-19).

Annexe A Matrice d'évaluation

Questions d'évaluation	Sous-questions	Sources de données	Méthodologie d'analyse	Notes/limitations
	<ul style="list-style-type: none"> Quelle est la nature de l'effet de levier ? En d'autres termes, le Fonds à Effet Multiplicateur du GPE a-t-il eu un effet de levier sur les "financements nouveaux et complémentaires/accélérés" ou les financiers ont-ils eu un effet de levier sur le Fonds à Effet Multiplicateur du GPE dans tous les cas ? 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire de : Dossier de manifestation d'intérêt (y compris la matrice et les lettres d'approbation reçues), résumé de la manifestation d'intérêt et notes/liste de contrôle, dossier de demande de MLT (y compris les documents d'appui reçus), RAQ, notes de réunion d'examen, rapports de compte rendu de mission/procès-verbaux de mission liés à MLT, procès-verbaux de LEG EICs avec : COF, GOVT, AC/GLE, AP, chef de file national du GPE (10 pays de l'échantillon) ; le Secrétariat du GPE participe à la MI et à l'approbation, aux opérations de financement et de financements (au niveau mondial). 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse de la contribution pour identifier la probabilité que la MLT soit à l'origine de l'effet de levier ou que les financiers en soient à l'origine, en triangulant entre les EIC et entre les documents. 	<ul style="list-style-type: none"> Rappel EIC Capacité à distinguer les effets du MLT de ceux d'autres facteurs contextuels concomitants (par exemple, Covid-19). La certitude dans la réponse n'est pas possible.
<p>2. Quel est le volume de cofinancement obtenu, et dans quelle mesure s'harmonise-t-il avec le programme financé par le GPE Fonds à Effet Multiplicateur et la modalité de financement ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Quel est le volume du cofinancement nouveau et complémentaire/accéléré ? 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire de : Dossier de manifestation d'intérêt (y compris la matrice et les lettres d'approbation reçues), résumé de la manifestation d'intérêt et notes/liste de contrôle, dossier de candidature MLT (y compris les documents justificatifs reçus). Examen documentaire des données du GPE : Suivi des pré-financements / prélèvements, suivi des financements 	<ul style="list-style-type: none"> Résumé descriptif des données quantitatives sur le cofinancement et le MLT (par exemple, la mesure dans laquelle le MLT débloque des financements à des ratios de 3:1 pour les bailleurs de fonds et de 1:1 pour les fondations et les partenaires du secteur privé) par pays et par modèle de GPE. Résumé descriptif des cinq voies d'accès déterminées à la question 1, le cas échéant. 	

Annexe A Matrice d'évaluation

Questions d'évaluation	Sous-questions	Sources de données	Méthodologie d'analyse	Notes/limitations
	<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure le cofinancement est-il harmonisé avec le programme et la modalité de financement du Fonds à Effet Multiplicateur du GPE et ? 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire de : Dossier de candidature (y compris la matrice et les lettres d'approbation reçues), résumé de la candidature et notes/liste de contrôle, dossier de candidature MLT (y compris les documents justificatifs reçus), RAQs, notes de la réunion d'examen Indicateur CR : 2020RF indicateur 30 ; 2025RF indicateur 12ii²⁷ Examen documentaire des données du GPE : Suivi des pré -financements /prélèvements, suivi des financements 	<ul style="list-style-type: none"> Résumé descriptif du cofinancement et des financements MLT qui utilisent une modalité de mise en commun par secteur ou par projet. Résumé descriptif du pourcentage de l'ensemble du cofinancement qui est harmonisé (c'est-à-dire qui utilise la même modalité de financement que le financement du GPE : autonome, mis en commun par le secteur ou mis en commun par le projet) Résumé descriptif des indicateurs clés des cinq parcours tels que déterminés à la question 1, le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> Inclura tous les cofinancements, qu'ils soient <i>réellement</i> nouveaux et complémentaires/accélérés Indicateurs RF non disponibles pour tous les pays
	<ul style="list-style-type: none"> Quelle proportion du cofinancement a été décaissée comme prévu (en termes de modalité, d'objet, de bénéficiaires et de calendrier convenus) ? 	<ul style="list-style-type: none"> EIC avec COF, AP, Chef de file Pays GPE (10 pays de l'échantillon) ; GPE Opérations Finance and Financements (global). 		<ul style="list-style-type: none"> Les données de déboursement du COF ne sont pas disponibles Les répondants des EICs ne sont pas bien informés sur les déboursements Les 10 pays de l'échantillon peuvent ne pas être totalement représentatifs de l'étendue des expériences en matière de versement de financements

²⁷ L'indicateur 30 du précédent cadre de résultats du GPE fournit des informations sur le nombre de financements qui sont mises en commun par secteur ou par projet (précédemment notées comme cofinancées). L'indicateur 12ii (nouveau CR) considère le montant du financement avec la modalité de mise en commun par secteur ou par projet.

Questions d'évaluation	Sous-questions	Sources de données	Méthodologie d'analyse	Notes/limitations
<p>3. Les processus du Fonds à Effet Multiplicateur du GPE, en particulier dans le cadre du modèle opérationnel 2025, semblent-ils susceptibles de garantir que le niveau de la dette encourue par le cofinancement (le cas échéant) est gérable pour le pays ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la part du cofinancement du Fonds à Effet Multiplicateur du GPE sous forme de prêts concessionnels ? Quelle est la part sous forme d'autres prêts ? • Dans quelle mesure les prêts de cofinancement sont-ils compatibles avec les termes de la politique de limitation de la dette du FMI et de la politique d'emprunts non concessionnels du Groupe de la Banque mondiale ?²⁸ 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire du dossier de manifestation d'intérêt (y compris la matrice et les lettres d'approbation reçues), du résumé de la manifestation d'intérêt et des notes/liste de contrôle, du dossier de demande de MLT (y compris les documents justificatifs reçus), des RAQ, des notes de réunion d'examen. <ul style="list-style-type: none"> ○ Si l'AP est la Banque mondiale : Document d'évaluation du projet, état d'avancement/achèvement de la mise en œuvre et rapport des résultats ○ Analyses de viabilité de la dette en vertu du cadre conjoint Banque-Fonds de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu • EIC avec l'AP, le COF, les responsables nationaux du GPE (10 pays de l'échantillon) ; le personnel du Secrétariat du GPE participe à la MI et à l'approbation des financements, aux opérations financières et aux financements (au niveau mondial). • Examen documentaire des données du GPE : Suivi des pré-financements/prélèvements, suivi des financements 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de méthodes mixtes de données quantitatives secondaires, de documents et de EIC afin d'évaluer dans quelle mesure les prêts concessionnels respectent les principes de viabilité de la dette qui incluent, mais ne se limitent pas, à la capacité d'un pays : <ol style="list-style-type: none"> a. Cote de détresse de la dette déterminée par le FMI et l'AID b. Capacité de gestion et de suivi de la dette c. Niveau actuel et composition de la dette • Comparaison des prêts dans le cadre du modèle 2025 avec le modèle 2020, y compris une analyse visant à déterminer si les financements MLT approuvés dans le cadre du modèle 2020 et assorties d'un cofinancement lié à un prêt ou à un prêt ont connu ultérieurement des problèmes de viabilité de la dette et quelle est la probabilité d'un cofinancement similaire dans le cadre du modèle 2025. • Triangulation à travers la revue documentaire et les EIC pour évaluer si l'alignement rapporté avec les politiques du FMI et de la Banque mondiale est suffisant pour assurer la viabilité de la dette ou si davantage de sauvegardes sont nécessaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Informations limitées tirées des documents existants sur le contexte macroéconomique d'un pays, la capacité de gestion et de suivi de la dette, ainsi que le niveau et la composition actuels de la dette, afin d'évaluer l'adhésion aux principes de viabilité de la dette. • Les rapports d'analyse de viabilité de la dette ne sont pas disponibles pour tous les pays.

²⁸ Ces politiques limitent les emprunts concessionnels et non concessionnels en fonction, notamment, du contexte macroéconomique du pays, de sa capacité de gestion et de suivi de la dette, ainsi que du niveau et de la composition actuels de celle-ci.

Questions d'évaluation	Sous-questions	Sources de données	Méthodologie d'analyse	Notes/Limitations
Thème 2 : Complémentarité politique				
4. Les financements du Fonds à Effet Multiplicateur du GPE et leur cofinancement sont-ils alignés sur les priorités sectorielles définies dans le cadre du pacte de partenariat (pour les pays qui en ont créé un) et du plan sectoriel de l'éducation (PSE) ? Le financement contribue-t-il à la transformation du système ?	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le financement et le cofinancement du Fonds à Effet Multiplicateur du GPE sont-ils alignés sur les priorités sectorielles définies (pacte de partenariat et/ou plan du secteur de l'éducation) ? • Le cofinancement aborde-t-il les facteurs favorables (tels que définis par le GPE 2025) à la transformation du système ?²⁹ • Dans quelle mesure le cofinancement cible-t-il les sous-secteurs prioritaires du GPE selon ses anciens et actuels plans stratégiques (GPE 2020 et GPE 2025) ?³⁰ 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire du dossier de manifestation d'intérêt (y compris la matrice et les lettres d'approbation reçues), du résumé de la manifestation d'intérêt et des notes/liste de contrôle les plus importantes, du dossier de candidature à le financement MLT³¹ (y compris les documents justificatifs reçus), des RAQ, des notes des réunions de revue, des données d'ancrage du financement GPE. <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour les pays GPE 2020 : Exigence relative au mécanisme de financement [matrice], ESA et PSE ○ Pour les pays du GPE 2025 : pacte de partenariat (ou complété), les facteurs favorables, rapports du groupe consultatif technique indépendant (GCTI). • EIC avec GOVT, COF, AC/GLE, AS, GPE country lead (10 pays de l'échantillon) ; GPE Engagement et Politique Pays (Mondial). 	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé descriptif de la proportion des financements et des montants de cofinancement du MLT qui se concentrent sur les facteurs favorables et les sous-secteurs prioritaires du GPE 2025, et la proportion où les deux financent le même programme. • Analyse thématique pour évaluer l'alignement, en triangulant la revue documentaire et les EIC. • Analyse comparative de l'alignement du MLT sur les priorités nationales dans les pays GPE 2025 et GPE 2020 • Décrire par modèle GPE (GPE 2020 et GPE 2025) 	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs CR non disponibles pour tous les pays • Les facteurs favorables et les exigences de l'ancien modèle ne sont pas entièrement comparables • Capacité à distinguer les effets du MLT de ceux d'autres facteurs contextuels concomitants.

²⁹ Les facteurs favorables du GPE 2025 sont (1) les données et les preuves ; (2) la coordination sectorielle ; (3) la planification sensible au genre ; et (4) le volume, l'équité et l'efficacité des dépenses publiques nationales en matière d'éducation.

³⁰ Les sous-secteurs prioritaires du GPE sont le pré -scolaire, le primaire, le moyen secondaire et le secondaire.

³¹ MLT uniquement ou conjoint avec les demandes d'autres financements du GPE dans le cadre de l'ancien et du nouveau modèle, comme le financement pour la mise en œuvre de programmes dans le secteur de l'éducation (ESPIG), le Financement pour la Transformation du Système (FTS) ou le financement pour l'Accélération de l'Éducation des Filles (AEF).

Annexe A Matrice d'évaluation

Questions d'évaluation	Sous-questions	Sources de données	Méthodologie d'analyse	Notes/Limitations
	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les façons pertinentes de définir le "complémentarité des politiques" dans le contexte du Fonds à Effet Multiplicateur du GPE ? Sur cette base, quelle a été la complémentarité politique du Fonds à Effet Multiplicateur du GPE depuis sa création ? • Le Fonds à Effet Multiplicateur du GPE apporte-t-il une autre valeur ajoutée ? Dans quelle mesure les COF reçoivent-ils des avantages non financiers directs ou indirects (par exemple, un siège à la table, un meilleur réseautage, une influence accrue sur le pays) grâce au Fonds à Effet Multiplicateur du GPE ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire : RAQs, des procès-verbaux des GLEs, rapports de compte rendu de mission/procès-verbaux de mission relatifs au MLT, rapports d'avancement du MLT • EIC avec le gouvernement, le COF, le AC/GLE, l'AP, le Chef de File Pays du GPE (10 pays de l'échantillon) ; le personnel du Secrétariat du GPE chargé de l'engagement des pays et des politiques (au niveau mondial). 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse thématique visant à identifier d'autres façons dont le MLT peut avoir soutenu la complémentarité des politiques, conduit à des avantages indirects ou à des conséquences involontaires, en triangulant ce qui est dit dans les documents et ce qui est glané dans les EIC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel EIC • Capacité à distinguer les effets du MLT de ceux d'autres facteurs contextuels concomitants (par exemple, Covid-19).

Questions d'évaluation	Sous-questions	Sources de données	Méthodologie d'analyse	Notes/Limitations
<p>5. Le processus du financement MLT du GPE soutient-il un dialogue sectoriel inclusif concernant les priorités au niveau national ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le Fonds à Effet Multiplicateur du GPE a-t-il facilité la participation aux mécanismes de coordination nationaux (tels que le GLE) du COF, du secteur privé, des OSC, des ONG ou d'autres partenaires ? • Dans quelle mesure le financement du MLT du GPE a-t-elle permis d'améliorer la coordination et le dialogue autour du financement de l'éducation ? • Dans quelle mesure les priorités sectorielles ont-elles été renforcées, non affectées ou affaiblies par le Fonds à Effet Multiplicateur du GPE ? • Dans quelle mesure l'état du dialogue sectoriel (tel que la force ou la maturité du GLE) a-t-il affecté le processus du MLT du GPE ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire du dossier de manifestation d'intérêt (y compris la matrice et les lettres d'approbation reçues), du dossier de demande de MLT³² (y compris les documents justificatifs reçus), des procès-verbaux des GLEs, des rapports de compte rendu de mission/procès-verbaux de mission relatifs à la MLT, des rapports d'avancement de la MLT. • EIC avec le gouvernement, le COF, le A/GLE, l'AP, le Chef de File Pays du GPE (10 pays de l'échantillon) ; le personnel du Secrétariat du GPE chargé de l'engagement et de la politique des pays (au niveau mondial), des finances et des opérations de financements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse thématique visant à déterminer dans quelle mesure le processus d'octroi du financement MLT a donné lieu à un dialogue inclusif, en triangulant ce qui est dit dans les documents et ce qui est glané dans les EIC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel EIC • Capacité à distinguer les effets du MLT de ceux d'autres facteurs contextuels concomitants (par exemple, Covid-19).

³² MLT uniquement ou conjoint avec les demandes d'autres financements du GPE dans le cadre de l'ancien et du nouveau modèle, comme le financement pour la mise en œuvre de programmes dans le secteur de l'éducation (ESPIG), le Financement pour la Transformation du Système (FTS) ou le financement pour l'accélération de l'éducation des filles (AEF).

Questions d'évaluation	Sous-questions	Sources de données	Méthodologie d'analyse	Notes/Limitations
6. Les financements MLT du GPE répondent-elles aux priorités en matière d'égalité des sexes et d'inclusion ?	<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure le processus du Fonds à Effet Multiplicateur du GPE influence-t-il le dialogue sectoriel et la programmation financée par le Fonds à Effet Multiplicateur et le cofinancement du GPE en matière d'égalité et d'inclusion des sexes ? Le processus dans le cadre du modèle GPE 2025 semble-t-il mieux réussir à intégrer l'égalité des sexes et l'inclusion que dans le modèle précédent ?³³ Quels sont les liens politiques et d'équité entre le Fonds à Effet Multiplicateur du GPE et l'AEF ? 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire du dossier de manifestation d'intérêt (y compris la matrice et les lettres d'approbation reçues), du résumé de la manifestation d'intérêt et des principales notes/liste de contrôle, du dossier de demande de financement MLT³⁴ (y compris les documents justificatifs reçus), des RAQ, des notes des réunions de revue, du pacte de partenariat, de l'auto-évaluation des facteurs favorables par le pays, des rapports GC GCTI, des données sur le l'ancrage et le calcul des coûts des financements du GPE. EIC avec GOVT, COF, AC/GLE, chef de file national du GPE (10 pays de l'échantillon) ; personnel du Secrétariat du GPE chargé de l'engagement national et des politiques (au niveau mondial). 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse thématique visant à évaluer l'ampleur de l'intégration de la dimension de genre dans la manifestation d'intérêt et/ou la demande de financement de la MLT et, sur la base des entretiens individuels, le rôle que l'équité et l'inclusion du genre ont joué dans les discussions autour de la manifestation d'intérêt et de la demande de financement. Synthèse de l'alignement du MLT sur les priorités en matière de genre telles que définies dans le pacte de partenariat, l'auto-évaluation des facteurs favorables par le pays et les rapports GCTI. 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité à distinguer les effets du MLT de ceux d'autres facteurs contextuels concomitants. Il n'y a qu'un seul pays avec l'AEF.

³³ Nous déterminons "l'ancrage" comme la mesure dans laquelle le processus MLT (MI, demande, RAQ, financement) inclut des discussions ou des réflexions sur l'égalité des sexes et les implications de l'inclusion.

³⁴ MLT uniquement ou conjoint avec les demandes d'autres financements du GPE dans le cadre de l'ancien et du nouveau modèle, comme le financement pour la mise en œuvre de programmes dans le secteur de l'éducation (ESPIG), le Financement pour la transformation du système (FTS) ou le financement pour l'accélération de l'éducation des filles (AEF).

Questions d'évaluation	Sous-questions	Sources de données	Méthodologie d'analyse	Notes/Limitations
Thème 3 : Processus MLT du GPE				
7. Le processus actuel du Fonds à Effet Multiplicateur du GPE est-il pertinent, efficace et souple ? Est-il perçu comme générant des coûts de transaction comparables/supplémentaires, etc., par rapport aux financements du GPE non MLT ?	<ul style="list-style-type: none"> Les directives et les processus (critères d'éligibilité, facilité du processus, critères d'élaboration des propositions, etc.) pour accéder au Fonds à Effet Multiplicateur du GPE sont-ils clairs ? Sont-ils améliorés par rapport au modèle 2020 ? Existe-t-il des synergies ou des liens avec l'AEF ou d'autres financements non MLT du GPE ? 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire du dossier de manifestation d'intérêt (y compris la matrice et les lettres d'approbation reçues, le résumé de la manifestation d'intérêt et les notes/la liste de contrôle, le dossier de demande de MLT³⁵ (y compris les documents justificatifs reçus), les RAQ, les notes de la réunion d'examen. EIC avec le gouvernement, le COF, l'AC/GLE, l'AP, le Chef de File Pays du GPE (10 pays de l'échantillon) ; le personnel du Secrétariat du GPE participe à la MI et à l'approbation du financement (mondial). 	<ul style="list-style-type: none"> Triangulation à travers la revue documentaire et les EIC pour évaluer dans quelle mesure les directives et les processus MLT du GPE sont clairs et s'ils ont été améliorés par rapport au modèle 2020. Synthèse qualitative des perceptions des personnes interrogées lors des EIC concernant les coûts de transaction du MLT par rapport aux autres demandes de financement auprès du GPE. 	<ul style="list-style-type: none"> Rappel EIC Il sera impossible de démêler la "vérité", en particulier lorsque les personnes interrogées ne sont pas d'accord.
	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence : La valeur perçue du Fonds à Effet Multiplicateur du GPE (c'est-à-dire les considérations relatives au processus du Fonds à Effet Multiplicateur par rapport aux avantages financiers et politiques du Fonds à Effet Multiplicateur du GPE) encourage-t-elle ou décourage-t-elle l'intérêt et l'adhésion des parties prenantes ? 	<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire du dossier de manifestation d'intérêt (y compris les lettres d'approbation reçues), le résumé de la manifestation d'intérêt et les notes/la liste de contrôle, des rapports/ compte rendu de mission/procès-verbaux de mission relatifs au MLT, rapports d'avancement du MLT, mémo d'engagement EIC avec le gouvernement, le COF, l'AC/GLE, l'AP, le Chef de File Pays du GPE (10 pays de l'échantillon) ; le personnel du Secrétariat du GPE participe à la MI et à l'approbation des financements, aux opérations de financement et de financements (au niveau mondial). 	<ul style="list-style-type: none"> Synthèse des perceptions de la mesure dans laquelle le MLT du GPE encourage ou décourage l'intérêt et l'adhésion des parties prenantes, par triangulation à travers la revue documentaire et les EIC, et si les montants alloués aux pays sont appropriés en fonction des besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> Rappel EIC Il sera impossible de démêler la "vérité", en particulier lorsque les personnes interrogées ne sont pas d'accord.

³⁵ MLT uniquement ou conjoint avec les demandes d'autres financements du GPE dans le cadre de l'ancien et du nouveau modèle, comme le financement pour la mise en œuvre de programmes dans le secteur de l'éducation (ESPIG), le Financement pour la transformation du système (FTS) ou le financement pour l'accélération de l'éducation des filles (AEF).

Annexe A Matrice d'évaluation

Questions d'évaluation	Sous-questions	Sources de données	Méthodologie d'analyse	Notes/Limitations
	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité : Le processus du Fonds à Effet Multiplicateur du GPE est-il économique en termes de temps et de ressources pour toutes les parties concernées ? Le Fonds à Effet Multiplicateur du GPE génère-t-il des coûts de transaction comparables/supplémentaires, etc. par rapport aux financements du GPE non MLT ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Revue documentaire du dossier de manifestation d'intérêt (y compris les lettres d'approbation reçues), le résumé de la manifestation d'intérêt et les notes/la liste de contrôle, des rapports de compte rendu de mission/procès-verbaux de mission • EIC avec le gouvernement, le COF, les AC/GLE, l'AS, le Chef de File Pays du GPE (10 pays de l'échantillon), le personnel du secrétariat du GPE, qui participe à la MI et à l'approbation des financements, les opérations de financement et de financements (au niveau mondial). • Revue documentaire des données GPE: Timeline Tracker 	<ul style="list-style-type: none"> • Synthèse du calendrier et des ressources par triangulation entre la revue documentaire et les EIC, et synthèse des EIC décrivant les perceptions des coûts de transaction ainsi que les déviations notables. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une analyse détaillée des coûts de transaction et des délais de la procédure de demande de financement non- MLT ne sera pas possible compte tenu des limites du champ d'application. • La comparaison de l'efficacité des processus entre les financements MLT et non-MLT se fera principalement par le biais des EIC.
	<ul style="list-style-type: none"> • Flexibilité : Dans le modèle opérationnel 2025, le processus et les exigences du Fonds à Effet Multiplicateur ont-ils été adaptés avec succès ? Permettent-ils d'apporter un soutien plus personnalisé aux pays que le modèle 2020, sur la base des besoins et des circonstances spécifiques des pays ? 	<ul style="list-style-type: none"> • EIC avec le gouvernement, le COF, l'AC/GLE, l'AP, le Chef de File Pays du GPE (10 pays de l'échantillon), le personnel du secrétariat du GPE, qui participe à la MI et à l'approbation des financements, les opérations de financement et de financements (au niveau mondial). 	<ul style="list-style-type: none"> • Synthèse des EIC décrivant les conclusions générales ainsi que les écarts notables. 	<ul style="list-style-type: none"> • Bien qu'un échantillon de cinq pays soit petit, il fournira des informations émergentes sur le processus d'actualisation.

AC = Agence de Coordination ; COF = co-financeur ; MI = Manifestation d'Intérêt pour le Fonds à Effet Multiplicateur GPE ; AP = Agent Partenaire ; GPE = Partenariat Mondial pour l'Éducation ; GOVT = Gouvernement ; EIC = Entretien avec un Informateur Clé ; GLE = Groupe local d'éducation ; MLT = Fonds à Effet Multiplicateur GPE ; RAQ = Rapport d'Assurance Qualité.

Annexe B

Sources de données et échantillons d'analyse

Cette page a été laissée vierge pour permettre la copie recto-verso.

Nous utilisons plusieurs sources de données secondaires du GPE, chacune étant décrite ci-dessous.

- **Données du GPE sur le codage des financements, l'évaluation des coûts et l'évaluation des coûts en fonction du genre :** Le *codage des financements* attribue une valeur binaire pour indiquer si un financement soutient un domaine thématique donné, tandis que l'*évaluation des coûts des financements* estime le montant spécifique alloué à un domaine thématique donné. Le calcul des coûts liés au *genre* est effectué de deux manières : en estimant le montant alloué spécifiquement au domaine prioritaire de l'égalité entre les femmes et les hommes, et en estimant le montant soutenant les activités qui soutiennent l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de n'importe quel domaine prioritaire (intégration de la dimension genre). Le Secrétariat utilise les documents du programme de financement pour identifier les activités financées par chaque financement et les documents du budget du financement pour identifier le montant alloué à chaque activité.
- **Données des indicateurs du cadre de résultats du GPE :** L'indicateur 30 (GPE 2020) mesure la "Proportion des financements du GPE utilisant : (1) un projet cofinancé ou (b) des mécanismes de financement sectoriel commun", et l'indicateur 12(ii) (GPE 2025) mesure la "Proportion du financement des financements du GPE utilisant des modalités de financement harmonisées". Pour cette analyse, nous avons analysé les données des indicateurs de FR uniquement pour les financements qui sont actuellement actives dans les 27 pays de notre échantillon.
- **Suivi de la mise en œuvre et de la révision des financements du GPE :** Les outils de suivi du GPE qui suivent les montants totaux et réalisables des financements, les frais, les allocations de supervision, l'état des rapports d'avancement, les décaissements du GPE à ce jour, l'utilisation des financements et la période écoulée à ce jour, ainsi que les extensions et les révisions des financements, y compris les modifications des allocations maximales par pays.
- **Données de cofinancement fonds à effet multiplicateur du GPE :** L'outil de suivi du GPE qui fournit le nom du co-financeur, le type de co-financeur, le montant et l'instrument pour chaque source unique de cofinancement dans chaque pays bénéficiant du fonds à effet multiplicateur du GPE.
- **Pays du GPE disposant de données de suivi fonds à effet multiplicateur :** Données synthétiques compilées par le Secrétariat (Résultats et performances) à partir du site Internet du GPE, du GPEX (GPE Exchange), des données de cofinancement fonds à effet multiplicateur et des documents d'EOI et de demande détaillant l'éligibilité au financement, le niveau de revenu, la situation de conflit, la modalité de financement, le montant approuvé fonds à effet multiplicateur, le montant total approuvé du financement et le montant total du cofinancement pour chacune des 27 financements fonds à effet multiplicateur et pour chacun des pays de notre échantillon.
- **Données de suivi du calendrier des financements du fonds à effet multiplicateur du GPE :** Données compilées par le Secrétariat à partir des dossiers de l'équipe d'opérations des financements du GPE, de la base de données de mise en œuvre des financements du GPE et des dossiers datés soumis au Secrétariat pour les 27 financements du fonds à effet multiplicateur de notre échantillon. Lorsque les mois mais pas les dates exactes étaient disponibles, le 15 du mois a été retenu. Pour certains pays dont la demande d'ESPIG était en cours ou récemment approuvée au moment de la manifestation d'intérêt et de la requête de financement du fonds à effet multiplicateur, certaines des dates de RAQ et d'approbation du financement pour l'ESPIG ont été enregistrées dans les données de suivi de l'échéancier. Comme ces dates ne sont pas directement associées au calendrier fonds à effet multiplicateur et que les dates associées au fonds à effet multiplicateur ne sont pas disponibles pour être remplacées, ces dates sont codées comme manquantes dans notre analyse.

Cette page a été laissée vierge pour permettre la copie recto-verso.

Annexe C

Les entretiens avec les informateurs clés et les taux de réponse

Cette page a été laissée vierge pour permettre la copie recto-verso.

Annexe Tableau C.1. Taille des échantillons des entretiens avec les informateurs clés et taux de réponse

Type de répondant	Taille de l'échantillon cible	Taux de réponse
Chef d'équipe pays	10	100%
Gouvernement	10	40%
Agence de Coordination	10	70%
Agent Partenaire	10	70%
Co-financeur	10	80%
Niveau Mondial	4	100%

Cette page a été laissée vierge pour permettre la copie recto-verso.

Annexe D

Étude de cas du Kenya

Cette page a été laissée vierge pour permettre la copie recto-verso.

Étude de cas pays : le Kenya

Finalité et objectifs

L'objectif de cette étude de cas est d'explorer l'efficacité fonds à effet multiplicateur dans la promotion de l'additionnalité financière et de la valeur au Kenya. L'étude évalue également dans quelle mesure les changements apportés par le GPE 2025 ont permis d'améliorer les processus, en particulier en ce qui concerne les coûts de transaction. L'étude de cas fait partie d'une évaluation plus large du fonds à effet multiplicateur dont les résultats seront utilisés pour informer le mécanisme de financement du fonds à effet multiplicateur dans le cadre du modèle GPE 2025.

L'éducation au Kenya

Le Kenya a réalisé des progrès considérables en matière de scolarisation depuis l'introduction de l'enseignement primaire gratuit en 2003 et de l'enseignement secondaire gratuit en 2008. L'accès à l'école primaire et l'achèvement des études se sont considérablement améliorés dans les zones rurales et urbaines. L'objectif principal du ministère de l'éducation est désormais d'améliorer les résultats d'apprentissage des élèves. La pierre angulaire de cette politique a été l'introduction d'un nouveau programme d'études basé sur les compétences.

Le GPE et le fonds à effet multiplicateur au Kenya

Le Kenya est un partenaire de longue date du GPE, puisqu'il fait partie de l'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous depuis 2005. En 2013, le Kenya a reçu un financement pour le développement du plan sectoriel de l'éducation (ESPDG) afin de soutenir le développement du plan sectoriel de l'éducation nationale (NESP). Pour soutenir la mise en œuvre du NESP, le Kenya a reçu un financement pour la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation (ESPIG), la Banque mondiale agissant en tant qu'Agent Partenaire (AP). En 2019, le Kenya a reçu un financement supplémentaire dans le cadre d'un nouvel ESPIG.

En janvier 2021, le GPE a annoncé que le Kenya était prioritaire en tant que pays pilote pour accéder à la nouvelle Financement pour la Transformation du Système (STG) pour une allocation maximale de 53,3 millions de dollars US et qu'il était éligible pour le financement du fonds à effet multiplicateur avec une allocation maximale de 50 millions de dollars US. Le Kenya a décidé de demander la STG et le fonds à effet multiplicateur et de combiner les financements du GPE en un seul programme afin de réduire les coûts de transaction.

Additionnalité financière

En novembre 2022, le conseil d'administration du GPE a approuvé la première financement conjointe STG et fonds à effet multiplicateur dans le cadre du GPE 2025 pour le Kenya. Le financement du GPE consiste en une STG de 53,3 millions de dollars US et un financement du fonds à effet multiplicateur de 50 millions de dollars US. Il comprend un cofinancement de crédit de 120 millions de dollars de l'Association internationale de développement (IDA) et un cofinancement de financement de 10 millions de dollars de la Fondation LEGO pour débloquer le fonds à effet multiplicateur. L'IDA fournit un cofinancement supplémentaire de 80 millions de dollars, dont 20 millions de dollars sous forme de crédit et 60 millions de dollars sous forme de don.

La Banque mondiale et la Fondation LEGO ne sont pas de nouveaux donateurs pour le secteur de l'éducation au Kenya. Le cofinancement du crédit IDA de 140 millions de dollars de la Banque mondiale est considéré comme un nouveau financement, tandis que le financement de 60 millions de dollars a été réorientée vers le secteur de l'éducation à partir du guichet IDA pour les communautés d'accueil et les réfugiés. Les 10 millions de dollars de la Fondation LEGO constituent un nouveau financement.

Le cofinancement de la Fondation LEGO dépend essentiellement fonds à effet multiplicateur. D'après la revue documentaire et les entretiens avec les parties prenantes, la Fondation LEGO n'aurait pas mobilisé de fonds sans le fonds à effet multiplicateur. Le financement de l'IDA (à la fois la partie crédit et la partie financement) dépend en partie fonds à effet multiplicateur, et une partie du cofinancement de l'IDA aurait probablement été mobilisée en l'absence fonds à effet multiplicateur. La revue documentaire et les entretiens montrent que le fonds à effet multiplicateur a accéléré les décisions de financement et la vitesse à laquelle la Banque mondiale a engagé des fonds dans le secteur. Le fonds à effet multiplicateur a également contribué à améliorer les conditions du prêt de l'IDA en faisant valoir que le financement fonds à effet multiplicateur aiderait à rembourser les intérêts du prêt.

Valeur ajoutée

Il existe un alignement entre le cofinancement, le financement du fonds à effet multiplicateur et les priorités du programme, bien qu'il ne soit pas clair dans quelle mesure cela résulte du mécanisme du fonds à effet multiplicateur GPE ou du Pacte. Le fait d'avoir deux co-financeurs n'a posé aucun problème après que la Fondation LEGO a accepté de déboursier ses fonds par le biais du mécanisme du fonds à effet multiplicateur GPE.

Le fonds à effet multiplicateur a également permis à la Fondation LEGO de participer aux discussions du groupe local des partenaires de l'éducation (GLE) et a donné à LEGO une plate-forme élevée pour la visibilité, un engagement plus étroit avec le gouvernement et la possibilité de mettre en évidence des sujets d'intérêt particuliers tels que la formation des enseignants.

Cependant, l'augmentation du nombre de membres du GLE et l'intensification des discussions ne rendent pas le GLE plus efficace ou efficient. La Fondation LEGO, qui n'est pas présente au Kenya, a dû faire largement appel au Secrétariat ou aux partenaires lors des réunions du GLE. Le processus de candidature au programme du fonds à effet multiplicateur du GPE-STG a également renforcé l'idée que le GLE, qui s'appelle le Groupe de Consultation des Partenaires du Développement de l'Éducation au Kenya, est trop axé sur le GPE. Des discussions sont en cours sur la manière de faire du GLE un organe de coordination plus efficace en dehors du GPE.

Processus du fonds à effet multiplicateur du GPE

En tant que pays pilote dans le cadre de GPE 2025, le Kenya a connu un processus de requête de financement difficile, car le pays a commencé à mettre en œuvre le nouveau modèle sans avoir reçu les directives finales du Secrétariat. D'après les entretiens avec la Banque mondiale et la Fondation LEGO, le processus de soumission d'une manifestation d'intérêt pour le fonds à effet multiplicateur a été rapide et efficace. Les principaux défis ont été l'élaboration d'un Pacte de Partenariat (une exigence pour le STG, pas pour le fonds à effet multiplicateur) et la sélection d'un AP.

L'élaboration d'un Pacte a été difficile parce que le gouvernement n'était pas d'accord avec l'obligation de se concentrer sur une seule politique pour la transformation du système. L'argument était qu'en se concentrant sur une priorité politique, on laissait de côté d'autres domaines critiques qui nécessitaient des investissements. Un accord a été trouvé, qui a permis au pays de développer un cadre plus large de priorités politiques pouvant inclure d'autres objectifs sectoriels. Selon une personne interrogée dans un pays, le pacte a fait double emploi avec le plan sectoriel de l'éducation.



"Le processus (d'élaboration d'un pacte) a été inutile à 70 %. En fin de compte, les priorités politiques du Pacte étaient pratiquement les mêmes que celles du PSE. Le gouvernement n'allait jamais faire quoi que ce soit de différent (par rapport au PSE)"

Le choix de la Banque mondiale comme AP n'était pas idéal car le gouvernement a informé le GLE, qui avait l'habitude d'avoir un processus de sélection ouvert pour les AP de l'ESPIG, que la Banque mondiale serait l'AP pour le financement conjoint STG- fonds à effet multiplicateur. La Banque mondiale, en tant que principal co-financeur du financement pour le fonds à effet multiplicateur, peut conditionner la sélection fonds à effet multiplicateur par l'AP. Dans un souci d'efficacité, le gouvernement a accepté que la Banque mondiale soit l'AP pour les deux financements, ce qui a frustré certains partenaires qui souhaitaient être l'AP pour la STG.

Pour la Fondation LEGO, qui s'associait pour la première fois au GPE bien que les conversations n'aient pas été entamées en raison fonds à effet multiplicateur, les coûts de transaction ont été maintenus à un niveau bas grâce au soutien du Secrétariat, d'abord par l'intermédiaire des équipes Secteur privé et Fondations et Finance innovante, puis par celui du responsable de l'équipe pays. D'après les entretiens, le Secrétariat a joué un rôle déterminant pour convaincre la Fondation LEGO d'utiliser les fonds fonds à effet multiplicateur, en expliquant le processus du GPE et le concept d'additionnalité financière. Plus tard, au cours de l'élaboration du programme et de la phase de candidature, le Secrétariat a représenté la Fondation LEGO dans les discussions du GPE et a veillé à ce que le cofinancement s'aligne sur les priorités sectorielles.

Conclusions

L'additionnalité financière est évidente au Kenya, car le fonds à effet multiplicateur a joué un rôle déterminant dans l'obtention d'un cofinancement de la Fondation LEGO et a aidé l'IDA à redistribuer ou à fournir de nouveaux fonds. C'est également un bon exemple de la manière dont deux co-financeurs peuvent travailler ensemble.

L'additionnalité de la valeur est fortement associée à la Fondation LEGO, qui a bénéficié de sa participation à un programme très médiatisé et à la GLE. La mesure dans laquelle ces avantages non financiers sont liés spécifiquement au fonds à effet multiplicateur, au nouveau modèle opérationnel (Partnership Compact) ou au GPE en général n'est pas claire.

Les coûts de transaction ont été élevés, mais cela est probablement dû au fait que le Kenya était un pays pilote. L'élaboration du Pacte a été difficile et a contribué à des coûts de transaction élevés, mais les processus spécifiques au fonds à effet multiplicateur ont été efficaces et rapides. Associé au STG, le fonds à effet multiplicateur perd en agilité.

La Fondation LEGO a grandement bénéficié du soutien du Secrétariat. Toutefois, des questions subsistent quant à la viabilité d'un tel modèle de soutien pratique unique.

Annexe E

Étude de cas du Guatemala

Cette page a été laissée vierge pour permettre la copie recto-verso.

Étude de cas du Guatemala

Finalité et objectifs

L'objectif de cette étude de cas est d'explorer l'efficacité du fonds à effet multiplicateur dans la promotion de l'additionnalité financière et de la valeur ajoutée au Guatemala. L'étude évalue également les processus fonds à effet multiplicateur, en particulier en ce qui concerne les coûts de transaction. L'étude de cas fait partie d'une évaluation plus large du fonds à effet multiplicateur dont les résultats seront utilisés pour informer le mécanisme de financement du fonds à effet multiplicateur dans le cadre du modèle GPE 2025.

L'éducation au Guatemala

Le plan sectoriel de l'éducation du Guatemala (ESP ; Plan Estrategico Institucional) pour 2020-2024 a été mis à jour, approuvé par le GLE, puis soumis au Secrétariat du GPE en janvier 2022. Il décrit le plan du pays pour répondre aux défis éducatifs créés par la pandémie de COVID-19 et les catastrophes naturelles, ainsi que sa stratégie pour répondre aux besoins des étudiants indigènes, des étudiants handicapés et des autres étudiants vulnérables dans les trois domaines clés de la couverture, de la qualité et de la gestion.

Guatemala et GPE

Le Guatemala est devenu partenaire du GPE en 2022, l'année même où sa requête de financement du fonds à effet multiplicateur a été approuvée. Le Guatemala était éligible au fonds à effet multiplicateur, mais pas au financement SPIG ordinaire. Sa manifestation d'intérêt a été approuvée dans le cadre du modèle opérationnel GPE 2020.

Additionnalité financière

Le Guatemala a débloqué l'intégralité de son allocation maximale par pays (AMP) pour le fonds à effet multiplicateur, soit 10 millions de dollars US. Il a mobilisé plus de 47 millions de dollars de cofinancement, dont un financement de 10 millions de dollars de l'UNICEF, de la Fondation Carlos F. Novella, de la Fondation Sergio Paiz Andrade, de l'Association des ONG IsraAID Guatemala, de l'O.B.A.D.I., de la Fondation Guatemala World Vision et de Save the Children. Les co-financeurs ont indiqué qu'ils savaient que le ministère de l'Éducation du Guatemala cherchait à tirer parti fonds à effet multiplicateur pour mettre en œuvre le PSE. Étant donné que la manifestation d'intérêt a été approuvée dans le cadre de GPE 2020, le cofinancement a été assorti d'un ratio de 3:1.

Le portefeuille de cofinancement du Guatemala est tout à fait unique. Il y a un grand nombre de co-financeurs individuels, et bien que chacun ait contribué à un montant relativement faible (entre 0,5 et 15 millions de dollars), le cofinancement total a largement dépassé les 30 millions de dollars nécessaires pour débloquer la totalité de l'allocation du fonds à effet multiplicateur du pays. En outre, la plupart des cofinancements provenaient de fondations nationales qui étaient actives dans le secteur de l'éducation au Guatemala avant la manifestation d'intérêt pour le fonds à effet multiplicateur. Le fonds à effet multiplicateur peut avoir stimulé des financements supplémentaires pour l'éducation de la part de ces donateurs actifs.

Additionnalité de la valeur

Le fonds à effet multiplicateur a créé une valeur ajoutée importante au Guatemala en harmonisant des co-financeurs auparavant fragmentés avec les priorités du pays, en veillant à ce que le genre et l'équité soient au premier plan du programme qu'ils financent, et en créant de nouvelles opportunités pour les parties prenantes locales de contribuer à la planification et au dialogue sectoriels.

Le fonds à effet multiplicateur a permis aux co-financeurs d'aligner leurs contributions sur le PSE 2020-2024 du pays, une première au Guatemala. Tous les co-financeurs ont soutenu les stratégies relatives à la petite enfance et à la formation des enseignants incluses dans le PSE, et six des sept co-financeurs ont soutenu des modèles flexibles d'éducation après l'école visant à réduire les taux élevés d'abandon scolaire dans le pays.

Le processus du rapport d'assurance qualité (RAQ) pour le fonds à effet multiplicateur a mis l'accent sur l'équité du programme et a augmenté son potentiel d'impact sur les étudiants les plus vulnérables du Guatemala. Les commentaires du Secrétariat au cours des RAQ I et II ont suggéré que le programme intègre un cadre de résultats solide et aborde plus clairement les problèmes d'accès et d'apprentissage auxquels sont confrontés les filles et les élèves indigènes. Ces commentaires se reflètent dans le programme final, qui couvre l'ensemble du pays mais se concentre particulièrement sur le genre et les régions du pays où les populations indigènes sont les plus nombreuses et où les niveaux de pauvreté et de malnutrition chronique sont les plus élevés.

Le fonds à effet multiplicateur a contribué à un dialogue sectoriel plus inclusif. En tant que nouveau partenaire du GPE, le Guatemala ne disposait pas auparavant d'un GLE, mais le fonds à effet multiplicateur et les processus nationaux du GPE ont créé l'opportunité d'impliquer plus fortement les parties prenantes locales dans la planification sectorielle. La manifestation d'intérêt et les entretiens ont indiqué que la disponibilité fonds à effet multiplicateur a suscité un "dialogue sincère" au sein du Groupe d'experts et de ses organisations membres sur le financement du secteur. Le GLE a également approuvé les domaines prioritaires identifiés dans le PSE et a discuté de la note conceptuelle du programme pour le fonds à effet multiplicateur au cours de son développement.

Processus du fonds à effet multiplicateur

Le Guatemala a été approuvé dans le cadre du modèle opérationnel de GPE 2020 et a suivi les processus de GPE 2020. Le Secrétariat du GPE a dialogué avec le ministère guatémaltèque de l'éducation au cours du processus de mobilisation du cofinancement. Cet engagement a permis au Secrétariat d'évaluer l'additionnalité du cofinancement de manière plus globale lorsque les preuves écrites faisaient défaut. L'évaluation finale a donné un drapeau jaune sur l'additionnalité financière et a recommandé que l'allocation soit soumise à une confirmation supplémentaire de l'additionnalité de la part des co-financeurs au cours du processus de RAQ, ce qui a été obtenu par la suite de l'UNICEF. Le processus global, de la soumission de la manifestation d'intérêt à l'approbation du financement, a pris plus de temps que la moyenne par rapport à d'autres pays de notre échantillon d'évaluation.

Conclusions

Bien que les preuves de l'additionnalité financière du cofinancement du Guatemala soient relativement faibles, le fonds à effet multiplicateur a favorisé une plus grande efficacité du financement en alignant pour la première fois les partenaires de cofinancement sur les mêmes priorités.

Le Guatemala est un exemple clair de la valeur ajoutée fonds à effet multiplicateur. Au Guatemala, le fonds à effet multiplicateur a créé un espace significatif au sein du dialogue sectoriel pour que les parties prenantes locales identifient les priorités et conduisent la planification. Le fonds à effet multiplicateur a également permis d'harmoniser le cofinancement de plusieurs donateurs qui était auparavant fragmenté autour de ces plans.

Les processus de RAQ du fonds à effet multiplicateur ont permis de s'assurer que le programme abordait les domaines prioritaires du GPE que sont l'équité et l'accès, et ont contribué à orienter le programme vers la correction des lacunes auxquelles sont confrontés les étudiants les plus vulnérables du Guatemala.

Mathematica Inc.

Princeton, NJ - Ann Arbor, MI - Cambridge, MA

Chicago, IL - Oakland, CA - Seattle, WA

Woodlawn, MD - Washington, DC



[Site web](http://mathematica.org) mathematica.org

EDI Global, une société de Mathematica

Opère en Tanzanie, en Ouganda, au Kenya, au Mozambique et au Royaume-Uni.

Mathematica, Progress Together et le logo "spotlight M" sont des marques déposées de Mathematica Inc.